



Bulletin Officiel

N° 4847 Mercredi 06 Mai 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISO EMIRATIE SICAV	2
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	2
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	3
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	3
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	4

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES AGO

CARTE VIE – AGO -	4
AL JAZIRA – AGO -	5
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL – AGO -	5
LES INDUSTRIES CHIMIQUE DU FLUOR – ICF – AGO -	6
ONE TECH HOLDING – AGO -	7
CITY CARS – AGO -	8
SOCIETE ALKIMIA - AGO -	9

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	9
-----------------------------	---

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR -	10
TUNISIE LEASING	10
SOCIETE SOTIPAPIER	11
TUNIS RE	11

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISO EMIRATIE SICAV	12-13
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	14-15
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	16-17
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	18-19
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	20-21

LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP FINA 60	22
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	22

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT -	23
---	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	24-28
--	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2015-1

	29-33
--	-------

COURBE DES TAUX

	34
--	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

	35-36
--	-------

ANNEXE I

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

- AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT - SOFI SICAF-

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME

PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING»

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- DELICE HOLDING
- CARTE VIE
- TAWASOL GROUP HOLDING
- ASTREE
- AIR LIQUIDE
- SOTRAPIL

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014

- AIR LIQUIDE
- ARAB TUNISIAN BANK – ATB –
- TUNISIE LEASING

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISO-EMIRATIE SICAV

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

En application de la 3^{ème} Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 mai 2015, TUNISO- EMIRATIE SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2014 :

un dividende de 4,319 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **lundi 11 mai 2015** au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 11 mai 2015 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **vendredi 8 mai 2015** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

2014 - AS - 2366

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **05 mai 2015**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2014, **un dividende de 3,624 dinars par action** et ce, à partir du **vendredi 15 mai 2015**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2367

AVIS DES SOCIETES

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **05 mai 2015**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2014 **un dividende de 0,692 dinar par action** et ce, à partir du **vendredi 15 mai 2015**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2368

AVIS DES SOCIETES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **05 mai 2015**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2014 **un dividende de 0,720 dinar par action** et ce, à partir du **vendredi 15 mai 2015**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2369

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du **05 mai 2015**, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2014 **un dividende de 0,655 dinar par action** et ce, à partir du **vendredi 15 mai 2015**.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2014 - AS - 2370

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Le conseil d'administration tenu le 21/04/2015 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 15 mai 2015 à 9 heures au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2014 ;
- 3- Approbation des conventions réglementées ;
- 4- Nomination des administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2014 ;
- 6- Quitus aux administrateurs ;
- 7- Fixation des jetons de présences ;
- 8- Pouvoirs.

2014 - AS - 2371

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Mai 2015 à 09H30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2014
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents au même exercice
- 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 5- Quitus aux administrateurs
- 6- Nomination des membres du Conseil d'Administration
- 7- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
- 8- Pouvoir en vue de formalités

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2014 - AS - 2351

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 07 Avril 2015, messieurs les actionnaires de la **Compagnie Internationale de Leasing** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Vendredi 15 Mai 2015 à 16 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2014 ;
- Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2014 ;
- Reclassement des comptes de réserves ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
- Approbation des montants des jetons de présence ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Emission d'Emprunts Obligataires ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2014 - AS - 2352

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الاجتماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفدار

إن مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور قرّر دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الخميس 14 ماي 2015 على الساعة العاشرة صباحا بنزل الشراتون (الهيلتون) للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي :

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية للسنة المالية 2014
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2014
- المصادقة على القوائم المالية المختومة بتاريخ 31.12.2014
- تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2014
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن السنة المالية 2014
- تعيين مراقب حسابات للسنوات المالية (2015 - 2016 - 2017)
- تحديد منحة الحضور لسنة 2015

يجوز لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أو بطريقة إنابة بموجب توكيل خاص ينبغي إيداعه أو إرساله للمقر الاجتماعي قبل تاريخ الاجتماع بخمسة أيام.
بإمكان المساهمين سحب التوكيل من المقر الاجتماعي للشركة ب 04 مكرر، نهج امين العباسي 1002 تونس البلفدي (إدارة المراقبة).

ستوضع كل الوثائق المعدة للجلسة تحت طلب المساهمين بالمقر الاجتماعي (إدارة المراقبة طيلة المدة القانونية).

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness –Imm Les Arcades Tour A -Les Berges du Lac -Tunis -Tunisie

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le Mercredi 20 Mai 2015 à 10 h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », sis au Boulevard principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modes de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
11. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la société ;
12. Pouvoirs pour formalités ; et
13. Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au local de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

CITY CARS

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La société CITY CARS porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 27 Mai 2015 à 15 heures à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. Examen et approbation des états financiers du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
10. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA
Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 14 Mai 2015 à 10 heures à l'Hotel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2014
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2014 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2014
- 8- Renouvellement du mandat des Administrateurs

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

2014 - AS - 2318

AVIS DES SOCIETES

Transfert de siège social

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000
Siège social : 6 rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 06 mai 2015 à la recette des Finances - Le lac -Tunis, le conseil d'administration réuni le 04 mai 2015 a décidé de transférer le siège social de la SICAV à l'adresse suivante :

17 rue de l'île de Malte- Immeuble LIRA – Les Jardins du Lac - Lac II - Tunis 1053.

2014 - AS - 2372

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR –
Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine

Le Conseil d'Administration de la Société TPR SA, réuni le Jeudi 30 Avril 2015 a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2014.

-les états financiers individuels font apparaitre un bénéfice net de 11 515 244 Dinars.

-les états financiers consolidés font apparaitre un bénéfice net de 10 596 051 Dinars.

Par ailleurs le conseil d'administration de la société TPR S.A a décidé :

- 1- De convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 11 Juin 2015 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 Heures.
- 2- De proposer la distribution d'un dividende de 0,230 Dinar soit 23% du nominal.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2355

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing SA s'est réuni le mardi 28 avril 2015, a passé en revue l'activité du groupe relative à l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2014.

Les états financiers individuels font apparaître un total Bilan de 642 707 655 DT et un Résultat Net de 11 732 781 DT.

-Les états financiers consolidés font apparaître un total Bilan de 991 803 297 DT et un Résultat Net de 14 560 067 DT.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le mardi 2 juin 2015 à 10h 30 au siège de la société et de lui proposer la distribution d'un dividende de 1 Dinar par action, soit 20% du nominal.

Les dividendes étant prélevés sur les bénéfices réalisés antérieurement à 2014, seront distribués en franchise de la retenue à la source.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2330

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société SOTIPAPIER

Siège social : 13 RUE Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain - Megrine

Non Renouvellement du Contrat de Liquidité

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions SOTIPAPIER et l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 01/04/2015.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société SOTIPAPIER est rentré en vigueur le 01/04/2014 et était composé de 400 000 actions SOTIPAPIER et de 4 million de dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 01/04/2015, ce contrat est composé de 1 145 040 actions et de 55 605 dinars de liquidité.

Ledit contrat ne sera pas renouvelé.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2332

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « **TUNIS RE** », réuni le 28 Avril 2015, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 04 Juin 2015, la distribution de **0,500 Dinar par action** au titre de dividende de l'exercice 2014.

Les faits marquants de l'exercice 2014 se récapitulent en ce qui suit :

- Une évolution du Chiffre d'Affaires de 13,7% atteignant 97,6 Millions de Dinars
- Un renforcement des provisions techniques de 10,8% atteignant 178,800 Millions de Dinars
- Un résultat global Excédentaire de 11,700 Millions de Dinars en nette amélioration de 52% par rapport à l'exercice 2013

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2343

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**TUNISO-EMIRATIE SICAV**

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ordinaire du 5 mai 2015**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture :

- du rapport du conseil d'Administration relatif aux états financiers de Tuniso- Emiratie SICAV arrêtés au 31 décembre 2014,
- des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes concernant les états financiers de Tuniso- Emiratie SICAV arrêtés au 31 décembre 2014,

approuve sans réserve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2014 et prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation	2 349 202,857
Régularisation du résultat d'exploitation	(30 595,268)
Sommes distribuables exercice 2014	2 318 607,589
Report à nouveau 2013	2,650
Total sommes distribuables 2014	2 318 610,239
Dividendes	2 318 465,114
Report à nouveau	145,125

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2014 à **4,319 dinars par action** et d'affecter le reliquat au compte report à nouveau.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **11/05/2015** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
 - soit sous forme de réinvestissement en actions Tuniso- Emiratie Sicav sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 11/05/2015 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.
- Les actionnaires auront jusqu'au **vendredi 8 mai 2015** pour faire le choix ; passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions Tuniso- Emiratie Sicav.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir des jetons de présence d'un montant net de 2500 dinars par administrateur au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 mai 2015

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne à cet effet quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 7 410 197,677 dinars.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **3,624 D**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **Vendredi 15 mai 2015**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve le rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 12 000 D le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme des mandats d'administrateurs de M. Mouldi ZAIENE, M. Nouredine TARHOUNI et M. Nabil GATTI décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du départ de M. Didier DUFOUR ayant la qualité d'administrateur et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du conseil d'administration, réuni le 03/03/2015, de coopter Mme Sonia BEN SALAH au poste d'administrateur en remplacement de M. Didier DUFOUR et renouvelle son mandat pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du départ de M. Hammadi MOKDADI ayant la qualité d'administrateur et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du conseil d'administration, réuni le 03/03/2015, de coopter M. Seyf ISMAIL au poste d'administrateur en remplacement de M. Hammadi MOKDADI et renouvelle son mandat pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 mai 2015

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne à cet effet quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 16 266,746 dinars.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **0,720 D**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **Vendredi 15 mai 2015**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve le rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 12 000 D le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du départ de M. Didier DUFOUR ayant la qualité d'administrateur et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du conseil d'administration, réuni le 03/03/2015, de coopter M. Sami BEZZARGA au poste d'administrateur en remplacement de M. Didier DUFOUR et renouvelle son mandat pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du départ de M. Hammadi MOKDADI ayant la qualité d'administrateur suite à la fin de ses services à l'UBCI et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du Conseil d'Administration, réuni le 03/03/2015, de coopter M. Maher BEN ABDALLAH au poste d'administrateur en remplacement de M. Hammadi MOKDADI et ce jusqu'à la fin de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme des mandats d'administrateurs de M. Aness SANDLI et M. Nabil GATTI décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 mai 2015

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne à cet effet quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 10 026,149 dinars.
En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **0,692 D**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **Vendredi 15 mai 2015**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve le rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 12 000 D le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du départ de M. Didier DUFOUR ayant la qualité d'administrateur et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du conseil d'administration, réuni le 03/03/2015, de coopter M. Noureddine TARHOUNI au poste d'administrateur en remplacement de M. Didier DUFOUR et ce jusqu'à la fin de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du départ de M. Hammadi MOKDADI ayant la qualité d'administrateur suite à la fin de ses services à l'UBCI et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du Conseil d'Administration, réuni le 03/03/2015, de coopter M. Seyf ISMAIL au poste d'administrateur en remplacement de M. Hammadi MOKDADI et ce jusqu'à la fin de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du départ de Mme Youssef ACHICH ayant la qualité d'administrateur et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du conseil d'administration, réuni le 03/03/2015, de coopter M. Maher BEN ABDALLAH au poste d'administrateur en remplacement de Mme Youssef ACHICH et renouvelle son mandat pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme des mandats d'administrateurs de M. Aness SANDLI et M. Nabil GATTI, décide de renouveler leur mandats pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 mai 2015

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers tels qu'ils lui ont été présentés. L'Assemblée Générale donne à cet effet quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide la distribution de l'intégralité des sommes distribuables de 22 696,636 dinars.

En conséquence, la somme à distribuer par action s'élève à **0,655 D**. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **Vendredi 15 mai 2015**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve le rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 12 000 D le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du départ de M. Didier DUFOUR ayant la qualité d'administrateur et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du Conseil d'Administration, réuni le 03/03/2015, de coopter Mme. Aouatef MECHRI au poste d'administrateur en remplacement de M. Didier DUFOUR et ce jusqu'à la fin de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du départ de M. Hammadi MOKDADI ayant la qualité d'administrateur suite à la fin de ses services à l'UBCI et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la décision du Conseil d'Administration, réuni le 03/03/2015, de coopter M. Maher BEN ABDALLAH au poste d'administrateur en remplacement de M. Hammadi MOKDADI et renouvelle son mandat pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme des mandats d'administrateurs de M. Seyf ISMAIL, M. Aness SANDLI, M. Mouldi ZAIENE et M. Nabil GATTI, décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP FINA 60

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°48-2006 du 27 décembre 2006

Adresse : Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue du Lac Windermere)
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

FINACORP, gestionnaire de FCP FINA 60, porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'en application:

- des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, elle a obtenu en date du 30 avril 2015 l'agrément de la liquidation du fonds.
- des dispositions de l'article 22 du code des Organismes de Placement Collectif, elle assume les fonctions de liquidateur du fonds.

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 30 avril 2015.

2014 - AS - 2362

AVIS DES SOCIETES

LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP SERENA VALEURS FINANCIERES

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°20-2009 du 10 juin 2009

Adresse : rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
1053 Les Berges du Lac

TRADERS INVESTMENT MANAGERS, gestionnaire de FCP SERENA VALEURS FINANCIERES, porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'en application:

- des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, elle a obtenu en date du 30 avril 2015 l'agrément de la liquidation du fonds.
- des dispositions de l'article 22 du code des Organismes de Placement Collectif, elle assume les fonctions de liquidateur du fonds.

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 30 avril 2015.

2014 - AS - 2263

AVIS DES SOCIETES**Augmentation de capital annoncée****Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
- SFBT -**

Siège social : 5, Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 23 avril 2015, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **15 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, **par l'émission de 15 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi **de 90 000 000 de dinars à 105 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation **de 15 000 000 de dinars**, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 11.500.000 dinars et prélèvement d'un montant de 3.500.000 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et l'émission de **15 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour six (6) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1^{er} janvier 2014**. Le capital sera ainsi porté de **90 000 000 de dinars à 105 000 000 de dinars**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2014**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **12 mai 2015**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2014, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2015**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2015**.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **12 mai 2015**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- a. Nominal de l'obligation : 100 dinars par obligation subordonnée ;
- b. Nombre : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :
Catégorie A et Catégorie B
- c. Forme d'Obligation : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ;
- d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ;
- e. Taux d'intérêt : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c
souscripteur ;
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c
souscripteur ;
- f. Durée : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis
pour la catégorie B ;
- g. Amortissement : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.
Cet amortissement commence à la 1^{ère} année pour la catégorie A et
la 3^{ème} année pour la catégorie B.

- Suite -

Dénomination de l'emprunt : « UIB Subordonné 2015 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :

➤ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt «UJB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005^(*).

(*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 15-0904 en date du 30 avril 2015, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du 02 septembre 2014 sous le N° 14-005 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de l'Union Internationale de Banques (www.uib.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« AIL 2015-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

Lors de sa réunion tenue le 4 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars au cours de l'année 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 21 novembre 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant maximum de 35 millions de dinars en une ou plusieurs tranches.

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale de l'AIL les soins de fixer les taux et la durée selon la situation du marché au moment de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars et a fixé les durées et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,65% et/ou TMM+2,25% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,85% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**Montant de l'emprunt :**

Le montant nominal du présent emprunt est de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisés en 150.000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations, de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'Emprunt Obligataire « AIL 2015-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **08/05/2015** et clôturés au plus tard le **06/08/2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06/08/2015**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **08/05/2015** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

But de l'émission :

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « AIL 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06/08/2015**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **06/08/2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,65% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'août de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06/08/2020** pour la catégorie A et le **06/08/2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **06 août de chaque année**.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **06/08/2016**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **06/08/2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06/08/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,65% l'an (pour la catégorie A) et de 7,85% l'an (pour la catégorie B).

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8575% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1075%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2015-1** » sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A.
- 7 ans pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire «AIL 2015-1» est comme suit :

- 3 années pour la catégorie A.
- 5 années pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration exprime l'horizon de placement pour lequel la performance effective obtenue pour un placement obligataire est égale, quelque soit l'évolution des taux d'intérêt à la performance théorique initiale.

A l'issue d'une durée égale à la duration, le risque de perte (ou de gain) en capital est compensé exactement par le risque de réinvestissement à la hausse (ou à la baisse) des flux.

La duration s'exprime en années et elle est obtenue en divisant la somme des annuités pondérées actualisées par le prix de l'obligation, ou à défaut, par la somme des annuités actualisées.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** (pour la catégorie A) et **4,269 années** (pour la catégorie B).

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en Bourse.

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 20 avril 2015, sur l'échelle nationale, la note « AA+(tun) » à l'emprunt « AIL 2015-1 » objet de la présente note d'opération.

Notation de la société: En date du 12 février 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société Arab International Lease - AIL - sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : AA+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1+(tun)
- Note nationale de dette senior : AA+(tun)

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 décembre 1996, portant loi des finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **AIL 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Marché des titres : Il existe cinq emprunts obligataires émis par l'AIL et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

L'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse – SCIF - de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire « AIL 2015-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2015-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-0901**, du document de référence « AIL 2015 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-003**, des états financiers de l'AIL arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015 et des indicateurs d'activité de l'AIL relatifs au 2ème trimestre 2015, pour placement sollicité après le 20 juillet 2015.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'AIL-11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse – Rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2015.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 juillet 2015.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 06 MAI 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,956%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,978%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,988%	999,751
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,999%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,021%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,042%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,069%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,085%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,104%	1 001,014
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,107%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,128%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,379%	927,543
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,464%	996,451
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,755%	1 019,598
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,014%		982,359
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,074
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	807,060
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,474
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	967,836
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	959,974
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,591
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,557
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	949,782
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,523

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,853	154,867		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,686	13,687		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,682	100,687		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,409	1,410		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,869	37,873		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,448	51,453		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	167,104	166,892		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	592,772	592,378		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	119,769	120,363		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	129,997	130,281		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	124,433	124,634		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	114,686	114,896		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	102,426	102,739		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	135,690	136,083		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	94,215	93,909		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,017	102,939		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	111,721	112,273		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	112,214	112,897		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 473,116	1 477,658		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 424,594	2 454,077		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	113,010	114,045		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	105,881	107,152		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	133,670	134,473		
24 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	132,799	134,915		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,448	16,561		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 269,623	5 265,559		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 130,257	5 128,383		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,371	2,410		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,068	2,093		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,116	1,124		
32 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,003	1,008		
33 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,004	1,008		
34 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,005	1,016		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
35 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	110,051	110,064
36 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	105,260	105,269
37 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,201	103,212
38 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	104,136	104,145
39 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	105,488	105,501
40 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	108,236	108,247
41 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,877	105,890
42 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	104,286	104,297
43 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	104,242	104,252
44 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,389	106,399
45 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,325	103,335
46 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,564	105,574
47 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,798	104,808
48 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	108,041	108,052
49 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	102,853	102,864
50 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,541	104,550
51 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,162	100,172
52 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	106,105	106,116
53 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,240	104,251
54 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	105,081	105,096
55 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,163	106,173
56 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	104,153	104,166
57 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	100,834	100,844
58 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,171	106,181
59 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,680	103,690

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,299	10,300
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	104,223	104,234
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	105,511	105,523
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,541	100,550
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,855	102,939
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	65,667	65,579
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	150,129	150,342
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 522,943	1 527,207
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	115,497	115,453
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	114,265	114,158
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	88,423	88,697
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,691	17,703
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	277,445	279,035
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,693	31,903
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 409,635	2 418,358
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	76,369	76,430
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,427	57,441
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	98,215	98,128
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	105,546	105,509
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	93,091	93,117
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,199	11,198
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,394	12,393
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	16,050	16,018
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,152	15,122
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,618	13,630
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,797	11,813
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,757	10,765
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,809	10,815
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	133,331	133,411
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	128,406	128,477
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,547	10,597
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	105,343	105,439
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,944	20,972
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	76,545	76,641
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	79,251	79,311
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	98,030	98,141
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	87,683	87,591
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	98,262	98,148
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	106,392	106,394
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,903	8,899
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,830	6,801
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	101,188	101,334
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,388	105,302
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	101,611	100,858
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	144,758	145,650
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,039	10,193
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	120,039	121,191
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,936	120,100
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	107,005	107,849
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	104,770	106,315
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	187,746	188,173
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	172,057	172,461
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	150,265	150,554
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 100,103	13 158,555
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,095	19,336
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	139,170	140,520
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	103,562	106,063
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,594	119,993
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 623,015	8 673,070
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,089	9,113
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,836	100,354
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,025	103,137
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,153	9,181
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,792	99,566

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

Par décision n° 18 du 28 avril 2015, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane et Mrs Med Ali Tabbane, Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :

1. Présentation de la société :

- **Année de constitution** : 1989
- **Objet social** : La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.

2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateurs	993 816	99,38%	993 816	99,38%
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
Autres actionnaires	6 184	0,62%	6 184	0,62%
TOTAL	1 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Med Ali Tabbane**	Président ***	2014-2016	-
Saida Zaouche Ep. Tabbane*	Administrateur	2013-2015	-
Société Maxula Distribution**	Administrateur	2014-2016	Med Hedi Tabbane

* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10/10/2013.

** Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06/11/2014.

*** Nomination en sa qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 06/11/2014.

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions SOFI SICAF depuis le 1er janvier 2013 s'établissent comme suit:

Séance	Cours	Quantité	Capitaux
31/05/13	10	46 500	465 000
23/05/14	10	100	1 000

5. Renseignements financiers :

a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers de la société SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 06 novembre 2014 sont présentés ci-après. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami Menjour.

Etats financiers individuels arrêtés au 31-12-2013

BILAN

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles	1	13 818	3 818
Moins: amortissements		-4 273	-1 641
Immobilisations financières	2	6 488 489	7 213 441
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Autres actifs courants	3	1 751 690	1 005 930
Placements et autres actifs financiers	4	0	20 895
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709	33 199
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 399</u>	<u>1 060 024</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

BILAN
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		87 722	87 722
Autres capitaux propres		2 098 660	2 098 660
Résultats reportés		-4 021 838	-3 993 376
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>8 164 544</u>	<u>8 193 006</u>
Résultat de l'exercice		-36 578	-28 462
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		6 <u>8 127 966</u>	<u>8 164 544</u>
<i>Passifs</i>			
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		362	2
Autres passifs courants	7	71 995	61 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110	50 000
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
Total des produits d'exploitation		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
Charges d'exploitation			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
Total des charges d'exploitation		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
Résultat d'exploitation		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
Charges financières	15	-720	-1 050
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
Résultat des activités ordinaires après impôt		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
Résultat net de l'exercice		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
Résultats après modifications comptables		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
<i>Résultat net:</i>		-36 578	-28 462
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		2 982	397
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716	-44 147
* Autres pertes sur éléments non récurrents		9 706	0
* Variation des			
-Autres actifs courants		-745 759	-97 413
- Placements et autres actifs financiers		20 895	13 194
- Fournisseurs et autres dettes		10 908	0
		<u>-795 562</u>	<u>-156 431</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0	-72 681
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962	214 628
		<u>762 962</u>	<u>141 947</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissement provenant des emprunts		0	50 000
		<u>0</u>	<u>50 000</u>
<i>Incidences des variations des taux de change</i>			
<i>Variation de trésorerie</i>		<u>-32 600</u>	<u>35 516</u>
Trésorerie au début de l'exercice		<u>33 199</u>	<u>-2 317</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<u>599</u>	<u>33 199</u>

I - Présentation de la société :

La société financière d'investissement "SOFI SICAF" est une S.A au capital de 10 000 000 de dinars créée en 1993. Son siège est sis aux berges du Lac centre Nawrez Rue du lac Léman –Tunis et son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société «**SOFI SICAF .SA**» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Placements à court terme :

Les titres de créances acquis dans l'intention d'être liquidés avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature peuvent être liquidés à brève échéance sont portés parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne relative aux placements « NC 07 ».

Lors de leur acquisition, les placements courants sont comptabilisés à leurs coûts. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatiques	33,33%

IV- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

1. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de 9.545DT. Elles sont détaillées comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en %
Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Matériels informatiques	2 648	2 648	0	0%
Matériels de transport	10 000	0	10 000	-
Total brut	13 818	3 818	10 000	262%
Amortissement				
Amortissement Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Amortissement Matériels informatiques	1 353	471	882	187%
Amortissement Matériels de transport	1 750	0	1 750	-
Total des amortissements	4 273	1 641	2 632	160%
Total net	9 545	2 177	7 368	338%

2. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de 6.488.489DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Actions Star	0	9 706	-9 706	-100%
Actions Lloyd	3 500	3 500	0	0%
Actions Marillia	4 897 621	4 897 621	0	0%
Actions Sipco	1 587 368	2 302 614	-715 246	-31%
Total	6 488 489	7 213 441	-724 952	-10%

3. Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de 1.751.690DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Etat avance sur taxation IS	1 699 508	976 329	723 179	74%
Etat impôts a reporté	23 778	24 278	-500	-2%
Etat tva à payer ou report	966	966	0	0%
Intermédiaires en bourse	20 159	78	20 081	25744%
Produits à recevoir	7 279	4 279	3 000	70%

Total	1 751 690	1 005 930	745 760	74%
--------------	------------------	------------------	----------------	------------

4. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Maxula Sicav	0	20 895	20 895	100%
Total	0	20 895	-20 895	-100%

5. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Biat	316	1 953	-1 637	-84%
Atb	0	30 082	-30 082	-100%
Caisses	393	1 164	-771	-66%
Total	709	33 199	-32 490	-98%

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation du résultat présente une valeur globale de **8.127.966DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Capital social	10 000 000	10 000 000	0	0%
Reserve légale	86 047	86 047	0	0%
Réserves extraordinaires	1 675	1 675	0	0%
Résultats reportés déficitaires	-4 021 838	-3 993 376	-28 462	1%
Réserves pour réinvestissements exonérés	160 689	160 689	0	0%
Reserve spéciale de réévaluation	1 937 971	1 937 971	0	0%
Résultat de l'exercice	-36 578	-28 462	-8 116	29%
Total	8 127 966	8 164 544	-36 578	0%

7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **71.995** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Rémunération due au personnel	4 600	4 305	295	7%
Receveur des finances	3 256	3 286	-30	-1%
CNSS	512	512	0	0%
Débiteurs et créditeurs divers	14 263	5 404	8 859	164%
Charges à payer	48 869	47 444	1 425	3%
Provision courante pour risques	495	145	350	241%
Total	71 995	61 096	10 899	18%

8. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Echéances à - d'un 1 sur emprunts courants	50 000	50 000	0	0%
ATB	110	0	110	-
Total	50 110	50 000	110	0%

ETAT DE RESULTAT

9. Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Jetons de présence reçus	3 000	1 440	1 560	108%
Produits des participations	0	3 186	-3 186	-100%
Total	3 000	4 626	-1 626	-35%

10. Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	57 608	34 676*	22 932	66%
Plus-value sur cession des titres de participations	108	0	108	-
Total	57 716	34 676	23 041	66%

(*) En 2012, les produits nets sur cession des valeurs mobilières étaient présentés parmi les gains ordinaires. En 2013, cette rubrique est présentée au niveau des produits d'exploitation en tant qu'élément du résultat d'exploitation avec retraitement de la présentation de l'exercice 2012 pour les besoins de la comparabilité.

11. Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Frais sur titres	2 997	618	2 380	385%
Total	2 997	618	2 380	385%

12. Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Salaires	58 391	57 961	430	1%
Charges sociales	2 049	1 969	80	4%
Total	60 440	59 929	510	1%

13. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.982** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Dotations aux amortissements	2 632	397	2 235	563%
Dotations aux provisions	350	0	350	-
Total	2 982	397	2 585	651%

14. Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Entretien et réparations	1 331	0	1 331	-
Primes d'assurance	881	0	881	-
Personnel extérieur	8 858	5 037	3 821	76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823	5 149	-326	-6%
Publicité et abonnement au Jort	238	2	236	11810%
Frais et commissions banc	224	99	125	126%
Charges diverses	0	128	-128	-100%
Jetons de présence	2 000	2 000	0	0%

Tfp+foprolos	1 752	1 159	593	51%
Droit d'enregistrement et timbre	21	600	-579	-97%
Tcl	88	580	-492	-85%
Transferts de charges	-267	0	-267	-
Dotations aux provisions	0	145	-145	-100%
Total	19 949	14 899	5 050	34%

15. Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Charges d'intérêts	715	295	420	142%
Intérêts et pénalités de retard	5	754	-749	-99%
Total	720	1 050	-330	-31%

16. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Intérêts des comptes courants	0	9 479	-9 479	-100%
Total	0	9 479	-9 479	-100%

17. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **9.706 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	9 706	0	9 706	-
Total	9 706	0	9 706	-

18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû est de 500 DT calculé sur la base du minimum d'impôt.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOFI SICAF. SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserve

Depuis 2006 la société constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651.766 Dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

Opinion

A notre avis, et sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels de la société **SOFI SICAF.SA** arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers **N°10** relative aux « **Produits nets sur cession des valeurs mobilières** » présentés au niveau des produits d'exploitation. Ces produits étaient présentés en 2012 parmi les autres gains ordinaires.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. En application de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux « conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières » et dans l'attente de la signature du « cahier de charges relatif à la tenue-conservation du compte en valeurs mobilières » prévu par le

Conseil du Marché Financier, la société « SOFI SICAF .SA » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 septembre 2014

P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société « SOFI SICAF .SA » envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	62 192	-4 600
TOTAL	62 192	-4 600

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 septembre 2014
P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

BILAN CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations corporelles	1	12 541
Moins: amortissements		-4 050
Immobilisations financières	2	6 211 157
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 219 648</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 219 648</u>
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	3	1 752 073
Placements et autres actifs financiers	4	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 782</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>7 972 430</u>

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social		10 000 000
Réserves consolidées		131 002
Autres capitaux propres		2 098 660
Résultats reportés consolidés		-4 275 800
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>7 953 862</u>
Résultat consolidés		<u>-103 965</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<u>7 849 897</u>
<i>Passifs</i>		
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés		362
Autres passifs courants	7	72 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 533</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 533</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>7 972 430</u>

ETAT DE RESULTAT*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
<i>Charges financières</i>			
Charges financières	15	-720	-1 050
<i>Autres gains ordinaires</i>			
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
<i>Autres pertes ordinaires</i>			
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net:		-103 965
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions		2 759
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716
* Autres pertes sur éléments non récurrents		10 983
* Variation des		
-Autres actifs courants		-746 143
- Placements et autres actifs financiers		20 895
- Fournisseurs et autres dettes		10 975
* Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		66 650
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-795 362
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		762 962
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts		0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0
Incidences des variations des taux de change		
Variation de trésorerie		-32 600
Trésorerie au début de l'exercice		33 199
Trésorerie à la clôture de l'exercice		599

I. PRESENTATION DU GROUPE :**1. Secteurs d'activité :**

Le groupe «**SOFI SICAF** » opère dans les secteurs d'activités suivants :

- La société mère, «**SOFI SICAF SA** », a pour activité principale la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- La société «**SIPCO SA** » a pour activité principale la création , l'exploitation , l'extension , la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles , de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques ;
- La société «**MARILLIA SA** » opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles sise à Yasmine Hammamet.

2. Périmètre de consolidation :

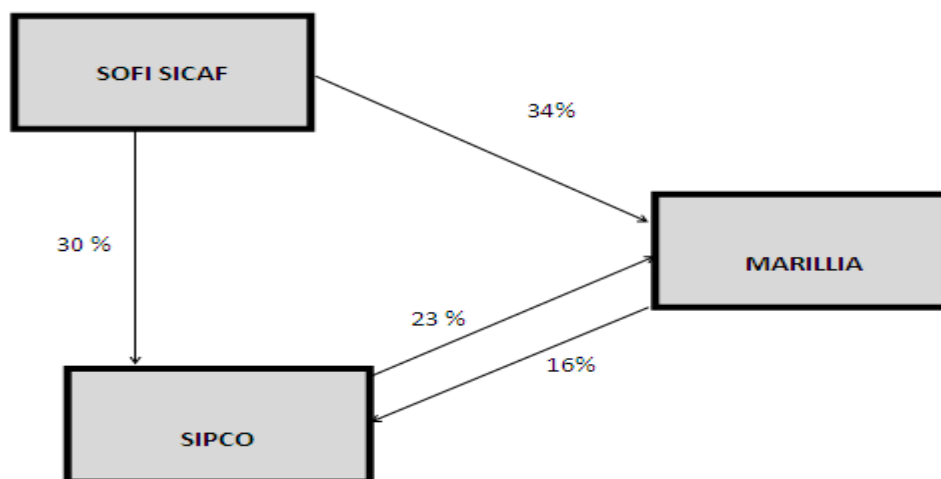
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de participation, ayant servi de base pour la détermination du périmètre de consolidation, reflète le pourcentage de contrôle tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.

2-1 Liste des sociétés consolidées:

PARTICIPATIONS	Nom de la société	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	SOFI SICAF	la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières	100%	100%
Sociétés Mis en équivalence				
	SIPCO	la création, l'exploitation, l'extension, la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles, de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques	30%	30%
	MARILLIA	opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles	34%	34%

2-2 Organigramme



II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « SOFI SICAF » sont établis selon les normes comptables nationales NCT en vigueur. Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

La société « SOFI SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. PRINCIPES COMPTABLES:

3. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant «SOFI SICAF».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société «**SOFI SICAF**» exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatique	33,33%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

1) Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent ne valeur nette de **8 .491DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Matériels et mobilier de bureau	1 170
Matériels informatiques	2 648
Matériels de transport	8 723
Total brut	12 541

Amortissement

Amortissement Matériels et mobilier de bureau	1 170
Amortissement Matériels informatiques	1 353
Amortissement Matériels de transport	1 527
Total des amortissements	4 050
Total net	8 491

2) Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de **6.211.157DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Titres mis en équivalence (*)	6 207 657
Actions Lloyd	3 500
Total	6 211 157

(*) 2-1) Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de **6.207.657 DT** et se détaillent comme suit :

Société	Titres mis en équivalence 31/12/2013	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats reportés	Quote-part dans les résultats
SIPCO	1 388 834	-40 314	159 052	79 796
MARILLIA	4 818 823	-2 966	94 910	-13 146
Total	6 207 657	-43 280	253 962	66 650

3) Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de **1.752.073DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Etat avance sur taxation IS	1 699 508
Etat impôts reportés	24 161
Etat tva à payer ou report	966
Intermédiaire en bourse	20 159
Produits à recevoir	7 279
Total	1 752 073

4) Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

5) Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
BIAT	316
ATB	0
Caisses	393
Total	709

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6) Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation présente une valeur globale de **7.849.897** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Capital social	10 000 000
Réserves consolidées	131 002
Autres capitaux propres	2 098 660
Résultats reportés consolidés	-4 275 800
Résultat consolidés	-103 965
Total	7 849 897

7) Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **72.061** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Rémunération due au personnel	4 600
Receveur des finances	3 322
CNSS	512
Débiteurs et créditeurs divers	14 263
Charges à payer	48 869
Provision courantes pou risques	495
Total	72 061

8) Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Echéances - d'un 1 sur emprunts courants	50 000
ATB	110
Total	50 110

ETAT DE RESULTAT

9) Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Jetons de présence reçus	3 000
Produits des participations	0
Total	3 000

10) Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les Produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Produits nets cession valeur mobilières	57 608
Plus-value sur cession des titres de participations	108
Total	57 716

11) Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Frais sur titres	2 997
Total	2 997

12) Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Salaires	58 391
Charges sociales	2 049
Total	60 440

13) Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.759**DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Dotations aux amortissements	2 409
Dotations aux provisions	350
Total	2 759

14) Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Entretien et réparation	1 331
Prime d'assurance	881
Personnel extérieurs	8 858
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823
Publicité et abonnement au Jort	238
Frais et commissions banc	224
Charges diverses	0
Jetons de présence	2 000
Tfp+foprolos	1 752
Droit d'enregistrement et timbre	21
Tcl	88
Transfert de charges	-267
Dotations aux provisions	0
Total	19 949

15) Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Charges d'intérêts	715
Intérêts et pénalités de retard	5
Total	720

16) Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Intérêts comptes courants	0
Total	0

17) Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **10.983 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels.	10 983
Total	10 983

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société

« **SOFI-SICAF SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve

1-Depuis 2006 la société « SOFI-SICAF » constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651 .766 dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

2-La société « MARILLIA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2011. Après notification des résultats de la vérification fiscale qui se sont élevés à plus de 900 000 DT, la société a formulé son opposition, et suite aux différents échanges, une reconnaissance de dettes a été signée à cet effet en date du 22 août 2014 au titre des différents impôts à payer pour un montant de seulement de 122 370 DT et un accord de l'administration pour la restitution à la société d'un montant de 129 073 DT au titre d'impôts sur les sociétés.

Considérant cet élément important intervenu après la clôture de l'exercice et avant l'arrêté des états financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale, aucune provision pour risque n'a été constituée et son impact sur la quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence n'a pas été pris en compte au niveau des états financiers consolidés.

Opinion

A notre avis,et sous réserve des incidences des points évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés de la société « **SOFI-SICAF SA** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat consolidé pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que le groupe « SOFI-SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2013. A ce titre, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ne mentionnent pas les données comparatives au 31/12/2012.

Tunis, le 25 novembre 2014

P/GS Audit & Advisory
Sami MENJOUR

La présentation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 de SOFI SICAF n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale qui dispose que : « Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés ».

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1. Présentation des initiateurs :

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mrs Med Ali Tabbane Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 993 816 actions composant le capital de la société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

2. Motifs et intentions des initiateurs :

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Lemman- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac--, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

6 184 actions représentant **0,62 %** des actions de la société SOFI SICAF.

5. Prix de l'offre :

10 dinars l'action de nominal 10 dinars.

6. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte du **04 mai 2015** au **29 mai 2015** inclus.

7. Engagement des initiateurs de l'offre :

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

9. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

10- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

12. Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société **Universal Auto Distributors Holding**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **Universal Auto Distributors Holding** a pris les engagements suivants :

- Réserver deux (02) nouveaux sièges au Conseil d'Administration au profit des détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte le montant définitif de l'augmentation de capital collecté ainsi que les éventuels changements pouvant toucher le Business Plan initial et ce, au cas où le montant de l'augmentation du capital social projetée se limiterait au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (**3/4**) au moins de ladite augmentation ;
- Respecter les dispositions de l'article **29** du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ainsi qu'une structure de contrôle de gestion et établir un manuel de procédures et ce, avant la fin de l'année 2015 ;

Aussi, les actionnaires de référence de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, d'obtenir les autorisations nécessaires pour la

régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence **Loukil Investment Group (LIG)** de la société «**Universal Auto Distributors Holding**», détenant actuellement **99,99%** du capital de la société, s'est engagé :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.
- ✓ à limiter le nombre des actions anciennes à céder, dans le cadre de l'opération, exactement au même nombre que celui des actions nouvelles à souscrire en numéraire et ce, pour que l'offre ait une suite positive ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société UADH et ses filiales mettant en péril l'avenir de celles-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires. Cet engagement ne s'applique pas aux activités concurrentes ou similaires en cours ou engagées antérieurement à la date d'introduction en Bourse de la société UADH.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné en date du **16 avril 2015**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UADH au marché principal de cote de la Bourse.

L'admission définitive des **12 307 694** actions de nominal **1** dinar chacune, composées de **6 153 847** actions anciennes et **6 153 847** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- justification de la diffusion dans le public d'au moins **24,98%** du capital auprès de **200** actionnaires, au plus tard le jour d'introduction ;
- présentation du procès verbal du Conseil d'Administration ayant approuvé les modifications dans le business plan ainsi que l'avis du commissaire aux comptes sur le business plan modifié ;
- justification de l'existence d'un manuel de procédures ainsi que des structures d'audit interne et de contrôle de gestion.

Considérant que l'entrée effective en activité de la société UADH avec le nouveau périmètre du groupe date de moins de deux années, le Conseil de la Bourse a décidé d'octroyer une dérogation à cette condition, et ce conformément aux dispositions de l'article **36** du Règlement Général de la Bourse.

Le Conseil de la Bourse a également attiré l'attention de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération de l'absence de la décote de 15% habituellement appliquée aux holdings.

Le Conseil de la Bourse a aussi manifesté sa vive crainte de voir le manque de communication qui a caractérisé la vie boursière de GIF Filter et AMS (affiliées au promoteur du groupe UADH) se répercuter négativement sur l'opération en cours et par conséquent, sur le marché.

Considérant les liens organiques entre l'UADH, GIF Filter et AMS, le Conseil de la Bourse a recommandé fortement l'annonce et la mise en place d'un programme de communication et de suivi de toutes ces sociétés, notamment en ce qui concerne les obligations réglementaires d'information et l'exécution du business plan.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société UADH au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées, en vue d'obtenir les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation de l'Opération.

Enfin, et au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluant (**acquisition de ¾ des quotités au minimum**), l'introduction des actions de la société UADH, se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 6,500 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Dans le cadre de l'introduction de la société Universal Auto Distributors Holding au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a obtenu l'autorisation de la banque centrale relative à l'ouverture de capital aux étrangers.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le **12 décembre 2014**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UADH tenue le **15 décembre 2014** a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres à la cote de bourse et a donné au Conseil d'Administration, le pouvoir d'en fixer les modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UADH tenue le **1^{er} avril 2015** a ré-approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société UADH par une introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1^{er} avril 2015** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **6 153 847 DT** pour le porter de **30 800 000 DT** à **36 953 847 DT**, et ce par la création et l'émission de **6 153 847** actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de **6,500 DT** l'action, soit **1,000 DT** de nominal et **5,500 DT** de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1^{er} janvier 2014**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **10 avril 2015**, a décidé de limiter le montant de la dite augmentation du capital au montant des souscriptions, si celui-ci atteint au moins les trois quarts (**3/4**) de l'augmentation décidée, et ce conformément à la première faculté prévue par l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1^{er} avril 2015** a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservé au public, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation de capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public

L'introduction en Bourse de la société UADH se fera au moyen de :

- **Offre à Prix Ferme** de **3 076 922** actions représentant **33,33%** de l'offre au public et **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation au prix de **6,500 DT** l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
 - ✓ **1 538 461** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société, représentant **4,16%** du capital après augmentation ;

- ✓ **1 538 461** actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires de références d'actions anciennes, représentant **4,16%** du capital après la réalisation de l'augmentation.
- **Placement Global** de **6 153 848** actions, représentant **66,67%** de l'offre au public et **16,65%** du capital social de la société UADH après augmentation (dont **3 076 924** actions anciennes et **3 076 924** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs institutionnels¹ désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées au Placement Privé.

Par ailleurs, au cours de la période de l'offre au public, **3 076 924** actions représentant **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation (dont **1 538 462** actions anciennes et **1 538 462** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) feront l'objet d'un Placement Privé réalisé auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectées au Placement Global.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

¹ Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

Pourcentage de détention des investisseurs étrangers dans le capital de l'émetteur

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non-résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions UADH à hauteur de **20,0%** du capital de la Société après augmentation.

Présentation de la société

Dénomination sociale	Universal Automobile Distributors Holding SA
Siège social	62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Téléphone	+ 216 71 354 366
Fax	+ 216 71 343 401
Site web	www.uadh.tn
Adresse électronique	contact@loukil.com.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	04/07/2013
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal : <ul style="list-style-type: none">▪ La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ;▪ Le contrôle et la direction d'autres sociétés ;▪ La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, créés ou à créer ;▪ Et, plus généralement, toutes opérations, financiers, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Registre du Commerce	B 01132242013.
Exercice social	Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2013.
Nationalité	Tunisienne
Capital social	Le capital social s'élève à 30 800 000 DT divisé en 30 800 000 actions ordinaires de valeur nominale 1 DT, entièrement libérés.
Matricule fiscal	1306183C
Régime fiscal	Droit commun
Lieu de consultation des documents	Siège social de la société UADH : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing	M. Bassem LOUKIL Directeur Général Adresse : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000 Téléphone : + 216 71 354 366 Fax : + 216 71 343 401

1- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme des actions UADH est ouverte du **13 Mai 2015 au 20 Mai 2015 inclus**.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **13 Mai 2015**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **20 mai 2015 inclus**.

2- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2014**.

3- Modalités de paiement du prix

Le prix de souscription à l'action **UADH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **6,500** Dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions UADH dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des collecteurs d'ordres au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (**3**) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

4- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, et ce à **l'exception de la catégorie D**.

A ce titre, il convient de signaler que les demandes d'acquisition de la **catégorie D** de l'OPF se feront uniquement auprès d'Attijari Intermédiation en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.

Le syndicat de placement composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, est seul habilité à recueillir sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les souscriptions et les versements seront effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en bourse.

Le jour du dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible portant le RIB suivant : **04135217003676079116** ouvert auprès d'Attijari bank (centre d'affaires du Siège), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

5- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

Offre à Prix Ferme

Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action nouvelle et d'une (1) actions ancienne, soit un total de 1 538 461 quotités offertes, correspondant à 1 538 461 actions nouvelles et 1 538 461 actions anciennes.

Les 3 076 922 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre (4) catégories :

Catégorie A : 692 308 quotités offertes représentant 15,00% de l'offre au public et 45,00% de l'OPF, soit 692 308 actions nouvelles et 692 308 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie B : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 384 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 770 quotités et au maximum 19 231 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie C : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 348 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes, réservées aux OPCVM (tunisiens et étrangers) sollicitant au minimum 769 quotités et au maximum 384 615 quotités.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

Catégorie D : 76 923 quotités offertes représentant 1,67% de l'offre au public et 5,00% de l'OPF, soit 76 923 actions nouvelles et 76 923 actions anciennes réservées au personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités.

Il est précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans la catégorie D réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres dans les trois autres catégories de l'OPF et que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans l'une de ces 4 catégories ne peuvent pas donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé et inversement.

Identification des demandeurs

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du Gestionnaire ;
- pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités correspondant à 25 actions nouvelles et à 25 actions anciennes, ni supérieur à :

- 92 384 quotités correspondant à 92 384 actions nouvelles et à 92 384 actions anciennes pour les non institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital ;
- 923 846 quotités correspondant à 923 846 actions nouvelles et à 923 846 actions anciennes pour les institutionnels tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'OPF.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- un nombre de demande d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Modes de satisfaction des demandes d'acquisition

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Catégorie A : les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Catégorie B, C et D : les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté de la manière suivante :

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie A est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie B est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie C est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie D est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Placement Global

Dans le cadre du Placement Global 3 076 924 quotités soit 6 153 848 actions (3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles), représentant 66,67% de l'offre au public et 16,65% du capital de la société après augmentation seront offertes à des institutionnels² désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file.

Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **19 231** quotités correspondant à **38 462 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 003 DT**, ni supérieur à **923 846 quotités** correspondant à **1 847 692 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **12 009 998 DT**.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de **10%** des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé et inversement.

² Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global peuvent être affectées au Placement Privé.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et le Placement Privé.

6. Transmission des demandes et centralisation

Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie, un état récapitulatif des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis l'état des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, l'état des demandes d'acquisition sera transmis par Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Placement Global

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

Placement Privé

A l'issue de l'opération de Placement Privé, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

7. Ouverture des plis et dépouillement

Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment

l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Privé

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

9. Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera, par intermédiaire en bourse, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

10. Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'Offre au public connaîtrait une suite favorable (acquisition au minimum des $\frac{3}{4}$ des quotités offertes), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois **(3)** jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du **13 avril 2015**, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société UADH le code **ISIN : TN0007690019** et aux actions nouvelles de la société UADH le code **ISIN : TN0007690027**.

La société UADH s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

11. Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des actions UADH sur le Marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

12. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis.

13. Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction, est établi entre Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UADH à savoir la société **Loukil Investment Group** pour un montant de **15 000 000 DT** et **769 230 actions**.

14. Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre susmentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales du capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.* »

Par conséquent, la société UADH pourrait bénéficier de l'exonération de la plus-value sur les apports.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 15-0903 du 27 Avril 2015, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Universal Automobile Distributors Holding, 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000, de Attijari Intermédiation sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, Rue des Lacs de Mazurie – 1053 Les Berges du Lac – Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014 de la société Universal Automobile Distributors Holding seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 30 Avril 2015.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société **DELICE HOLDING** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR & Mr Karim DEROUCHE.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
				Capital social		549 072 620	549 072 620
				Réserves et primes liées au capital		324	324
				Résultats reportés		(1 600 944)	-
Immobilisations corporelles	B-1	3 687	-	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		547 472 000	549 072 944
Moins : amortissements		(369)	-				
		3 318	-	Résultat de l'exercice		39 017 383	(1 600 944)
Immobilisations financières	B-2	548 573 048	549 062 944	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	B-6	586 489 383	547 472 000
Moins : Provisions		(1 042 000)	(1 531 896)	PASSIFS			
		547 531 048	547 531 048				
Total des actifs immobilisés		547 534 366	547 531 048				
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		547 534 366	547 531 048	PASSIFS COURANTS			
ACTIFS COURANTS				Fournisseurs et Comptes rattachés	B-7	29 248	193 866
Clients et comptes rattachés		-	59 302	Autres passifs courants	B-8	651 782	97 274
Moins: Provisions		-	-				
		-	59 302	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		681 030	291 140
Autres Actifs courants	B-3	24 397 188	-	TOTAL DES PASSIFS		681 030	291 140
Placements et autres actifs financiers	B-4	15 000 000	-	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		587 170 413	547 763 140
Liquidités et équivalents de liquidités	B-5	238 859	172 790				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		39 636 047	232 092				
TOTAL DES ACTIFS		587 170 413	547 763 140				

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits d'exploitation			
Dividendes	R-1	40 534 788	-
Management fees	R-2	355 304	173 362
		<hr/>	<hr/>
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		40 890 092	173 362
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats services et prestations	R-3	716 452	143 006
Charges de Personnel	R-4	197 540	13 955
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-5	1 042 369	1 531 896
Reprise sur provisions	R-6	(1 531 896)	-
Autres Charges d'exploitation	R-7	187 493	84 948
		<hr/>	<hr/>
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		611 958	1 773 805
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 278 134	(1 600 442)
		<hr/>	<hr/>
Charges financières nettes		-	(2)
Produits des placements	R-8	352 553	-
Autres gains ordinaires		500	-
Autres pertes ordinaires	R-9	(1 531 896)	-
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		39 099 291	(1 600 444)
		<hr/>	<hr/>
Impôt sur les bénéfices		(81 908)	(500)
		<hr/>	<hr/>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		39 017 383	(1 600 944)

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		39 017 383	(1 600 944)
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	R-5	1 042 369	1 531 896
* Reprise sur amortissements et provisions	R-6	(1 531 896)	
* Perte sur titres SOCOGES	R-9	1 531 896	
* Variation des :			
Créances	F-1	59 302	(59 301)
Autres actifs	F-1	(24 397 188)	-
Fournisseurs d'exploitation	F-1	(164 618)	193 866
Autres passifs courants	F-1	554 508	97 274
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		16 111 756	162 790
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	B-1	(3 687)	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	B-2	(1 042 000)	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(1 045 687)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements versement des associés		-	10 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		-	10 000
Variation de trésorerie		15 066 069	172 790
Trésorerie au début de l'exercice		172 790	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice		15 238 859	172 790

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société «Délice Holding» est une société anonyme constituée le 20 Mai 2013 et régie par la loi n°2009-93 du 03 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisés en 100 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15.417.888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports réévalués et constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
			Total	154 179 204	154 178 880

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39.488.374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2014 à 549.072.620 dinars divisé en 54.907.262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2014 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

III. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2014 et finit le 31/12/2014.

IV. Conventions et méthodes comptables appliquées

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

(1)- Immobilisations financières

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

(2)- Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la clôture de l'exercice. Le cas échéant, il est également tenu compte de l'effet sur la valeur de marché de l'offre additionnelle qui serait occasionnée par la mise en vente des titres à évaluer.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

(3)- Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société est constitué essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

(4)- Impôts et taxes

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles de du droit commun.

V. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers.

VI. Notes relatives aux rubriques du bilan :

(B-1)-Immobilisations corporelles :

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 Décembre 2014 comme suit:

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
Solde au 31 décembre 2013	-	-	-
Acquisition de l'exercice	3 687	-	3 687
Cessions de l'exercice	-	-	-
Amortissements de l'exercice	-	(369)	(369)
Soldes au 31 décembre 2014	3 687	(369)	3 318

L'acquisition a porté sur des équipements de bureau au cours du mois de juin 2014.

(B-2)-Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2014 à **548 573 048 dinars** contre **549 062 944** dinars au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre d'actions	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013	% de détention
Titres CLC	235 330	394 883 740	394 883 740	99,716%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,010%
Titres SBC	58 744	24 677 767	24 677 767	97,907%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,991%
Titres CF	46 820	4 680 034	4 680 034	31,007%
Titres SOCOGES	10 420	1 042 000	1 531 896	49,619%
Total valeurs brutes		548 573 048	549 062 944	
Provision sur titres SOCOGES		(1 042 000)	(1 531 896)	
Total valeurs nettes		547 531 048	547 531 048	

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<u>Solde au 31 Décembre 2013</u>	549 062 944
Perte/Titres SOCOGES suite à la réduction du capital de la SOCOGES par annulation des titres	(1 531 896)
Souscription à l'augmentation du capital de la SOCOGES	1 042 000
<u>Soldes au 31 Décembre 2014</u>	548 573 048

(B-3)-Autres actifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2014 un solde de **24 397 188** dinars contre un solde nul à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dividendes à recevoir CLC (A)	24 130 310	-
Etats retenue sur tiers	161 336	-
Débiteurs divers	33 318	-
TVA déductible	69 774	-
Charges constatées d'avance	2 000	-
Acomptes provisionnels	450	-
<u>TOTAL</u>	<u>24 397 188</u>	<u>-</u>

(A) : Ces dividendes ont été encaissés le 06 Janvier 2015.

(B-4)-Placements financiers :

Les placements financiers présentent au 31/12/2014 un solde de **15 000 000** dinars contre un solde nul à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Certificat de dépôt – échéance 10/04/2015	7 500 000	-
Certificat de dépôt – échéance 05/05/2015	7 500 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>15 000 000</u>	<u>-</u>

(B-5)-Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique présente au 31/12/2014 un solde de **238 859** dinars contre **172 790** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Banque « BIAT »	45 374	172 790
Banque « ATTIJARI »	193 485	-
<u>TOTAL</u>	<u>238 859</u>	<u>172 790</u>

(B-6)-Capitaux propres :

Cette rubrique présente au 31/12/2014 un solde de **586 489 383** dinars contre un solde de **547 472 000** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Capital social	549 072 620	549 072 620
Autres capitaux propres	324	324
Résultat reportés	(1 600 944)	-
Total des capitaux propres avant résultat	547 472 000	549 072 944
Résultat de l'exercice	39 017 383	(1 600 944)
Total des capitaux propres avant affectation	586 489 383	547 472 000

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>
Résultat de l'exercice	39 017 383
Nombre d'actions	54 907 262
Résultat par action	0,710

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	<i>Capital social</i>	<i>Autres compléments d'apport</i>	<i>Résultats Reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Solde au 31 Décembre 2013	549 072 620	324	-	(1 600 944)	547 472 000
Affectation résultat PV AGO du 19/05/2014			(1 600 944)	1 600 944	-
Résultat net de l'exercice 2014				39 017 383	39 017 383
Solde au 30 JUIN 2014	549 072 620	324	(1 600 944)	39 017 383	586 489 383

(B-7)-Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2014 un solde de **29 248** dinars contre **193 866** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Fournisseurs d'exploitation	29 248	3 860
Fournisseurs d'exploitation-Factures non parvenues	-	190 006
Total	<u>29 248</u>	<u>193 866</u>

(B-8)-Autres passifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2014 un solde de **651 782** dinars contre **97 274** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits constatés d'avance	300 401	-
Charges à payer	251 102	758
Etat- Impôt sur les sociétés	81 908	500
CNSS	8 867	2 899
Personnel - rémunérations dues	5 183	7 346
Etat - Retenue à la source sur salaires	2 809	2 809
Etat - autres impôts à payer	1 512	999
TVA à payer	-	27 230
SBC - avances et acomptes reçus	-	54 733
Total	<u>651 782</u>	<u>97 274</u>

VII. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

(R-1)-Dividendes :

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2014 à **40 534 788** dinars et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
STIAL	15 354 478	-
CLC	25 180 310	-
<u>TOTAL</u>	<u>40 534 788</u>	<u>-</u>

(R-2)-Management fees :

Les management fees s'élèvent au 31/12/2014 à **355 304** dinars contre **173 362** dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Management fees – Société des boissons du Cap-Bon	95 304	123 107
Management fees – Centrale laitière du Cap-Bon	100 000	-
Management fees – Centrale laitière du Nord	100 000	-
Management fees – Centrale laitière Sidi Bouzid	40 000	-
Management fees – Delta Plastic	20 000	50 255
TOTAL	355 304	173 362

(R-3)-Achats services et prestations :

Les autres services et prestations s'élèvent au 31/12/2014 à 716 452 dinars contre 143 006 dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	716 452	143 006
TOTAL	716 452	143 006

(R-4)-Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2014 à **197 540** dinars contre **13 955** dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Salaires	157 635	11 260
Charges connexes aux salaires	11 260	-
Autres charges sociales	28 645	2 696
TOTAL	197 540	13 955

(R-5)-Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2014 à **1 042 369** dinars contre **1 531 896** dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Dotation aux amortissements	369	-
Dotation aux provisions titres SOCOGES	1 042 000	1 531 896
TOTAL	1 042 369	1 531 896

(R-6)-Reprise sur provisions :

Les reprises sur provisions s'élèvent au 31/12/2014 à **1 531 896** dinars et sont constituées par la reprise sur la provision comptabilisée en 2013 au titre de la participation SOCOGES, constatée suite à la réduction du capital de cette dernière par annulation des titres.

(R-7)-Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **187 493** dinars contre **84 948** dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Frais postaux et frais de télécommunications	1 647	154
Services bancaires et assimilés-Commissions	270	43
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	80 000	80 000
Publicité	3 659	-
Location	13 600	-
Réception	65 497	-
Entretien et réparation	260	-
TFP	3 378	225
FOPROLOS	1 689	113
Impôts et taxes divers	250	45
TCL-TIB	809	434
Droits d'enregistrement et de timbre	15 900	3 809
Amendes et pénalités	534	125
TOTAL	187 493	84 948

(R-8)-Produits de placements :

Les produits de placement s'élèvent au 31/12/2014 à **352 553** dinars et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Intérêts/ Certificats de dépôts	341 377	-
Intérêts créditeurs	11 176	-
TOTAL	352 553	-

(R-9)-Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31/12/2014 à **1 531 896** dinars et sont constituées par la perte sur les titres SOCOGES suite à la réduction par cette dernière de son capital par annulation de titres.

VIII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie
(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :

	<u>Au 31 Décembre</u>		<u>Variation</u>
	<u>2014</u>	<u>2013</u>	
- Clients et comptes rattachés	-	59 302	59 302
- Fournisseurs et comptes rattachés	29 248	193 866	(164 618)
- Autres actifs courants	24 397 188	-	(24 397 188)
- Autres passifs courants	651 782	97 274	554 508

IX. Engagements hors bilan

La société n'a pas d'engagements hors bilan.

X. Autres notes

– Parties liées :

- Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec « la centrale laitière du Cap-Bon », « la centrale laitière du Nord » et « la centrale laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les dites conventions entrent en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2014, s'élèvent, en hors taxes, respectivement à 100.000 dinars, 100.000 dinars et 40.000 dinars.

- Le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec « la société des boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les dites conventions entrent en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2014, s'élèvent, en hors taxes, respectivement à 95.304 dinars et 20.000 dinars.

- Votre conseil d'administration du 22 décembre 2014 a autorisé la participation de la société dans l'augmentation de capital de la SOCOGES à hauteur de 1.042.000 dinars. L'augmentation de capital a eu lieu au courant de l'exercice 2014.

- Votre conseil d'administration du 22 décembre 2014 a autorisé la participation de la société dans l'augmentation de capital de la centrale laitière du Cap-Bon à hauteur de 6.300.000 dinars. L'augmentation de capital a eu lieu en 2015.

- L'AGO de la STIAL tenue le 19 mai 2014 a décidé de distribuer des dividendes pour 35 700 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 15 354 477 dinars. La STIAL a distribué 50% des dividendes fin juin 2014 et 50% fin septembre 2014.

- L'AGO de la Centrale laitière du Cap-Bon tenue le 28 avril 2014 a décidé de distribuer des dividendes pour 25 252 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 25 180 310 dinars. En 2014, la société a encaissé 1 050 000 dinars. Le reliquat qui s'élève à 24 130 310 dinars a été encaissé le 06 janvier 2015.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 587 170 413 dinars, un bénéfice de 39 017 383 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Délice Holding SA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport d'activité. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

**Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Mohamed LOUZIR

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

A.1- Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec « la centrale laitière du Cap-Bon », « la centrale laitière du Nord » et « la centrale laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les dites conventions entrent en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2014, s'élèvent, en hors taxes, respectivement à 100.000 dinars, 100.000 dinars et 40.000 dinars.

A.2- Votre conseil d'administration du 22 décembre 2014 a autorisé la participation de la société dans l'augmentation de capital de la SOCOGES à hauteur de 1.042.000 dinars. L'augmentation de capital a eu lieu au courant de l'exercice 2014.

A.3- Votre conseil d'administration du 22 décembre 2014 a autorisé la participation de la société dans l'augmentation de capital de la centrale laitière du Cap-Bon à hauteur de 6.300.000 dinars. L'augmentation de capital a eu lieu en 2015.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

B.1- Le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec « la société des boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Les dites conventions entrent en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2014, s'élèvent, en hors taxes, respectivement à 95.304 dinars et 20.000 dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Votre conseil d'administration réuni le 16 mai 2013 a nommé Monsieur Mohamed MEDDEB en qualité de Président Directeur Général.

Toutefois, aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2014.

C.2- Votre conseil d'administration réuni le 12 septembre 2013 a nommé Mademoiselle Cyrine MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint.

Toutefois, aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2014.

C.3- Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a nommé Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en qualité de Directeur Général Adjoint avec effet rétroactif, et ce, à compter du mois de décembre 2013 et a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7.000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau d'atteinte des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2014 est de 197.540 dinars répartie comme suit :

- Salaire Brut : 157.635 dinars ;
- Charges sociales : 28.645 dinars ; et
- Droit aux congés : 11.260 dinars.

C.4- Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président Directeur Général par les filiales au titre de 2014 se détaillent comme suit :

Filiale	Total (en TND)
La Centrale Laitière du Cap-Bon	876 375
La Centrale Laitière du Nord	238 462
La Centrale Laitière de Sidi Bouzid	354 487
La Société des Boissons du Cap-Bon	711 701
La Compagnie Fromagère	198 605
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 483 827

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Directeur Général une voiture de fonction avec la prise en charge des dépenses y afférentes.

- Une rémunération Brute a été servie à un administrateur par la filiale Centrale Laitière du Cap-Bon pour un montant de 440.792 dinars.
Par ailleurs, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

FINOR

Karim DEROUCHE

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Chérif BEN ZINA.

CARTE VIE
ASSURANCES

ANNEXE N°1

ACTIF

ACTIF	2014			Exercice 2013 Montant Net
	BRUT	Amort & Prov	NET	
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	39 658,665	-25 339,604	14 319,061	8 004,488
AC13 Fonds commercial	16 399 952,084	-3 282 236,985	13 117 715,099	13 937 712,703
	16 439 610,749	-3 307 576,589	13 132 034,160	13 945 717,191
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	72 500,000	-42 228,767	30 271,233	44 771,233
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	64 641,583	-45 824,881	18 816,702	23 331,932
	137 141,583	-88 053,648	49 087,935	68 103,165
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	531 982,500	-29 917,344	502 065,156	491 541,781
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	16 016 327,580	-1 186 564,493	14 829 763,087	11 748 573,874
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	64 498 530,000		64 498 530,000	58 742 120,000
AC334 Autres prêts				
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	15 000 000,000		15 000 000,000	9 500 000,000
	96 046 840,080	-1 216 481,837	94 830 358,243	80 482 235,655
AC4 Placements représentant les prov techniques afférentes aux c.u.c	0,000	0,000	0,000	0,000
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises				
AC520 Provision d'assurance vie				
AC530 Provision pour sinistres vie	352 659,894		352 659,894	46 897,000
AC531 Provision pour sinistres non vie				
	352 659,894	0,000	352 659,894	46 897,000
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	2 022 545,070		2 022 545,070	1 987 998,039
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	983 594,008	-47 956,080	935 637,928	880 007,233
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	221 692,438		221 692,438	39 025,691
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	5 625,521		5 625,521	2 578,747
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	0,000		0,000	0,000
AC633 Débiteur divers	858 725,845		858 725,845	183 286,692
	4 092 182,882	-47 956,080	4 044 226,802	3 092 896,402
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	2 910 667,538		2 910 667,538	2 814 921,591
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportés				
AC722 Autres charges à répartir				
	2 910 667,538		2 910 667,538	2 814 921,591
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	2 566 422,436		2 566 422,436	2 322 938,385
AC733 Autres comptes de régularisation	2 182,741		2 182,741	2 076,574
	2 568 605,177		2 568 605,177	2 325 014,959
Total de l'actif	122 547 707,903	-4 660 068,154	117 887 639,749	102 775 785,963

PASSIF

Capitaux Propres & Passifs		31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	8 250 000,000	8 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital	632 737,112	297 414,124
CP4	Autres Capitaux Propres	16 002 500,000	14 000 000,000
CP5	Résultat reporté	1 517 311,780	2 854 919,001
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	26 402 548,892	25 152 333,125
CP6	Résultat de l'exercice	4 067 370,131	2 113 303,925
	Total capitaux propres avant affectation	30 469 919,023	27 265 637,050
PASSIFS			
PA2	Provisions pour risques et charges		
		0,000	0,000
PA3	Provisions techniques brutes		
PA320	<i>Provision d'assurance vie</i>	75 783 069,736	66 912 871,967
PA330	<i>Provision pour sinistres</i>	5 360 573,821	3 719 782,501
PA340	<i>Provision pour participation aux bénéfices</i>	1 921 767,659	1 243 233,000
PA350	<i>Provision pour égalisation & équilibrage</i>	187 457,599	188 048,574
PA360	<i>Autres provisions techniques</i>		
		83 252 868,815	72 063 936,042
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte	0,000	0,000
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	0,000	0,000
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 796 711,589	2 877 812,335
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	364 228,821	116 457,327
PA63	Autres dettes		
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>		
PA632	<i>Personnel</i>	79 142,961	88 924,626
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	806 641,832	345 275,663
PA634	<i>Créditeurs divers</i>	37 501,708	16 242,920
		4 084 226,911	3 444 712,871
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	80 625,000	1 500,000
		80 625,000	1 500,000
		87 417 720,726	75 510 148,913
	Total du passif	87 417 720,726	75 510 148,913
	Total des capitaux propres et passifs	117 887 639,749	102 775 785,963

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE
ET/OU DE LA REASSURANCE VIE

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2014

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2014		2014			Opérations nettes 2013(*)
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées		28 075 685,426	-657 510,429	27 418 174,997	26 614 774,075
		28 075 685,426	-657 510,429	27 418 174,997	26 614 774,075
PRV2 Produits de placements					
PRV21 Revenus des placements		5 212 603,276		5 212 603,276	4 087 620,953
PRV22 Produits des autres placements		65 432,151		65 432,151	83 149,009
	sous total 2a	5 278 035,427	0,000	5 278 035,427	4 170 769,962
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placement		1 738 872,562		1 738 872,562	852 436,777
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		29 118,345		29 118,345	56 151,864
	sous total 2	7 046 026,334	0,000	7 046 026,334	5 079 358,603
PRV4 Autres Produits Techniques		536,598		536,598	16 481,670
CHV1 Charge de sinistres					
CHV11 Montants payés		-7 421 092,377	314 030,682	-7 107 061,695	-8 767 323,895
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-1 640 791,320	305 762,894	-1 335 028,426	-22 473,376
	sous total 3	-9 061 883,697	619 793,576	-8 442 090,121	-8 789 797,271
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie		-8 870 197,769		-8 870 197,769	-8 373 251,129
CHV22 Autres provisions techniques		590,975		590,975	-39 498,063
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte					
	sous total 4	-8 869 606,794	0,000	-8 869 606,794	-8 412 749,192
CHV3 Participations aux bénéfices et ristournes		-678 534,659	0,000	-678 534,659	-431 123,213
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition		-6 995 076,425		-6 995 076,425	-6 763 220,325
CHV43 Frais d'administration		-2 668 054,347		-2 668 054,347	-2 404 012,803
CHV44 Commissions reçues des réassureurs					
	sous total 5	-9 663 130,772	0,000	-9 663 130,772	-9 167 233,128
CHV5 Autres charges techniques		0,000	0,000	0,000	0,000
CHV9 Charges de placements					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges		-80 716,628		-80 716,628	-70 063,621
CHV92 Correction de valeur sur placements		-1 186 564,493		-1 186 564,493	-1 738 872,562
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		-13 713,081		-13 713,081	-79 069,159
	sous total 6	-1 280 994,202	0,000	-1 280 994,202	-1 888 005,342
CHV10 Moins values non réalisées sur placements		-22 244,496	0,000	-22 244,496	-40 285,948
CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique		-1 538 673,801	0,000	-1 538 673,801	-864 957,484
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		4 007 179,936	-37 716,853	3 969 463,083	2 116 462,770

(*) les colonnes 2013 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité

ETAT DE RESULTAT
SITUATION ARRETEE AU 31/12/2014

SITUATION ARRETE AU 31/12/2014			2014	2013(*)
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	./-.	3 969 463,083	2 116 462,770
	Sous total 1		3 969 463,083	2 116 462,770
PRNT2	Autres produits non techniques	+	635,796	2 789,371
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique		1 538 673,801	864 957,484
CHNT3	Autres charges non techniques	-	0,000	0,000
	Sous total 2		1 539 309,597	867 746,855
	Résultat provenant des activités ordinaires		5 508 772,681	2 984 209,625
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	-1 441 402,550	-870 905,700
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		4 067 370,131	2 113 303,925
	Résultat net de l'exercice		4 067 370,131	2 113 303,925

(*) les colonnes 2013 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité

	2014	2013
Engagements reçus	0,000	0,000
Engagements donnés		
HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0,000	0,000
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>	0,000	0,000
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	0,000	0,000
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>	0,000	0,000
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0,000	0,000
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0,000	0,000
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0,000	0,000
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0,000	0,000

	Notes	2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés	F1	27 653 566,265	27 437 593,303
Sommes versées pour paiement des sinistres	F2	-7 421 092,377	-9 006 849,895
Commissions versées aux intermédiaires	F3	-6 810 878,142	-6 763 220,325
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F4	-1 017 188,420	-981 055,164
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F5	0,000	0,000
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F6	-53 356 334,860	-43 717 773,562
Encaissements liés à la cession de placements financiers	F7	41 481 192,774	27 593 490,868
Taxes sur les assurances versées au Trésor	F8	0,000	0,000
Produits financiers reçus	F9	3 166 668,600	2 401 721,950
Impôts sur les bénéfices payés	F10	-680 723,030	-451 667,099
Autres mouvements	F11	-134 480,663	-395 269,811
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		2 880 730,147	-3 883 029,735
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	F12	-5 001,700	-18 362,256
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	F13	0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	F14	-29 982,500	-495 000,000
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F15	0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F16	-2 000 000,000	-1 002 500,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F17	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-2 034 984,200	-1 515 862,256
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	F18	250 000,000	3 000 000,000
Dividendes et autres distributions	F19	-1 000 000,000	0,000
Encaissements provenant d'emprunts	F20	0,000	0,000
Remboursements d'emprunts	F21	0,000	0,000
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	F22	0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-750 000,000	3 000 000,000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		95 745,947	-2 398 891,991
Trésorerie de début d'exercice		2 814 921,591	5 213 813,582
Trésorerie de fin d'exercice		2 910 667,538	2 814 921,591

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie
Immeuble CARTE – Lot BC4 – Centre Urbain Nord - TUNIS
Téléphone : (216) 71 184 160 – Télécopie (216) 71 184 170

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2014

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne Vie (CARTE Vie) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1 - Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie

Siège Social : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord Tunis (Tunisie)

Capital Social : 9 MD

Tel : 71 184 160 / Fax : 71 184 170

RC : B 0122128 2010

E-mail : dprp@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président du Conseil : Mr Hassine DOGHRI

Administrateurs :

Abderrahmen FATMI : Représentant de la CARTE Assurances

Mehdi DOGHRI : Administrateur indépendant

Radhi Meddeb : Administrateur indépendant

3- Les clients

La société « CARTE VIE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « CARTE VIE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients.

Les Particuliers

La société « CARTE VIE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « CARTE VIE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : décès, assurance vie et retraite.

4 - Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « CARTE VIE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents, courtiers et banques.

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

A1 : Provisions d'assurance vie :

Les provisions mathématiques : calcul informatisé contrat par contrat conformément aux notes techniques.

Provisions mathématiques de rente : calcul informatisé dossier par dossier.

Provision pour sinistres à payer : calcul informatisé contrat par contrat. Le montant de cette provision figure sur le récapitulatif établi par le département informatique à la date d'arrêté.

Provision d'égalisation : Montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

A.2. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Il est procédé à la date d'arrêté à l'évaluation des placements selon leur valeur de marché. La valeur de marché est déterminée séparément pour chaque catégorie de placements de même

nature. La moins-value **globale** constatée par rapport à la valeur comptable nette des placements fait l'objet d'une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

B - Les régularisations :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de l'ancienneté de l'arrière (notamment contentieux).

Parts des réassureurs dans les PANE : Le calcul est effectué en fonction du taux de cession.

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé est affecté aux primes à annuler.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

C. Amortissements et autres provisions :

C.1. Amortissements : Calcul extra comptable.

C.2. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III - NOTES SUR LE BILAN :**AC1 – Actifs incorporels**

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2014 la somme de 16 439 610,749 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2014 la somme de 3 307 576,589 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2014	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	16 399 952,084	2 462 239,381	819 997,604	3 282 236,985	13 117 715,099
Logiciels	39 658,665	16 713,952	8 625,652	25 339,604	14 319,061
Total	16 439 610,749	2 478 953,333	828 623,256	3 307 576,589	13 132 034,160

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2014 la somme de 137 141,583 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2014 la somme de 88 053,648 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant	Amort.2014	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de Transport	72 500,000	27 728,767	14 500,000	42 228,767	30 271,233
Matériel Informatique & Bureau	64 641,583	32 403,051	13 421,831	45 824,882	18 816,701
Total	137 141,583	60 131,818	27 921,831	88 053,649	49 087,934

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent au 31/12/2014 la somme de 96 046 840,080 Dinars.

Libelle	Placement Brut	Amort/Prov.	Placement Net 31/12/2014	Placement Net 31/12/2013
Placements Financiers	531 982,500	-29 917,344	502 065,156	491 541,781
Titres à revenus variables	16 016 327,580	-1 186 564,493	14 829 763,087	11 748 573,874
Titres à revenus fixes	79 498 530,000	-	79 498 530,000	68 242 120,000
Total	96 046 840,080	-1 216 481,837	94 830 358,243	80 482 235,655

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques au 31/12/2014 est de 352 659,894 Dinars contre 46 897,000 Dinars au 31/12/2013.

AC6 – Créances**AC611 – Primes acquises et non émises**

Les primes acquises et non émises totalisent en 2014 la somme de 2 022 545,070 Dinars.

Libelle	31/12/2014	31/12/2013
Primes acquises et non émises	2 024 041,911	1 994 113,165
Provision pour Annulation Primes	-1 496,841	-6 115,126
Total	2 022 545,070	1 987 998,039

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Les autres créances nées d'opérations d'assurances directes totalisent en 2014 la somme de 983 594,008 Dinars contre 928 499,911 Dinars en 2013.

Libelle	31/12/2014	31/12/2013
Primes à recevoir	800 548,990	901 997,557
Commission/Primes à recevoir	35 822,844	1 583,177
Comptes courants agents	147 222,174	24 919,177
Total	983 594,008	928 499,911

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 864 351,366 Dinars en 2014 contre 185 865,439 Dinars en 2013.

Libellés	31/12/2014	31/12/2013
Personnel	5 625,521	2 578,747
Débiteurs divers	858 725,845	183 286,692
Total	864 351,366	185 865,439

AC7 – Autres éléments d'actif**AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses**

Le total de la trésorerie au 31/12/2014 s'élève à 2 910 667,538 Dinars.

Libelles	31/12/2014	31/12/2013
Banques	2 910 322,262	2 814 247,852
CCP	- 44,351	510,277
Caisses	389,627	163,462
Total	2 910 667,538	2 814 921,591

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 2 568 605,177 Dinars en 2014 contre 2 325 014,959 Dinars en 2013.

Libellés	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts courus et non échus	2 566 422,436	2 322 938,385
Autres comptes de régularisation	2 182,741	2 076,574
Total	2 568 605,177	2 325 014,959

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)

	01/01/2014 avant affectation	Affectations et imputations	Dividende	Réduction de Capital	Augmen- tation de Capital	Résultat 2014	Variation 2014	Situation au 31/12/2014
Capital social	8 000 000	-	-	-	250 000	-	-	8 250 000
Fonds social	75 388	200 000	-	-	-	-	-113 088	162 300
Réserves liées au capital social	14 000 000	-	-	-	-	-	-	14 000 000
Réserves légales	222 026	248 411	-	-	-	-	-	470 437
Réserves spéciales de Réinvestissement	-	2 002 500	-	-	-	-	-	2 002 500
Report à nouveau	2 854 919	-1 337 607	-	-	-	-	-	1 517 312
Résultat de l'exercice	2 113 304	-1 113 304	-1 000 000	-	-	4 067 370	-	4 067 370
Total	27 265 637	-	-1 000 000	-	250 000	4 067 370	-113 088	30 469 919

Le capital social de la société « CARTE Vie » est composé de 900 000 actions dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Noms des actionnaires	Nbr- d'actions	Valeur Nominale	MONTANT			Pourcentage du capital détenu
			Libéré	Non Libéré	Total	
CARTE ASSURANCES	883150	10	8 081 500	750 000	8 831 500	98,13%
COFITE SICAF	5000	10	50 000		50 000	0,56%
COTIF SICAR	340	10	3 400		3 400	0,04%
CITE	170	10	1 700		1 700	0,02%
Mr Hassine Doghri	10000	10	100 000		100 000	1,11%
Mr Mehdi Doghri	340	10	3 400		3 400	0,04%
Mme Afifa Boughzou	1000	10	10 000		10 000	0,11%
Total	900 000		8 250 000	750 000	9 000 000	100,00%

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2014 la somme de 83 252 868,815 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	30/12/2014	31/12/2013
Provisions Mathématiques	75 783 069,736	66 912 871,967
Provision pour participation aux bénéficiaires	5 360 573,821	3 719 782,501
Provisions pour sinistres à payer	1 921 767,659	1 243 233,000
Provisions d'égalisations et équilibrage	187 457,599	188 048,574
Total	83 252 868,815	72 063 936,042

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2014 la somme de 2 796 711,589 Dinars.

Libellés	31/12/2014	31/12/2013
Commissions à payer	461 094,968	332 183,685
Comptes courants agents	-	4 402,825
Ristournes à payer	8 225,530	36 024,595
Primes en attente d'affectation	2 327 391,091	2 505 201,230
Total	2 796 711,589	2 877 812,335

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 364 228,821 Dinars au 31/12/2014 contre une valeur de 116 457,327 Dinars au 31/12/2013.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2014 la somme de 923 286,501 Dinars.

Libellés	31/12/2014	31/12/2013
Personnel	79 142,961	88 924,626
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	806 641,832	345 275,663
Créditeurs Divers	37 501,708	16 242,920
Total	923 286,501	450 443,209

PA712– Autres comptes de régularisation Passif

Les autres comptes de régularisation passif représentent les charges à payer et totalisent au 31/12/2014 la somme de 80 625,000 Dinars.

IV - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT**PRV1 Primes :**

Les primes émises et acceptées nettes de réassurances s'élèvent à 27 418 174,997 Dinars en 2014 contre 26 614 774,075 Dinars en 2013.

PRV2 Produits de placements :

Les produits de placements s'élèvent à 7 046 026,334 Dinars en 2014 contre 5 079 358,603 Dinars en 2013.

CHV1 Charges de sinistres et prestations payées :

Les charges de sinistres et prestations payées totalisent la somme nette de 8 442 090,121 Dinars en 2014 contre 8 789 797,271 Dinars en 2013 détaillée comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013
Sinistres et prestations payées payés	7 107 061,695	8 767 323,895
Variation. Provision. RAR	1 335 028,426	22 473,376
Total	8 442 090,121	8 789 797,271

CHV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques représente les variations de la provision mathématiques et de la provision d'égalisation et s'élève à 8 869 606,794 Dinars en 2014 contre 8 412 749,192 Dinars en 2013.

Libellés	31/12/2014	31/12/2013
Variation provision mathématique	8 870 197,769	8 373 251,129
Variation autres provisions techniques	-590,975	39 498,063
Total	8 869 606,794	8 412 749,192

CHV4 Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation totalisent la somme de 9 663 130,772 Dinars en 2014 contre 9 167 233,128 Dinars en 2013 détaillés comme suit :

Libellés	31/12/2014	31/12/2013
Frais d'acquisition	6 995 076,425	6 763 220,325
Frais d'administration	2 668 054,347	2 404 012,803
Total	9 663 130,772	9 167 233,128

CHV9 Charges de placements:

Les charges de placements s'élèvent à 1 280 904,202 Dinars en 2014 contre 1 888 005,342 Dinars en 2013.

CHV10 Moins values non réalisées sur placements:

Les moins values non réalisées sur placements s'élèvent à 22 244 ,496 Dinars en 2014 contre 40 285,948 Dinars en 2013.

CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique :

Les produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique s'élèvent à 1 538 673,801 Dinars contre 864 957,484 Dinars en 2013.

RTV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique est de 3 969 463,083 en 2014 contre 2 116 462,770 Dinars en 2013.

V - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :**

Il s'agit des encaissements des primes à recevoir et des acomptes de primes d'un montant de 27 653 566,265 Dinars.

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Il s'agit des décaissements pour sinistres d'un montant de 7 421 092,377 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à 6 810 878,142 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à 1 208 680,314 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

- Emprunt obligataire : 9 500 000,000 Dinars
- Placement Bancaires : 10 500 000,000 Dinars
- Actions: 3 856 334,860 Dinars
- Certificat de Dépôt : 24 500 000,000 Dinars
- Bons de Trésors : 5 000 000,000 Dinars

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers:

- Actions: 2 330 672,774 Dinars
- Placements Bancaires : 7 500 000,000 Dinars
- Obligations : 5 900 000,000 Dinars
- Certificat de Dépôt : 20 750 520,000 Dinars
- Bons de Trésors : 5 000 000,000 Dinars

F 9 : Produits financiers reçus :

- Intérêts : 2 721 376,324 Dinars
- Dividendes : 445 292,276 Dinars

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Il s'agit de des trois acomptes provisionnels 2014.

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

- Matériel informatique : 5 001,700 Dinars

VI Notes complémentaires :

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12

3-Ventilation des charges du personnel :

- Les salaires : 912 814,927 Dinars
- Les charges sociales : 204 591,545 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions banques et poste : 6 752 084,965 Dinars
- Commissions agents généraux : 11 861,290 Dinars
- Commissions courtiers : 131 130,170 Dinars

5-Provisions techniques d'assurance vie :

- Charges des provisions d'assurance vie à la clôture : 83 252 868,815 Dinars
- Charges des provisions d'assurance vie à l'ouverture : 72 063 936,042 Dinars

ANNEXE N° 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC Clôture
	à l'ouverture	à l'acquisition	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	14 718,440	14 940,225		39 658,665	16 713,952		8 625,652				25 339,604		14 819,061
Fonds commercial	16 399 952,001			16 399 952,004	2 462 230,381		810 907,604				3 382 136,985		13 117 715,019
Total actifs incorporels	16 414 670,512	14 940,225	0,000	16 439 610,749	2 478 953,333	0,000	828 613,256	0,000	0,000	0,000	3 387 526,589	0,000	13 132 034,660
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	77 500,000			77 500,000	27 728,767		14 500,000				42 228,767		30 271,233
Autres installations, outillage et mobilier	55 734,963	8 906,600		64 641,563	22 403,651		18 421,831				40 824,882		18 816,701
Total actifs corporels d'exploitation	133 234,963	8 906,600	0,000	142 141,563	48 132,418	0,000	32 921,831	0,000	0,000	0,000	83 053,649	0,000	49 087,934
Placements													
Travaux et constructions d'exploitation	495 000,000	36 987,500		531 987,500	1 458,219		20 499,825				29 917,344		502 085,156
Terrains et constructions d'exploitation et leurs exploitation													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les ECP	11 437 446,416	8 696 679,761	6 167 798,617	16 011 632,580		1 738 872,562				552 292,399	1 080 564,490		14 829 763,087
Obligations et autres titres à revenu fixe	50 742 120,000	24 330 000,000	18 573 590,000	64 498 590,000									64 498 590,000
Autres titres													
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	9 500 000,000	78 500 000,000	71 000 000,000	15 000 000,000									15 000 000,000
Placements des contrats en suite de rachat													
Total placements	62 224 566,416	61 563 662,261	47 741 388,617	96 616 880,000	1 458,219	1 738 872,562	20 499,825	0,000	0,000	552 292,399	1 080 564,490	0,000	94 830 958,713
Total Global	98 777 471,943	61 587 509,086	47 741 388,617	112 631 592,417	2 942 563,170	1 738 872,562	33 999,651	0,000	0,000	552 292,399	3 295 430,139	0 216 481,637	108 911 880,237

ANNEXE N°9
Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	531 982,500	502 065,156		-29 917,344
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	16 016 327,580	14 829 763,087		-1 186 564,493
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	64 498 530,000	64 498 530,000		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	15 000 000,000	15 000 000,000		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	96 046 840,080	94 830 358,243	0,000	-1 216 481,837
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	95 841 040,080	94 624 542,573		-1 216 481,837
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	3 400 344,673	3 400 344,673		
TOTAL	99 241 384,753	98 024 887,246	0,000	-1 216 481,837

CARTE VIE

EXERCICE 2014

ANNEXE N° 10 :
Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance	
	2 011	2 012
Inventaire 2012		
Règlements cumulés	1 735 854	1 105 601
Provisions pour sinistres	818 113	897 540
Total charges des sinistres	2 553 967	2 003 141
Primes acquises	16 843 490	16 996 611
% sinistres / primes acquises	15,16%	11,79%

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2 011	2 012	2 013
Inventaire 2013			
Règlements cumulés	365 376	1 698 933	1 270 713
Provisions pour sinistres	622 215	896 229	1 000 910
Total charges des sinistres	987 591	2 595 162	2 271 623
Primes acquises	16 843 490	16 996 611	17 166 086
% sinistres / primes acquises	5,86%	15,27%	13,23%

Année d'inventaire	Exercice de survenance			
	2 011	2 012	2 013	2 014
Inventaire 2014				
Règlements cumulés	108 690	246 528	1 446 441	991 849
Provisions pour sinistres	432 742	696 494	895 149	1 232 192
Total charges des sinistres	541 432	943 022	2 341 590	2 224 042
Primes acquises	16 843 490	16 996 611	17 166 086	16 598 847
% sinistres / primes acquises	3,21%	5,55%	13,64%	13,40%

CARTE VIE**EXERCICE 2014****Annexe N°11 :
Ventilation des charges et des produits des placements**

	Revenus et frais financiers concernant les placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus & frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers			
Revenu des participations		431 579,195	431 579,195
Revenu des autres placements		5 326 477,248	5 326 477,248
Autres revenus financiers		65 432,151	65 432,151
Total produits des placements	0,000	5 823 488,594	5 823 488,594
Intérêts			
Frais externes		-80 716,628	-80 716,628
Autres frais			
Total charges des placements	0,000	-80 716,628	-80 716,628

ANNEXE 12 :
Résultat technique par catégorie d'assurance vie

LIBELLES	Temporaires Décès	Epargnes	TOTAL
Primes	16 469 687,676	11 605 997,750	28 075 685,426
Charges de prestations	-2 805 455,929	-4 615 636,448	-7 421 092,377
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-4 027 433,061	-7 162 281,452	-11 188 932,773
Solde de souscription	9 636 798,686	-171 920,150	9 465 660,276
Frais d'acquisition	-6 386 817,586	-606 217,719	-6 995 076,425
Autres charges de gestion nettes	-1 564 439,556	-1 102 442,397	-2 666 881,953
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-7 951 257,142	-1 708 660,116	-9 661 958,378
Produits nets de placements	2 307 452,072	3 435 335,564	5 742 787,636
Solde financier	2 307 452,072	3 435 335,564	5 742 787,636
Primes cédées et/ou retrocédées	-657 510,429		-657 510,429
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	619 793,576		619 793,576
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions			0,000
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires			0,000
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-37 716,853		-37 716,853
Résultat technique	3 955 276,764	1 554 755,297	5 508 772,681
Informations complémentaires			
Montant des rachats			
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	31 408 497,953	46 484 578,781	77 893 076,734
Provisions techniques brutes à l'ouverture	28 245 228,574	40 098 924,930	68 344 153,504
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

DECOMPTE FISCAL

I- Bénéfice comptable avant impôt :		5 508 772,681
II- Réintégrations :		1 158 344,999
- Provision pour créances douteuses	47 956,080	
- Provision pour annulation primes	1 496,841	
- Provision pour congés payés	79 142,961	
- Charges non déductibles(Amortissement Fonds de Commerce)	819 997,604	
- Timbres de Voyage	120,000	
- Provision pour dépréciation des titres cotés	0,000	
- Jetons de Presence	131 250,000	
- Contribution conjoncturelle	78 381,514	
III- Déductions :		548 824,706
- Reprise sur provision pour créances douteuses	48 492,678	
- Reprise sur provision pour annulation primes	6 115,126	
- Dividendes encaissés	445 292,276	
- Reprise sur provision des congés payés	48 924,626	
- Intérêts des comptes en devises	0,000	
- Reprise sur provision risques et charges	0,000	
- Plus Value des actions cotées en bourse	0,000	
IV- Bénéfice fiscal avant imputation des provisions fiscalement déductibles		6 118 292,974
- Déduction des provisions pour dépréciation des titres	0,000	
V- Bénéfice fiscal après imputation des provisions		6 118 292,974
- Déduction pour réinvestissement financier exonéré		
	2 000 000,000	
V- Bénéfice fiscal imposable		4 118 292,974
Arrondi au dinars Supérieur		4 118 293,000
VI- Impôts sur les sociétés dû		1 441 402,550
Minimum d'impôt dû		1 223 658,595
IX- Impôts sur les sociétés dû		1 441 402,550

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO – EUROPEENNE VIE « CARTE VIE »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif au contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE », arrêtés au 31 Décembre 2014.

Les états financiers ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2014, un total bilan net de 117 887 639,749 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice 2014 de 4 067 370,131 Dinars.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES CARTE VIE » au 31 Décembre 2014. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE VIE » au 31 Décembre 2014 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie du 1er Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ASSURANCES CARTE VIE » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 21 Avril 2015

P/CMC-DFK International

Chérif BEN ZINA



**LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
TUNISO – EUROPEENNE VIE « CARTE VIE »
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- 1- Au 31 Décembre 2014, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE » affiche un solde débiteur de 338 227 DT. Ce compte n'est pas rémunéré.
- 2- La société a conclu un contrat de location avec la société mère « ASSURANCES CARTE » au titre duquel, la société « ASSURANCES CARTE VIE » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à une augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. La charge de l'exercice 2014 est de 53 773 Dinars.

II-Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

La Direction Générale perçoit des rémunérations nettes pour 150 031 Dinars correspondant aux salaires et autres avantages de l'exercice 2014.

Tunis, le 21 Avril 2015

P/CMC-DFK International

Chérif BEN ZINA



AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

La société **TAWASOL GROUP HOLDING** « TGH », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Jabrane BEN ZINEB et Mr Othman KHEDHIRA.

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2014 (exprimé en dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTES	31-déc-14	31-déc-13
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles	1	1 076	0
Amortissement des immobilisations incorporelles		-82	0
Immobilisations incorporelles nettes		994	0
Immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles	2	118 181	0
Amortissement des immobilisations corporelles		-4 222	0
Immobilisations corporelles nettes		113 959	0
Immobilisations financières			
Immobilisations financières	3	95 262 546	89 994 156
Provisions sur immobilisations financières		0	0
Immobilisations financières nettes		95 262 546	89 994 156
Total des actifs immobilisés		95 377 499	89 994 156
Autres actifs non courants	4	401 760	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		95 779 259	89 994 156
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0	0
Provision		0	0
Valeurs d'exploitation nettes		0	0
Clients et comptes rattachés		0	0
Provision		0	0
Clients et comptes rattachés nets		0	0
Autres actifs courants	5	4 503 179	11 490
Provision		0	0
Autres actifs courants nets		4 503 179	11 490
Placements et autres actifs financiers	6	14 150 000	0
Provision		0	0
Placements nets		14 150 000	0
Liquidités et équivalents de liquidités	7	844 700	10 000
Provision		0	0
Liquidités nettes		844 700	10 000
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		19 497 879	21 490
TOTAL DES ACTIFS		115 277 138	90 015 646

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

BILAN AU 31.12.2014 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	NOTES	31-déc-14	31-déc-13
<i>CAPITAUX PROPRES</i>	8		
Capital social		108 000 000	90 004 156
Réserves légales		0	0
Prime d'émission		1 799 584	0
Résultats reportés		-232 472	0
Effet des modifications comptables		0	0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		109 567 113	90 004 156
Résultat de l'exercice		5 007 027	-232 472
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		114 574 140	89 771 684
<i>PASSIFS</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	9	83 368	0
Autres passifs non courants		0	0
Provisions		0	0
Total des passifs non courants		83 368	0
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs & comptes rattachés	10	42 933	76 359
Autres passifs courants	11	554 946	167 602
Concours bancaires et autres passifs financiers		21 752	0
Total des passifs courants		619 630	243 961
TOTAL DES PASSIFS		702 998	243 961
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		115 277 138	90 015 646

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE RESULTAT AU 31.12.2014 (exprimé en dinars Tunisiens)

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>31-déc-14</i>	<i>31-déc-13</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
+ Revenus	12	4 999 728	0
+ Autres produits d'exploitation		0	0
+ Production immobilisée		0	0
Total des produits d'exploitation		4 999 728	0
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Variation de stock de produits finis et encours		0	0
+ Achats de marchandises consommés		0	0
+ Achats d'approvisionnement consommés		0	0
+ Charges de personnel	13	-141 994	-68 702
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	14	-205 184	-25 624
+ Autres charges d'exploitation	15	-200 184	-137 996
Total des charges d'exploitation		-547 362	-232 322
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 452 366	-232 322
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES			
- Charges financières nettes	16	-4 759	0
+ Produits des placements	17	578 064	0
+ Autres gains ordinaires		1	350
- Autres pertes ordinaires	18	-8 645	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		5 017 027	-231 972
Impôt sur le bénéfice		-9 999	-500
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		5 007 027	-232 472
Eléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 007 027	-232 472

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31.12.2014 (exprimé en dinars Tunisiens)

Désignation	19	31-déc-14	31-déc-13
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
+ Résultat net		5 007 027	-232 472
Ajustements pour :			
Dotations aux amortissements et provisions		205 184	25 624
Variation des stocks		0	0
Variation des créances clients		0	0
Variation des autres actifs		-4 491 689	-11 458
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes		-33 427	76 359
Variation des autres passifs		387 344	141 947
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	19-1	1 074 439	0
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		-119 257	0
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		0	0
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières		-5 268 390	0
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'autres actifs non courants		-602 640	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	19-2	-5 990 287	0
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
+ Encaissement suite à la souscription des parts sociales		19 795 428	0
- dividendes et autres distribution		0	0
+ Encaissementprovenant des emprunts		105 120	0
- Remboursement d'emprunts		0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	19-3	19 900 548	0
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités équivalents de liquidités			
Perte de change		0	0
Gain de change		0	0
VARIATION DE TRESORERIE		14 984 700	0
Trésorerie au début de l'exercice		10 000	10 000
Trésorerie à la clôture de l'exercice		14 994 700	10 000

METHODES COMPTABLES

I- Présentation de la société

La **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** est une Société Anonyme au capital de 108000 000 Dinars ayant pour objet, notamment, les prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit.

II- Faits marquants de l'exercice

La **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** a déposé un dossier auprès du conseil du marché financier afin d'obtenir un visa pour introduire ses actions à la côte de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Le visa lui a été délivré le 11 Avril 2014.

III- Référentiel d'élaboration des états financiers

La **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** est une Société Anonyme au capital de 108000 000 Dinars ayant pour objet, notamment, les prises d'intérêts et de participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit.

Les comptes de la **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)**, sont tenus conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises tel que fixé la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 :

- Les états financiers comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie.
- Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.
- Les états financiers de la **SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING (T.G.H.)** sont libellés en Dinar Tunisien.

Le système en place, permet l'édition des documents suivants :

- Journal auxiliaire Opérations Diverses ;
- Journal centralisateur ;
- Balance générale des comptes ;
- Grand livre des comptes ;
- Balance auxiliaire des comptes tiers (clients et fournisseurs) ;
- Grand-livre auxiliaire des comptes (clients et fournisseurs)...

Ce système est organisé au tour de journaux de types suivants :

- Des journaux de trésorerie ;
- Des journaux d'achats ;
- Des journaux de vente ;
- Des journaux OD ;
- Un journal d'Ouverture.

L'exercice comptable couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Les états financiers arrêtés au 31.12.2014 ont été établis conformément aux méthodes comptables généralement admises et plus particulièrement les hypothèses sous-jacentes et conventions comptables suivantes :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de réalisation de revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de la permanence des méthodes
- Convention de prudence.
- Convention de l'importance relative.

Nous n'avons pas relevé lors de nos travaux de contrôle des changements de méthode comptable ayant des incidences significatives sur les états financiers de la société.

IV- Principes comptables pertinents

1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

2- Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement, sans valeur résiduelle, aux taux suivants :

Désignation	Taux
- Matériel de transport	20%
- Matériel et Mobilier de Bureau	20%
- Matériel informatique	20%

Les immobilisations de faible valeur (inferieur à 200 dinars) sont amorties intégralement à l'exercice de leurs acquisitions.

Les taux d'amortissement pratiqués sont conformes aux règles fiscales prescrites par le décret n°2008-412 du 25 Février 2008.

3- Immobilisations financières

Figurent sous cet intitulé les titres de participation, ainsi que les dépôts et cautionnements.

4- Liquidités et équivalents de liquidités

Les comptes « banques » présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan, ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

5- Comptes de régularisation

Conformément à l'hypothèse de la comptabilité d'engagement et à la convention de périodicité, les achats non réceptionnés au cours de l'exercice mais dont les factures sont déjà comptabilisées ont été inscrits dans le compte « charges comptabilisées d'avance », et les intérêts des placements sur le marché monétaire ainsi que les intérêts relatifs aux prêts accordés, perçus d'avance ont été logés dans le compte produits constatés d'avance.

6- Modèles de présentation des états financiers

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles présentent un solde brut débiteur de 1 076 dinars au 31.12.2014 contre un solde nul au 31.12.2013. Il se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013	Variation
Logiciel	1 076	0	1 076
Total	1 076	0	1 076

1-1- Amortissement des immobilisations incorporelles

Au 31.12.14, cette rubrique présente un solde créditeur de 82 dinars contre un solde nul au 31.12.13 :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013	Variation
Logiciel	-82	0	-82
TOTAL	-82	0	-82

2- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles présentent un solde brut débiteur de 118 181 dinars au 31.12.2014 contre un solde nul au 31.12.2013. Il se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013	Variation
Agencements. Aménagements. Installations Divers	980	0	980
Matériel & Mobilier de Bureau	1 184	0	1 184
Matériel informatique	4 577	0	4 577
Matériel de transport	111 440	0	111 440
Total	118 181	0	118 181

2-1- Amortissement des immobilisations corporelles

Au 31.12.14, cette rubrique présente un solde créditeur de 4 222 dinars contre un solde nul au 31.12.13 :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013	Variation
Agencements. Aménagements. Installations Divers	-98	0	-98
Matériel & Mobilier de Bureau	-77	0	-77
Matériel informatique	-167	0	-167
Matériel de transport	-3 879	0	-3 879
TOTAL	-4 222	0	-4 222

3- Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde net débiteur de 95 262 546 dinars au 31.12.2014 contre un solde net débiteur de 89 994 156 dinars au 31.12.2013. Il se détaille comme suit :

Désignation	Valeurs d'acquisition	Total provisions	Valeurs comptables nettes 2014	Valeurs comptables nettes 2013
Titres de participation	95 262 546	0	95 262 546	89 994 156
Total	95 262 546	0	95 262 546	89 994 156

3-1- Titres de participation

Cette rubrique présente un solde brut débiteur de 95 262 546 dinars au 31.12.2014, contre un solde net débiteur de 89 994 156 dinars au 31.12.2013. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2013	Acquisition/ Souscription	Cession /Reclassement	Solde 2014
RETEL	75 236 274	1 949 860	0	77 186 134
HAYATCOM	14 757 882	1 349 930	0	16 107 812
TAWASOL INVESTMENT SICAR	0	499 100	0	499 100
RETEL BETON NORD OUEST	0	10 000	0	10 000
RETEL PREFAB	0	198 000	0	198 000
UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES	0	1 188 000	0	1 188 000
JUPITER IMMOBILIERE	0	73 500	0	73 500
Total	89 994 156	5 268 390	0	95 262 546

4- Autres actifs non courants

Au 31.12.2014, cette rubrique présente un solde débiteur de 401 760 dinars au 31.12.2014 contre un solde nul au 31.12.2013 et se détaillant comme suit :

Désignation	Solde 2013	Acquisition	Résorption 2014	Solde 2014
Charges à répartir liées à l'opération d'introduction en bourse	0	602 640	200 880	401 760
Total	0	602 640	200 880	401 760

5- Autres actifs courants

Au 31.12.2014, cette rubrique présente un solde net débiteur de 4 503 179 dinars, contre un solde de 11 490 dinars au 31.12.2013. La variation de l'exercice 2014 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013	Variation
Etat, TVA récupérable	142 303	11 490	130 813
Etat, retenue à la source	169 012	0	169 012
Produits à recevoir	3 749 728	0	3 749 728
Débiteur divers / Salaires	159	0	159
Débiteur divers / JUPITER IMMOBIERE	241 259	0	241 259
Débiteur divers / HAYATCOM	20 000	0	20 000
Débiteur divers / RETEL BETON NORD OUEST	2 177	0	2 177
Débiteur divers / RETEL PREFAB	388	0	388
Débiteur divers / SOGETRAS	4 134	0	4 134
Débiteur divers / RETEL	174 019	0	174 019
Total	4 503 179	11 490	4 491 689

6-Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique présente un solde net débiteur de 14 150 000 dinars au 31.12.2014 contre un solde nul au 31.12.2013. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013	Variation
Placement Billets de trésorerie	6 150 000	0	6 150 000
Placement Bancaire	8 000 000	0	8 000 000
Total	14 150 000	0	14 150 000

7- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique présente un solde net débiteur de 844 700 dinars au 31.12.2014 contre un solde net débiteur de 10 000 dinars au 31.12.2013. Elle se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013	Variation
Banques B.I.A.T	840 982	10 000	830 982
Banques A.M.E.N B.A.N.K	245	0	245
Banques B.N.A	3 353	0	3 353
Caisse	120	0	120
Total	844 700	10 000	834 700

8- Capitaux propres

Au 31.12.14, les capitaux propres après résultat de l'exercice présentent un solde créditeur de 114 574 140 dinars, contre un solde de 89 771 684 dinars au 31.12.13. La variation de l'exercice 2014 se détaille comme suit :

Désignation	Capital social	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 31.12.2013	90 004 156	0	0	-232 472	89 771 684
Augmentation du capital	17 995 844	1 799 584	0	0	19 795 428
Résultats reportés	0	0	-232 472	232 472	0
Résultat de l'exercice 2014	0	0	0	5 007 027	5 007 027
Solde au 31.12.2014	108 000 000	1 799 584	-232 472	5 007 027	114 574 140

Le résultat par action de la société TGH s'élève au 31/12/2014 à 0.046 dinars.

9- Emprunts

Au 31.12.14, les emprunts présentent un solde créditeur de 83 368 dinars contre un solde nul au 31.12.13. La variation de l'exercice 2014 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013	Variation
Emprunt leasing ATL 1	48 635	0	48 635
Emprunt leasing ATL2	34 733	0	34 733
Total	83 368	0	83 368

10- Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31.12.14, les dettes fournisseur et comptes rattachées présentent un solde créditeur de 42 933 dinars contre un solde débiteur de 76 359 dinars au 31.12.13. La variation de l'exercice 2014 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013	Variation
Fournisseurs d'exploitation	42 933	76 359	-33 426
Total	42 933	76 359	-33 426

11- Autres passifs courants

Au 31.12.14, cette rubrique présente un solde créditeur de 554 946 dinars, contre un solde de 167 602 dinars au 31.12.13. La variation de l'exercice 2014 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013	Variation
Personnel, rémunérations dues	4 296	55 480	-51 184
Etat, Retenues à la source	9 317	9 274	43
Etat, impôts et taxes	823	1 110	-287
Etat, impôt sur les sociétés	500	500	0
Comptes courants des associés	0	21 122	-21 122
Comptes courants des sociétés du groupe	0	33 638	-33 638
Charges à payer	40 000	46 479	-6 479
Produit constaté d'avance	370 277	0	370 277
Dettes sur congés payés	4 930	0	4 930
Créditeurs divers / GHZALA INDUSTRIE	114 853	0	114 853
Autres débiteurs divers	1 140	0	1 140
C.N.S.S	8 810	0	8 810
Total	554 946	167 602	387 344

Notes sur les éléments de l'état de résultat

12- Revenus

Au 31.12.14, cette rubrique présente un solde créditeur de 4 999 728 dinars, contre un solde nul au 31.12.13. La variation de l'exercice 2014 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013
Dividendes Reçus	4 999 728	0
Total	4 999 728	0

13- Charges du personnel

Au 31.12.14, cette rubrique présente un solde débiteur de 141 994 dinars, contre un solde débiteur de 68 702 dinars au 31.12.13. La variation de l'exercice 2014 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013
Salaires et compléments de salaires	127 272	68 702
Charges patronale CNSS	9 792	0
Congés payés	4 930	0
Total	141 994	68 702

14- Dotation aux amortissements et aux provisions

Au 31.12.14, cette rubrique présente un solde débiteur de 205 184 dinars, contre un solde débiteur de 25 624 dinars au 31.12.13. La variation de l'exercice 2014 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013
Dotations aux amortissements des charges à répartir	200 880	25 624
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	4 304	0
Total	205 184	25 624

15- Autres charges d'exploitation

Au 31.12.14, cette rubrique présente un solde débiteur de 200 184 dinars, contre un solde débiteur de 137 996 dinars au 31.12.13. La variation de l'exercice 2014 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013
Locations	27 151	20 339
Entretien et réparation	424	542
Rémunération d'intermédiaires	200 405	110 527
Publicité, publications et relations publiques	212 417	265
Impôts et taxes	7 967	6 323
Services extérieurs divers	31 842	0
Cotisation STICODIVAM	27 530	0
Déplacements, missions, réceptions	41 358	0
Services bancaires et assimilés	8 585	0
Commissions sur prestation de service	244 218	0
Frais postaux et de télécommunications	927	0
Transfert de charges	-602 640	0
Total	200 184	137 996

16- Charges financières nettes

Au 31.12.14, cette rubrique présente un solde débiteur de 4 759 dinars, contre un nul au 31.12.13. La variation de l'exercice 2014 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013
Intérêts bancaires	460	0
Frais financiers leasing	4 299	0
Total	4 759	0

17- Produits des placements

Au 31.12.14, cette rubrique présente un solde créditeur de 578 064 dinars, contre un nul au 31.12.13. La variation de l'exercice 2014 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013
Produits financiers	486 005	0
Produits de placement SICAV	92 059	0
Total	578 064	0

18- Autres pertes ordinaires

Au 31.12.14, cette rubrique présente un solde débiteur de 8 645 dinars, contre un nul au 31.12.13. La variation de l'exercice 2014 se détaille comme suit :

Désignation	Solde 2014	Solde 2013
Charges sur exercices antérieurs	8 645	0
Total	8 645	0

Notes sur les éléments de l'état de flux de trésorerie

19- 1- Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation s'élèvent à 1 074 439 aux 31 décembre 2014. Les gains de l'exercice ajustés des dotations aux amortissements s'élevant à 5 212 211 dinars ont été compensés par une variation négative du BFR provenant de l'augmentation des autres actifs d'un montant 4 491 689 dinars et de la diminution des dettes fournisseurs d'un montant 33 427 compensés par l'augmentation des autres passifs d'un montant de 387 344 dinars.

19- 2- Flux de trésorerie affectés aux investissements

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élèvent à - 5 990 287 dinars aux 31 décembre 2014. Les décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations financières s'élèvent à 5 268 390 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Décaissements	Nature de l'opération
RETEL	1 949 860	Augmentation de capital
HAYATCOM	1 349 930	Augmentation de capital
TAWASOL INVESTMENT SICAR	499 100	Souscription au capital initial
RETEL BETON NORD OUEST	10 000	Souscription au capital initial
RETEL PREFAB	198 000	Souscription au capital initial
UNITE DE TRAITEMENT DES SURFACES	1 188 000	Souscription au capital initial
JUPITER IMMOBILIERE	73 500	Acquisition de nouvelle filiale
Total	5 268 390	

Les décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations corporelles s'élèvent à 119 257 dinars et proviennent essentiellement de l'acquisition de matériel de transport. Les frais occasionnés par l'introduction en bourse de la société ont été activés et s'élèvent à 602 640 dinars.

19- 3- Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à 19 900 548 dinars aux 31 décembre 2014 et proviennent essentiellement de l'augmentation de capital de la société qui s'élève à 19 795 428 dinars.

20- Réconciliation de la trésorerie au bilan avec la trésorerie de clôture de l'état de flux de trésorerie

Le rapprochement de la trésorerie de clôture se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Liquidités et équivalents de liquidités	844 700
Placements et autres actifs financiers	14 150 000
Concours bancaires et autres passifs financiers	-21 752
Solde net de la trésorerie au 31.12.2014 au bilan	14 972 948
Echéances à moins d'un an sur leasing	21 752
Trésorerie de clôture au 31.12.2014 à l'état de flux de trésorerie	14 994 700

21- Informations sur les parties liées

1. Les contrats de location :

1.1. Contrat de location avec la société « ESSEYEHA » ayant les caractéristiques suivantes :

- Date : 14/08/2012
- Locataire : société TAWASOL GROUP HOLDING
- Objet : Local aménagé d'une superficie de 100 m2 - Charguia.
- Période : du 15/08/2012 au 31/12/2012 renouvelable par tacite reconduction.
- Montant du loyer mensuel : 2000 dinars TTC.

2. Approvisionnements divers :

- Courant l'exercice 2014, la TAWASOL GROUP HOLDING s'est approvisionnée auprès de la XPRESSCELL en fournitures de bureau et en téléphones mobiles pour un montant TTC de 34 195 dinars.
- Courant l'exercice 2014, la TAWASOL GROUP HOLDING s'est approvisionnée auprès de la société ESSEYEHA en frais de réception pour un montant TTC de 1 748 dinars.
- Courant l'exercice 2014, la TAWASOL GROUP HOLDING s'est approvisionnée auprès de la société L'AFFICHETTE en frais de publicité pour un montant TTC de 56 946 dinars.
- Courant l'exercice 2014, la TAWASOL GROUP HOLDING s'est approvisionnée auprès de la société ESSEYEHAGOLF en frais de réception pour un montant TTC de 1 016 dinars.

3. Comptes courants, comptes fournisseurs et billets de trésorerie

- Les soldes des comptes des sociétés du groupe et des sociétés alliées se présentent comme suit :

Tiers	Nature	Relation	Solde
RETEL	Compte courant débiteur	Filiale	174 019
SOGETRAS	Compte courant débiteur	Filiale	4 134
RETEL PREFAB	Compte courant débiteur	Filiale	388
RETEL BETON NORD OUEST	Compte courant débiteur	Filiale	2 177
HAYATCOM	Compte courant débiteur	Filiale	20 000
JUPITER IMMOBILIERE	Compte courant débiteur	Filiale	241 259
GHZALA INDUSTRIES	Compte courant créditeur	Filiale	114 853
PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN	Billet de trésorerie	Partie liée	1 000 000
RETEL	Billet de trésorerie	Filiale	4 750 000
HAYATCOM	Billet de trésorerie	Filiale	400 000
RETEL	Dividendes à recevoir	Filiale	2 499 825
HAYATCOM	Dividendes à recevoir	Filiale	1 249 903
ESSEYEHA	Compte Fournisseur	Partie liée	1 748
XPRESSCELL	Compte Fournisseur	Partie liée	3 056
L'AFFICHETTE	Compte Fournisseur	Partie liée	14 213
ESSEYEHA GOLF	Compte Fournisseur	Partie liée	1 016

22- Engagements hors bilan

22-1- Engagement réciproque : Souscription d'actions

Par décision de l'assemblée générale du 6 novembre 2014 de la société PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN., le groupe TAWASOL GROUP HOLDING s'est engagé à souscrire à l'augmentation de capital de la société PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN. Cette souscription d'un montant de 3 329 510 dinars a été réalisée par la filiale TAWASOL INVESTMENT SICAR le 02/01/2015 et a permis l'acquisition de 18,89% du capital social de la société.

RAPPORT GENERAL

TUNIS, le 30/04/2015

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TAWASOL
GROUP HOLDING SA.

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA., arrêtés au 31 Décembre 2014 comprenant le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du premier janvier 2014 au 31 Décembre de la même année.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en

Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentés aux pages 9 à 12 du présent rapport sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux conventions et normes comptables édictées par le système comptable des entreprises.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Ainsi, en application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales nous avons contrôlé l'exactitude des informations données sur les comptes de la société et consignées dans le rapport annuel du conseil d'administration. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'Article 3 de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifiée par la Loi N° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons vérifié que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières est assurée conformément aux dispositions du texte sus indiqué.

Tunis, le 30/04/2015

Union des experts comptables

Jabrane Ben Zineb



The stamp is circular with the text "UNION DES EXPERTS COMPTABLES" around the perimeter. Inside the circle, it reads "Centre WISK", "Bloc C - 1^{ème} Etage", "Montplaisir 1073", and "TUNIS". A small star is at the bottom of the circle.

Abdennadher et Khedhira

Othman Khedhira



The stamp is circular with the text "Société d'Expertise Comptable Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie" around the perimeter. Inside the circle, it reads "Abdennadher & Khédhira". A small star is at the bottom of the circle.

RAPPORT SPECIAL

TUNIS, le 30/04/2015

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TAWASOL
GROUP HOLDING SA.

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiquées.

A- Conventions de l'exercice :

1. Les contrats de location :

1.1 Contrat de location avec la société « ESSEYEHA » ayant les caractéristiques suivantes :

- Date : 14/08/2012
- Locataire : société TAWASOL GROUP HOLDING
- Objet : Local aménagé d'une superficie de 100 m2 - Charguia.
- Période : du 15/08/2012 au 31/12/2012 renouvelable par tacite reconduction.
- Montant du loyer mensuel : 2000 dinars TTC.

2. Approvisionnements divers :

- Courant l'exercice 2014, la TAWASOL GROUP HOLDING s'est approvisionnée auprès de la société XPRESSCELL en fournitures de bureau et en téléphones mobiles pour un montant TTC de 34 195 dinars.
- Courant l'exercice 2014, la TAWASOL GROUP HOLDING s'est approvisionnée auprès de la société ESSEYEHA en frais de réception pour un montant TTC de 1 748 dinars.
- Courant l'exercice 2014, la TAWASOL GROUP HOLDING s'est approvisionnée auprès de la société L'AFFICHETTE en frais de publicité pour un montant TTC de 56 946 dinars.
- Courant l'exercice 2014, la TAWASOL GROUP HOLDING s'est approvisionnée auprès de la société ESSEYEHA GOLF en frais de réception pour un montant TTC de 1 016 dinars.

3. Comptes courants, comptes fournisseurs et billets de trésorerie

- Les soldes des comptes des sociétés du groupe et des sociétés alliées se présentent comme suit :

Tiers	Nature	Relation	Montant
RETEL	Compte courant débiteur	Filiale	174 019
SOGETRAS	Compte courant débiteur	Filiale	4 134
RETEL PREFAB	Compte courant débiteur	Filiale	388
RETEL BETON NORD OUEST	Compte courant débiteur	Filiale	2 177
HAYATCOM	Compte courant débiteur	Filiale	20 000
JUPITER IMMOBILIERE	Compte courant débiteur	Filiale	241 259
GHZALA INDUSTRIES	Compte courant créditeur	Filiale	114 853
PROFILE ALUMINIUM MAGHREBIN	Billet de trésorerie au taux d'intérêt à 8%	Partie liée	1 000 000
RETEL	Billet de trésorerie au taux d'intérêt à 8%	Filiale	4 750 000
HAYATCOM	Billet de trésorerie au taux d'intérêt à 8%	Filiale	400 000
RETEL	Dividendes à recevoir	Filiale	2 499 825
HAYATCOM	Dividendes à recevoir	Filiale	1 249 903
ESSEYEHA	Compte Fournisseur	Partie liée	1 748
XPRESSCELL	Compte Fournisseur	Partie liée	3 056
L'AFFICHETTE	Compte Fournisseur	Partie liée	14 213
ESSEYEHA GOLF	Compte Fournisseur	Partie liée	1 016

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du directeur général est fixée par décision du conseil d'administration du 23/11/2012. Cette rémunération est composée de :
 - Un salaire net mensuel de 4 000 dinars majoré des augmentations légales conformément à la convention collective du secteur et aux conventions internes cadres;
 - Une prime de fin d'année calculée sur la base de un salaire brut du mois de décembre courant ;

- Une voiture de service et le carburant y afférent.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30/04/2015

Union des experts comptables

Abdennadher et Khedhira

Jabrane Ben Zineb

Othman Khedhira



Centre NSK
Bloc C, 2ème Etage
Rond-point 1073
TUNIS



Abdennadher
&
Khédhira

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE-

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) et Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil).

Annexe n°1
Actif du bilan

		(Chiffres en dinars tunisien)			
		Au 31 décembre 2014			
	Notes	Brut	Amortissements et provisions	Net	Au 31/12/2013
AC1 Actifs incorporels	A 1	<u>682 843</u>	<u>661 162</u>	<u>21 681</u>	<u>41 371</u>
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		682 843	661 162	21 681	41 371
AC14 Acomptes versés					
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A 2	<u>5 870 578</u>	<u>4 285 189</u>	<u>1 585 389</u>	<u>1 581 300</u>
AC21 Installations techniques et machines		4 810 438	3 430 663	1 379 775	1 452 798
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		939 807	854 526	85 281	76 039
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		120 333		120 333	52 463
AC3 Placements	A 3	<u>324 418 454</u>	<u>11 230 810</u>	<u>313 187 644</u>	<u>292 174 093</u>
AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</u>	A 3.1	<u>10 847 511</u>	<u>4 466 246</u>	<u>6 381 265</u>	<u>6 600 379</u>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	2 060 938	1 794 564	1 882 597
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		6 302 009	2 405 308	3 896 701	4 027 782
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		690 000		690 000	690 000
AC32 <u>Placements dans les entreprises liées et participations</u>	A 3.2	<u>32 217 601</u>		<u>32 217 601</u>	<u>32 217 601</u>
AC33 <u>Autres placements financiers</u>	A 3.3	<u>280 601 381</u>	<u>6 764 564</u>	<u>273 836 817</u>	<u>252 009 363</u>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		77 425 638	6 644 121	70 781 517	70 325 963
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		86 530 586	416	86 530 170	86 226 940
AC333 Prêts hypothécaires		349 287		349 287	350 125
AC334 Autres Prêts		415 870	120 027	295 843	286 335
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		115 880 000		115 880 000	94 820 000
AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</u>	A 3.4	<u>751 961</u>		<u>751 961</u>	<u>1 346 750</u>
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	<u>38 377 355</u>		<u>38 377 355</u>	<u>35 921 839</u>
AC510 Provisions pour primes non acquises		9 980 187		9 980 187	8 967 865
AC530 Provisions pour sinistres Vie		21 520		21 520	35 367
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		28 290 035		28 290 035	24 672 053
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		85 613		85 613	-
AC561 Autres provisions techniques Non Vie *		-		-	2 246 554
AC6 Créances	A 5	<u>55 501 909</u>	<u>11 387 202</u>	<u>44 114 707</u>	<u>42 492 559</u>
AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>	A 5.1	<u>50 855 649</u>	<u>10 140 854</u>	<u>40 714 795</u>	<u>39 032 792</u>
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	762 512		762 512	752 147
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	44 635 065	9 917 461	34 717 604	34 097 615
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	5 458 072	223 393	5 234 679	4 183 030
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	A 5.2	<u>970 536</u>	<u>614 433</u>	<u>356 103</u>	<u>494 079</u>
AC63 <u>Autres Créances</u>	A 5.3	<u>3 675 724</u>	<u>631 915</u>	<u>3 043 809</u>	<u>2 965 688</u>
AC631 Personnel	A 5.3.1	82 627		82 627	56 844
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	2 954 799		2 954 799	2 901 094
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	638 298	631 915	6 383	7 750
AC7 Autres éléments d'Actif	A 6	<u>17 206 355</u>		<u>17 206 355</u>	<u>12 481 315</u>
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>	A 6.1	<u>8 290 105</u>		<u>8 290 105</u>	<u>4 450 276</u>
AC72 <u>Frais d'acquisition reportés</u>	A 6.2	<u>2 448 630</u>		<u>2 448 630</u>	<u>2 087 470</u>
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>	A 6.3	<u>6 467 620</u>		<u>6 467 620</u>	<u>5 943 569</u>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	6 193 358		6 193 358	5 777 143
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	274 262		274 262	166 426
Total de l'Actif :		<u>442 057 494</u>	<u>27 564 363</u>	<u>414 493 131</u>	<u>384 692 477</u>

Annexe n°2
Capitaux propres et passif du Bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

	Notes	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Capitaux propres			
	P 1		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	20 000 000	20 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	P 1.2	37 631 873	36 231 873
CP4 Autres capitaux propres	P 1.3	29 202 815	25 600 315
CP5 Résultat reporté	P 1.4	249 785	449 644
Total capitaux propres avant résultat :		87 084 473	82 281 832
CP6 Résultat au 31 décembre	P 1.5	11 653 587	10 802 641
Total capitaux propres avant affectation :		98 738 060	93 084 473
Passif			
	P 2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	6 433 798	3 933 798
PA23 Autres provisions		6 433 798	3 933 798
PA3 Provisions techniques brutes	P 2.2	250 834 071	234 553 308
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		29 709 153	26 940 734
PA320 Provisions d'assurances Vie		113 918 464	97 646 545
PA330 Provisions pour sinistres Vie		2 078 206	2 866 839
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie		100 091 438	99 874 805
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie		1 062 003	889 326
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie		1 043 098	940 116
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		85 857	-
PA360 Autres provisions techniques Vie		128 011	-
PA361 Autres provisions techniques Non Vie		2 717 841	5 394 943
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	28 734 871	24 960 332
PA6 Autres dettes	P 2.4	28 803 714	26 774 372
PA61 <u>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</u>	P 2.4.1	7 375 158	6 497 462
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	6 115 763	5 351 474
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	1 259 395	1 145 988
PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	P 2.4.2	13 027 976	13 833 332
PA63 <u>Autres dettes</u>	P 2.5	8 400 580	6 443 578
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	451 395	449 695
PA632 Personnel	P 2.5.2	893 918	767 104
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	6 626 309	4 678 503
PA634 Créiteurs divers	P 2.5.4	428 958	548 276
PA7 Autres passifs	2.6	948 616	1 386 194
PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>	P 2.6.1	948 616	1 386 194
Total des capitaux propres et du Passif :		414 493 131	384 692 477

Annexe n°3
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2014	Au 31/12/2014	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
PRNV1 Primes acquises	91 523 084	<39 969 939>	51 553 145	44 009 047
PRNV11 Primes émises et acceptées	94 295 241	<40 214 654>	54 080 587	45 549 240
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<2 772 157>	244 715	<2 527 442>	<1 540 193>
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	5 771 361		5 771 361	4 576 258
PRNV2 Autres produits techniques	150 395		150 395	143 372
CHNV1 Charges de sinistres	<49 089 034>	13 350 956	<35 738 078>	<35 007 112>
CHNV11 Montants payés	<48 872 401>	9 732 974	<39 139 427>	<40 218 786>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<216 633>	3 617 982	3 401 349	5 211 674
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	2 677 101	<2 246 554>	430 547	39 863
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<362 048>		<362 048>	<431 721>
CHNV4 Frais d'exploitation	<11 590 287>	7 338 571	<4 251 716>	<2 749 209>
CHNV41 Frais d'acquisition	<4 705 555>		<4 705 555>	<4 340 005>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	53 207		53 207	187 864
CHNV43 Frais d'administration	<6 937 939>		<6 937 939>	<5 375 837>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		7 338 571	7 338 571	6 778 769
CHNV5 Autres charges techniques	<5 930 925>		<5 930 925>	<2 269 619>
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation & équilibrage	<85 857>	85 613	<244>	-
RTNV Sous Total: Résultat technique de l'assurance Non Vie	33 063 790	<21 441 353>	11 622 437	8 310 879

Annexe n°4
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2014	Au 31/12/2014	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
PRV1 Primes	23 622 820	<279 020>	23 343 800	22 952 964
PRV11 Primes émises et acceptées	23 622 820	<279 020>	23 343 800	22 952 964
PRV2 Produits de placements	5 959 747		5 959 747	5 061 170
PRV21 Revenus des placements	5 504 486		5 504 486	4 312 938
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	228 075		228 075	58 772
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	227 186		227 186	689 460
PRV4 Autres produits techniques			-	18 709
CHV1 Charge de sinistres	<5 463 670>	112 667	<5 351 003>	<15 518 296>
CHV11 Montants payés	<6 252 303>	126 513	<6 125 790>	<14 875 496>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	788 633	<13 846>	774 787	<642 800>
CHV2 Variation des autres provisions techniques	<16 002 964>		<16 002 964>	<5 407 681>
CHV21 Provisions d'assurance vie	<15 874 953>		<15 874 953>	<6 665 805>
CHV22 Autres provisions techniques	<128 011>		<128 011>	1 258 124
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<595 608>		<595 608>	<389 596>
CHV4 Frais d'exploitation	<2 330 193>	2 208	<2 327 985>	<2 757 153>
CHV41 Frais d'acquisition	<2 192 061>		<2 192 061>	<2 384 518>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	307 953		307 953	178 527
CHV43 Frais d'Administration	<446 085>		<446 085>	<553 379>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		2 208	2 208	2 217
CHV5 Autres charges techniques	<251 814>		<251 814>	<84 261>
CHV9 Charges des placements	<1 231 232>		<1 231 232>	<1 159 524>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<474 268>		<474 268>	<497 803>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<649 762>		<649 762>	<580 663>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<107 202>		<107 202>	<81 058>
RTV Sous Total: Résultat technique de l'assurance Vie	3 707 086	<164 145>	3 542 941	2 716 332

Annexe n°5
Etat de Résultat

(Chiffres en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
RTNV <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		11 622 437	8 310 879
RTV <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>		3 542 941	2 716 332
PRNT1 <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>		11 891 834	11 401 429
PRNT11 Revenus des placements		10 983 426	9 715 867
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		455 091	132 398
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		453 317	1 553 164
CHNT1 <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>		<2 456 751>	<4 238 456>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<946 336>	<1 121 414>
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		<1 296 508>	<2 934 439>
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		<213 907>	<182 603>
CHNT2 <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>		<5 771 361>	<4 576 258>
PRNT2 Autres produits non techniques		70 591	33 877
CHNT3 Autres charges non techniques		<2 547 985>	<201>
Résultats provenant des activités ordinaires		16 351 706	13 647 602
CHNT4 Impôts sur le Résultat		<4 698 119>	<2 844 961>
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		11 653 587	10 802 641
Résultat net après modifications comptables :		11 653 587	10 802 641

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2014	31/12/2013
HB1 Engagements reçus		631 496	632 334
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		349 287	350 125
<i>Avals, cautions de garanties</i>		282 209	282 209
HB2 Engagements donnés		882 615	882 615
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		882 615	882 615
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Annexe 7: État de flux de trésorerie général (méthode directe)

	31/12/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	122 501 207	113 322 921
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	-50 274 658	-74 704 303
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	283 893	910 373
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	-263 225	-7 062
E5 Commissions versées sur les acceptations	-17 752	-247 998
E6 Décaissements de primes pour les cessions	-35 753 497	-20 434 952
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	20 760 582	5 999 081
E8 Commissions reçues sur les cessions	6 523 310	4 706 880
E9 Commissions versées aux intermédiaires	-9 265 833	-9 011 078
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-5 054 465	-5 721 594
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	0	-45 713
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	-3 145 698	19 148 659
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-99 538 826	-83 800 667
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	75 368 536	63 610 999
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	-8 285 324	-7 699 073
E16 Produit financiers reçus	14 188 010	13 494 786
E17 Impôts sur les bénéfices payés	-128 630	-714 083
E18 Autres mouvements	-18 121 333	-14 591 231
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	9 776 297	4 215 945
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 500	<375>
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		11 000
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	1 500	10 625
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions		
F2 Dividendes et autres distributions	<5 985 408>	<5 187 588>
F3 Encaissements provenant d'emprunts		
F4 Remboursements d'emprunts		
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	<5 985 408>	<5 187 588>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	47 441	<31 663>
Variations de trésorerie	3 839 830	<992 681>
Trésorerie de début d'exercice	4 450 276	5 442 957
Trésorerie de fin d'exercice	8 290 106	4 450 276

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances «**ASTREE**»
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 20 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
 - MUNCHENER RUCK
 - PARTNER RE
 - TUNIS RE
 - SCOR
 - CCR
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
 - AFRICA RE
- **Conseil d'Administration**
 - M. Mohamed Habib BEN SAAD; Président du Conseil d'Administration ;
 - M. Abdel Monem KOLSI, Directeur Général ;
- **Administrateurs**
 - M. Mohamed RIAHI ;
 - M. Michel LUCAS ;
 - M. Zouheir HASSEN ;
 - M. Ahmed KAMMOUN
 - M. Mohamed Trifa, représentant de la Banque de Tunisie ;
 - M. Pierre REICHERT, représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- **Réseau de production** :
 - Bureau Direct
 - **66** Agents d'assurances
 - **38** Courtiers
- **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés** :
 - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

2. Faits marquants de l'exercice

A/ Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2014:

- La présentation par le Comité général des assurances de deux projets de lois se rapportant à :
 - ✓ La refonte de la législation des assurances sur la Vie et la Capitalisation
 - ✓ La mise en place d'un système de bonne gouvernance au niveau du secteur des assurances.

Ces projets sont en cours de discussion au niveau des commissions techniques de la FTUSA.

- La présentation par le Comité Général des Assurances, des résultats de l'étude stratégique et actuarielle portant sur l'élaboration d'un contrat programme quinquennal relatif au secteur des assurances. Ce contrat, qui implique les divers intervenants, vise à hisser le taux de pénétration de l'activité des Assurances au sein de l'économie nationale à travers une mise à niveau générale des différentes structures intervenantes. Il concerne le développement des différentes branches d'activité, notamment le redressement des résultats de la branche Automobile qui conditionne l'amélioration de l'image de marque du secteur.
- La promulgation de la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014, amendant et complétant le code des assurances par l'insertion d'un septième titre relatif à l'assurance Takaful.
- L'aménagement du protocole d'accord inter-compagnies relatif à l'assurance Incendie et sa reconduction pour l'année 2015.
- L'accord du visa du Conseil du Marché Financier pour l'introduction en bourse des assurances « AMI ».

B/ Activité de la Compagnie en 2014 :

▪ Production :

Situation comparative des primes émises au 31/12/2014 (hors acceptation): En DT

Branche	31/12/2014	Part %	31/12/2013	Part %
Automobile	40 239 565	33,85	34 966 709	31,28
Vie	23 793 996	20,02	23 389 770	20,93
Maladie	18 871 349	15,88	17 242 683	15,43
Transport et aviation	9 348 039	7,86	12 375 922	11,07
Multirisques	7 165 150	6,03	6 676 836	5,97
Incendie	5 137 289	4,32	4 387 378	3,93
Individuelle	991 155	0,83	1 676 913	1,5
Responsabilité Civile	2 996 132	2,52	2 889 139	2,58
Risques Spéciaux	3 856 676	3,24	2 854 380	2,55
Risques Agricoles	1 972 920	1,66	915 796	0,82
Invalidité	2 264 470	1,91	2 329 218	2,08
Assistance	767 351	0,65	855 045	0,76
Assurance-Crédit	855 448	0,72	817 912	0,73
Vol	566 170	0,48	365 285	0,33
Bris de glaces et dégâts des eaux	33 263	0,03	32 025	0,03
Total général:	118 858 973	100	111 775 011	100

Au terme de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de 118,859 MD contre 111,775 MD à la même période en 2013, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ 7 MD qui correspond à une progression de 6,34%.

▪ Structure du portefeuille :

La croissance du niveau d'activité de la Compagnie, en 2014, s'est accompagnée d'une certaine modification de la structure de son portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La part de l'**Automobile** a crû de **2,57 point** en passant, pendant la période de référence, de 31,28% à **33,85%**.
- La branche **Vie**, en légère progression de **1,73%**, conserve **sa position** au **second rang** dans le portefeuille global de la Compagnie, avec une **part** de **20,02%**, soit un recul de **0,91 point** par rapport à 2013.
- La part de la **Maladie** a légèrement progressé de **0,45 point** en passant de 15,43%, en 2013, à **15,88%** en 2014.
- La branche **Transport et aviation** a connu un **recul notable** de **3,21 point** de sa part dans la production globale de la Compagnie, soit **7,86%** contre 11,07%, en 2013.

▪ Sinistres :

La **sinistralité globale de la Compagnie** appréciée à travers le ratio : **Sinistres Déclarés rapportés aux Primes Emises** est restée presque au même niveau que l'année précédente soit **49,32%** contre **49,16%**.

▪ Encaissements :

Au 31 décembre 2014, le ratio d'encaissement s'est établi quasiment au même niveau que l'année précédente, soit à **75,15%**.

▪ Placements :

- L'ensemble des placements de la Compagnie totalise, au 31 décembre 2014, un montant net de **313 187 644 DT** contre **292 174 093 DT** à la même date une année auparavant, soit une croissance de **7,19%**.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/ 2014, un montant de **17 851 582 DT** contre **16 462 599 DT** en 2013.

▪ Réassurance & Acceptation :

- Les soldes de la réassurance et de l'acceptation Vie & Non Vie demeurent déficitaires. Ils se sont établis au 31/12/2014 respectivement à **21 441 353 DT** et **164 145 DT** contre **22 334 430 DT** et **251 360 DT** au 31/12/2013.

▪ **Les autres produits & charges techniques :**

- Au 31/12/2014, les autres produits techniques Vie & Non Vie se sont établis respectivement à **150 395 DT** contre **162 081 DT** en 2013.
- Les autres charges techniques Vie & Non Vie se sont élevées respectivement à **5 930 925 DT** et **251 814 DT** contre **2 269 619 DT** et **84 261 DT**, une année auparavant.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 / Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

4.2 / Opérations techniques d'assurance Non Vie

▪ **Provision pour primes non acquises :**

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du «prorata temporis» et portent sur la prime commerciale ; c'est à dire la prime du risque, majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

▪ **Frais d'acquisition reportés :**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

▪ **Montants payés :**

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régleurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

▪ **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés. Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

▪ **Autres provisions techniques :**

- **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrrages de rentes à payer.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'évènements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 / Opérations techniques d'assurance vie

▪ **Provisions mathématiques Vie :**

Les provisions mathématiques représentent la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

▪ **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

▪ **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

4.5 / Les opérations financières & non techniques

▪ **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

▪ **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle et qui consiste à constater des provisions à concurrence de 20%, 50% et 100% respectivement pour les arriérés de primes ayant une ancienneté respectivement de 2 ans, 3 ans et de 4 ans et plus.

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 / Ventilation des frais généraux par destination

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N°9.

5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	762 512	-	-	762 512
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	31 168 957	13 052 346	413 762	44 635 065
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	5 458 072	-	-	5 458 072
Créances nées d'opération de Réassurance	356 103	-	614 433	970 536
Personnel	82 627	-	-	82 627
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 954 799	-	-	2 954 799
Débiteurs divers	6 383	-	631 915	638 298
Total :	40 789 453	13 052 346	1 660 110	55 501 909

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	3 943 876	2 105 153	66 734	6 115 763
Dettes nées d'opération de réassurance	13 027 976	-	-	13 027 976
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	1 259 395	-	-	1 259 395
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	451 395	451 395
Personnel	893 918	-	-	893 918
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	6 626 310	-	-	6 626 310
Créditeurs divers	428 958	-	-	428 958
Total :	26 180 433	2 105 153	518 129	28 803 715

5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 20 000 000 DT constitué par 4 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2013	20 000 000	36 231 873	25 600 315	-	449 644	10 802 641
Affectation	-	1 400 000	3 602 500	6 000 000	<199 859>	<10 802 641>
Résultat 2014	-					11 653 587
Solde au 31/12/2014	20 000 000	37 631 873	29 202 815	-	249 785	11 653 587

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de l'entreprise « ASTREE » que les sommes au 31/12/2014 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent 67 084 473 DT détaillées comme suit:

Réserve Légale	2 000 000
Réserve Facultative	30 905 870
Primes d'émission	4 206 546
Primes de fusion	407 974
Autres réserves	111 483
Résultat reporté (Solde créditeur)	249 785
Réserve pour réinvestissements exonérés	27 254 130
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685
	<u>67 084 473</u>

Conformément à la décision de l'AGO en date du 13 Mai 2014, la répartition du résultat 2013 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2013	10 802 641
Résultat reporté	<u>449 644</u>
Total à distribuer	<u>11 252 285</u>
Dividendes	<6 000 000>
Réserves facultatives	<1 400 000>
Réserve pour réinvestissement exonérés	<3 602 500>
Résultat reporté	249 785

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note P dans la rubriques informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2014.

5.5 / Provisions pour sinistres à payer

Récapitulation de la provision pour sinistres à payer Vie et Non Vie				
	Non Vie	Vie	31/12/2014	31/12/2013
Provision pour sinistres à payer	95 728 756	1 848 138	97 576 894	96 989 550
Chargement de gestion	6 150 110	230 068	6 380 178	6 329 996
Prévision de recours à encaisser	<2 053 006>		<2 053 006>	<1 280 701>
Provision SAP Acceptations	265 578		265 578	702 799
Total :	100 091 438	2 078 206	102 169 644	102 741 644

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

5.6 / Informations diverses sur le bilan

A – Actif du bilan

Note – A 1 – Actifs incorporels

	Montant brut	Amortissements/ Résorption	VNC 31/12/2014	VNC 31/12/2013
Logiciels	682 843	<661 162>	21 681	41 371
Total :	682 843	<661 162>	21 681	41 371

Note – A 2 – Actifs corporels d'exploitation

	Montant Brut	Amortissements	VNC 31/12/2014	VNC 31/12/2013
AC 21 – Installations techniques et machines	4 810 438	3 430 663	1 379 775	1 452 798
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	939 807	854 526	85 281	76 039
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	120 333	-	120 333	52 463
Total :	5 870 578	4 285 189	1 585 389	1 581 300

Note – A 3 – Placements

A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

	Montant Brut	Amortissements	VNC 31/12/2014	VNC 31/12/2013
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	2 060 938	1 794 564	1 882 597
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	6 302 009	2 405 308	3 896 701	4 027 782
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	690 000	-	690 000	690 000
Total :	10 847 511	4 466 246	6 381 265	6 600 379

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2014	VNC 31/12/2013
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	26 115 697	-	26 115 697	26 115 697
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 101 904	-	6 101 904	6 101 904
Total :	32 217 601	-	32 217 601	32 217 601

A 3.3 – Autres placements financiers

	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2014	VNC 31/12/2013
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	77 425 638	6 644 121	70 781 517	70 325 963
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	86 530 586	416	86 530 170	86 226 940
AC 333 – 334 Prêts	765 157	120 027	645 130	636 460
AC 335 – Dépôts monétaires	115 880 000		115 880 000	94 820 000
Total :	280 601 381	6 764 564	273 836 817	252 009 363

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour primes non acquises acceptations	486 382	643 951
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	265 579	702799
Total :	751 961	1 346 750

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

	31/12/2014	31/12/2013
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	9 980 187	8 967 865
AC 530 – Provisions pour sinistres vie	21 520	35 367
AC 531 – Provisions pour sinistres non vie	28 290 035	24 672 053
AC 550 – Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non vie	85 613	-
AC 561 – Autres provisions techniques (1)	-	2 246 554
Total :	38 377 355	35 921 839

(1) Cette provision constitue la part des réassureurs dans la provision pour risques en cours.

Note - A 5 – Créances

A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

	31/12/2014	31/12/2013
Primes acquises et non émises non vie	3 944 488	3 807 041
Primes acquises et non émises vie	939 717	980 480
S/Total :	4 884 205	4 787 521
Primes à annuler	<4 121 693>	<4 035 374>
Total :	762 512	752 147

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

	31/12/2014	31/12/2013
Quittances de primes à recevoir	40 731 883	36 809 048
Quittances de primes à recevoir P/C Co-assureurs	57 795	117 227
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	2 225 140	2 371 592
Effets en portefeuille	1 349 924	447 489
Chèques impayés	270 323	265 783
S/Total :	44 635 065	40 011 139
Provisions au titre des arriérés primes	<9 167 296>	<5 503 665>
Provision au titre des chèques impayés	<171 686>	<208 364>
Provision au titre des effets impayés	<578 479>	<201 495>
Total :	34 717 604	34 097 615

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

	31/12/2014	31/12/2013
Avances sur recours matériels	1 347 797	1 282 026
Avances sur recours corporels	1 111 819	981 940
Indemnisation Directe des Assurés	1 787 968	1 323 008
Sinistres officiels	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 208 965	851 610
Provisions pour dépréciation de créances	<223 393>	<257 077>
Total	5 234 679	4 183 030

A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

	31/12/2014	31/12/2013
Cessionnaires	882 348	965 444
Cédantes	88 188	143 068
Total :	970 536	1 108 512
Provision pour dépréciation de créances	<614 433>	<614 433>
Total :	356 103	494 079

A 5.3 – Autres créances

A 5.3.1 – Personnel

	31/12/2014	31/12/2013
Avances au personnel	36 513	13 760
Autres avances	46 114	43 084
Total :	82 627	56 844

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

	31/12/2014	31/12/2013
Avances sur impôts/sociétés	212 184	152 733
Acomptes provisionnels	2 560 465	2 598 892
Autres	182 150	149 469
Total :	2 954 799	2 901 094

A 5.3.3 – Débiteurs divers

	31/12/2014	31/12/2013
Compte de liaison avec la délégation Maroc (1)	421 524	421 524
Autres	216 774	218 141
S/Total	638 298	639 665
Provision pour dépréciation	<631 915>	<631 915>
Total :	6 383	7 750

(1) Le solde de la succursale au Maroc est intégralement provisionné et ce pour faire face à toutes incertitudes quant au recouvrement du boni de liquidation.

Note A 6 – Autres éléments d'actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

	31/12/2014	31/12/2013
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	5 940 562	3 078 502
Effets remis à l'encaissement	2 348 896	1 371 272
Comptes bancaires en Devises	-	-
Caisse	647	502
Total :	8 290 105	4 450 276

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2014 à 2 448 630 DT contre 2 087 470 DT au 31/12/2013.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	6 054 523	5 614 177
loyers échus et à recevoir	138 835	162 966
Total :	6 193 358	5 777 143

A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

	31/12/2014	31/12/2013
Autres charges constatées ou payées d'avance	5 721	7 585
Encaissements ou règlements en instance d'imputation	-	-
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 770	5 770
Autres comptes de régularisation Actif	262 771	153 071
Total :	274 262	166 426

Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

Note P1 - Capitaux propres

	31/12/2014	31/12/2013
P 1.1 – Capital social	20 000 000	20 000 000
P 1.2 – Réserves et primes liées au capital	37 631 873	36 231 873
Réserve légale	2 000 000	2 000 000
Réserve facultative	30 905 870	29 505 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
P 1.3 – Autres capitaux propres	29 202 815	25 600 315
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	27 254 130	23 651 630
P 1.4 – Résultat reporté	249 785	449 644
S/Total :	87 084 473	82 281 832

Note - P 2 – Passif**P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges**

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

Solde d'ouverture	31/12/2014	31/12/2013
Provision d'ouverture	3 933 798	3 933 798
Constitution	2 500 000	-
Reprise		-
Provision de clôture	6 433 798	3 933 798

P 2.2 – Provisions techniques brutes

	31/12/2014	31/12/2013
PA 310 – Provisions pour primes non acquises Non Vie	29 709 153	26 940 734
PA 320 – Provisions d'assurance vie	113 918 464	97 646 545
PA 330 – Provisions pour sinistres vie	2 078 206	2 866 839
PA 331 – Provisions pour sinistres non vie	100 091 438	99 874 805
PA 340 – Provisions pour P.B & Ristournes Vie	1 062 003	889 326
PA 341 – Provisions pour P.B & Ristournes non vie	1 043 098	940 116
PA 341 – Provision pour Egalisation & Equilibrage Non Vie	85 857	-
PA 360 – Autres provisions techniques vie	128 011	-
PA 361 – Autres provisions techniques Non Vie :	2 717 841	5 394 943
- Réserve pour risques en cours (1)	-	2 712 398
- Réserve mathématique de rentes	2 665 450	2 640 433
- Réserve d'invalidité	32 747	22 468
- Arrérages à payer	19 644	19 644
Total :	250 834 071	234 553 308

(1) Au terme de l'exercice 2014, la sinistralité de la branche « Incendie » est retournée à sa cadence normale. Il en découle une reprise totale de la provision pour risques en cours de 2 712 398 DT.

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires

	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour primes non acquises	5 998 107	5 147 190
Provisions pour sinistres vie	-	35 367
Provisions pour sinistres non vie	22 736 764	19 777 775
Total :	28 734 871	24 960 332

P 2.4 – Autres Dettes**P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe****P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe**

	31/12/2014	31/12/2013
Commissions sur arriérés	4 042 035	3 590 810
Comptes de régularisation	1 334 231	1 145 997
Comptes intermédiaires sinistres maladie	349 766	364 563
Primes affaires collectives à payer	389 731	250 104
Total :	6 115 763	5 351 474

P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

	31/12/2014	31/12/2013
Recours client	59 195	61 487
Sinistres officieux	224 307	253 762
Comptes de régularisation Sinistres	975 893	830 739
Total :	1 259 395	1 145 988

P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

	31/12/2014	31/12/2013
Cessionnaires	12 389 200	12 913 529
Rétrocessionnaires	27 171	26 962
Cédantes	611 605	892 841
Total :	13 027 976	13 833 332

P 2.5 – Autres dettes

P2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	366 003	366 003
Dépôts de Garanties en espèces des Locataires	85 392	83 692
Total :	451 395	449 695

P 2.5.2 – Personnel

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes provisionnées pour congés payés	426 692	390 326
Autres charges à payer	398 727	367 572
Autres dettes	68 499	9 206
Total :	893 918	767 104

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

	31/12/2014	31/12/2013
Retenues à la source	324 179	368 781
Taxes d'assurance à payer	538 080	383 728
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	4 925 015	3 004 179
Cotisations Sociales	489 036	521 815
Autres charges sociales à payer	350 000	400 000
Total :	6 626 310	4 678 503

P 2.5.4 – Crédoiteurs divers

	31/12/2014	31/12/2013
Actionnaires, dividendes à payer	164 001	149 408
Autres crédoiteurs divers	264 957	398 868
Dettes sur acquisition de valeurs mobilières de placement		-
Total :	428 958	548 276

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

	31/12/2014	31/12/2013
Encaissements en instance d'affectation	284 267	174 670
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	1 008	1 008
Autres comptes de régularisation Passif	663 341	1 210 516
Total :	948 616	1 386 194

6. Informations diverses sur l'état de résultat

6.1 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.2 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

6.3 / Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

6.4 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2014 comme suit :

Catégorie	Nombre	
	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	100	103
Agents d'encadrement	37	36
Agents d'exécution	33	33
Personnel de services	3	3
Personnel en détachement	1	1
Total :	174	176

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2014 à la somme de 7 299 403 DT et sont ventilés comme suit :

Nature	Montant	
	31/12/2014	31/12/2013
Salaires	4 600 008	4 204 863
Charges sociales	1 300 410	1 225 031
Assurance collective vie	1 313 863	1 168 790
Personnel en détachement	85 122	73 391
Total :	7 299 403	6 672 075

6.5 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de 9 938 242 DT, se détaille comme suit :

Catégorie	Montant	
	31/12/2014	31/12/2013
Agents généraux	5 916 381	5 329 390
Courtiers	2 118 944	1 965 995
Autres commissions	1 811 046	2 176 135
Commissions Acceptations	91 871	215 687
Total :	9 938 242	9 687 207

6.6 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de 118 858 973 DT au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

Zones	Montant	
	31/12/2014	31/12/2013
Nord	99 646 615	94 228 802
Centre	6 299 591	5 867 497
Sud	12 912 767	11 678 712
Total :	118 858 973	111 775 011

6.7 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Profits exceptionnels	61 706
Profits sur exercices antérieurs	8 885
Total :	70 591

6.8 / Ventilation des autres charges non techniques

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Pertes exceptionnelles	310
Pertes sur exercices antérieurs	47 675
Dotation aux provisions pour risques et charges	2 500 000
Total :	2 547 985

6.9 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat Comptable	16 351 706	13 647 602
Réintégrations	6 805 468	3 226 800
Déductions	<4 733 976>	<5 143 441>
Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	18 423 198	11 730 961
Réinvestissements exonérés	<5 000 000>	<3 602 500>
Résultat fiscal	13 423 198	8 128 461
Impôt sur les sociétés	<4 698 119>	<2 844 961 >
Résultat Net de l'exercice	11 653 587	10 802 641

6.10/ Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

	Montant
Provision mathématique vie à l'ouverture	97 646 545
Charges de provisions au 31/12/2014	22 208 946
S/Total :	119 855 491
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<5 937 027>
Total :	113 918 464

6.11 / Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9. Comparabilité des comptes

▪ **Changement de méthodes comptables**

Conformément à la norme NC26, aucun changement n'a été opéré au 31 décembre 2014 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31 décembre 2013.

10. Diligences spécifiques

- Conformément à l'article 58 bis du Code des Assurances, la marge de solvabilité requise pour la Compagnie est évaluée, au 31 décembre 2014, à **19 413** KDT. Ainsi, les capitaux propres s'élevant à **98 601** KDT représentent plus de **5,09** fois la marge de solvabilité minimum.
- Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques de la Compagnie s'élève, au 31 décembre 2014, à **128,06%**.

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2014

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (1)	10 157 511	5 691 265	19 052 502	13 361 237
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	690 000	690 000	690 000	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	81 214 069	74 572 338	113 611 944	39 039 606
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	17 133 447	17 131 077	17 342 462	211 385
Autres parts d'OPCVM (4)	11 295 723	11 295 703	12 079 832	784 129
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	86 530 586	86 530 170	86 530 170	-
Prêts hypothécaires	349 287	349 287	349 287	-
Autres prêts et effets assimilés	415 870	295 843	295 843	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	751 961	751 961	751 961	-
Autres dépôts (6)	115 880 000	115 880 000	115 880 000	-
Total :	324 418 454	313 187 644	366 584 001	53 396 357

(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière réalisée en date du 13 février 2012

(2) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>Valeur Nette</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions cotées :	17 978 087	57 017 693
Actions non cotées :	56 594 251	56 594 251
Total :	74 572 338	113 611 944

(3) Ce poste est constitué par des SICAV obligataires & FCP garanti

(4) Ce poste est constitué par des SICAV mixtes

(5) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>Valeur Nette</u>	<u>Juste valeur</u>
Obligations cotées :	22 915 920	22 915 920
Obligations non cotées :	5 722 000	5 722 000
Titres de créances négociables et bons de trésor :	57 892 250	57 892 250
Total :	86 530 170	86 530 170

(6) Il s'agit de dépôts financiers auprès des établissements bancaires

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Inventaire 2012</i>					
Règlements cumulés	49 769 291	28 732 090	37 864 607	36 067 322	21 997 607
Provisions pour sinistres	5 044 579	6 418 092	10 962 451	21 739 471	53 048 692
Total charges des sinistres	54 813 870	35 150 182	48 827 058	57 806 793	75 046 299
Primes acquises	64 011 777	66 908 625	72 449 756	79 741 133	82 116 731
% sinistres / primes acquises	85,63%	52,53%	67,39%	72,49%	91,39%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2009	2010	2011	2012	2013
<i>Inventaire 2013</i>					
Règlements cumulés	29 639 849	40 971 135	40 328 467	53 494 809	19 891 845
Provisions pour sinistres	4 694 791	7 192 909	16 932 010	18 678 660	31 699 601
Total charges des sinistres	34 334 640	48 164 044	57 260 477	72 173 469	51 591 446
Primes acquises	66 908 625	72 449 756	79 741 133	82 116 731	83 402 780
% sinistres / primes acquises	51,32%	66,48%	71,81%	87,89%	61,86%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2010	2011	2012	2013	2014
<i>Inventaire 2014</i>					
Règlements cumulés	41 802 346	44 021 525	59 116 003	31 951 507	21 588 357
Provisions pour sinistres	5 176 774	11 381 934	12 725 496	17 320 016	35 609 666
Total charges des sinistres	46 979 120	55 403 459	71 841 499	49 271 523	57 198 023
Primes acquises	72 449 756	79 741 133	82 116 731	83 402 780	91 314 205
% sinistres / primes acquises	64,84%	69,48%	87,49%	59,08%	62,64%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2014

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		911 436	911 436	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	2 633 455	14 090 169	16 723 624	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		216 522	216 522	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	2 633 455	15 218 127	17 851 582	
Intérêts		727 991	727 991	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	436 656	2 523 336	2 959 992	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	436 656	3 251 327	3 687 983	

Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2014

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquises	362 478	9 577 918	1 216 593	12 465 831	23 622 820
Charges de prestations	<357 537>	<3 122 998>	<32 697>	<2 739 071>	<6 252 303>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<197 122>	<1 379 059>	<332 794>	<13 305 357>	<15 214 333>
Solde de souscription :	<192 181>	5 075 861	851 102	<3 578 597>	2 156 185
Frais d'acquisition	<28 911>	<763 915>	<97 033>	<994 249>	<1 884 108>
Autres charges de gestion nettes	<10 709>	<282 964>	<35 942>	<368 283>	<697 898>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<39 619>	<1 046 880>	<132 975>	<1 362 533>	<2 582 006>
Produits nets de placements	404 860	1 276 016	222 805	2 824 834	4 728 515
Participation aux résultats	<105 227>		<63 750>	<426 631>	<595 608>
Solde Financier :	299 633	1 276 016	159 055	2 398 203	4 132 907
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	<279 020>	-	-	<279 020>
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	126 513	-	-	126 513
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	<13 846>	-	-	-13 846
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-		-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	2 208	-	-	2 208
Solde de réassurance :	0	<164 145>	0	0	<164 145>
Résultat technique 2014 :	67 832	5 140 853	877 182	<2 542 926>	3 542 941
Résultat technique 2013 :	<769 842>	5 161 867	297 288	<1 972 981>	2 716 332
Variation 2014 - 2013 :	837 674	<21 014>	579 894	<569 945>	826 609
	-109%	0%	195%	-29%	30%
Informations complémentaires :					
Versement périodique de rente Vie				54 636	54 636
Rachats Vie payés	52 512		32 697		85 209
Capitaux échus Vie	305 025			2 630 532	2 935 557
Provision d'égalisation Vie		128 011			128 011
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	9 488 094	28 066 859	5 298 763	71 368 888	113 918 464
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	9 062 393	25 833 793	4 742 513	58 007 846	97 646 545

Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2014

Eléments	Auto	Transport	Aviation	Incendie	Responsabilité Décennale	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance A.E.A	Assurance Crédit	Maladie	Invalidité	Individuelle	Loi	Total	Acceptations	Total
Primes acquises																	
PRNV11 Primes émises	39 337,729	8 829,626	509,365	12 275,430	463,247	2 941,297	1 965,565	3 957,155	761,220	850,130	18 817,354	2 286,054	949,859	,000	93 944,021	361,220	94 295,241
PRNV12 Variation des primes non acquises	-2 200,422	442,766	-7,116	-371,615	-235,453	-92,453	-376,230	-482,163	14,005	-14,971			397,906	,000	-2 925,967	153,830	-2 772,137
Charges de prestations																	
CHNV11 Prestations et frais payés	-22 180,614	-641,958	-4,992	-4 201,710	-7,408	-403,214	-437,636	-546,761	-824	-34,986	-19 359,876	-222,281	-152,659	-70,723	-48 265,642	-606,759	-48 872,401
CHNV12 Charges des provisions pour prestations diverses	-1 695,546	-524,341	6,583	4 123,582	-11,706	542,526	102,708	-355,993	-1,381	-85,857	-254,448	-23,763	8,495	13,511	1 844,370	437,220	2 281,591
Solde de souscription :	13 261,147	8 106,093	503,837	11 825,487	208,651	2 988,136	1 254,407	2 572,238	773,020	714,316	-796,970	2 040,011	1 203,601	-57,212	44 596,762	335,511	44 932,274
CHNV41, CHNV42 Frais d'acquisition	-1 369,449	-566,695	-22,337	-1 056,798	-70,134	-188,039	-164,406	-404,024	-71,081	-91,959	-409,438	-62,544	-185,444	,000	-4 652,348		-4 652,348
CHNV43, CHNV5 Autres charges de gestion nettes	-6 547,608	-832,883	-29,054	-2 042,768	-43,668	-414,604	-269,788	-592,175	-89,409	-127,385	-1 287,165	-166,613	-197,652	-1,822	-12 642,594	-75,875	-12 718,469
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-7 917,057	-1 389,576	-51,392	-3 099,566	-113,802	-602,643	-434,194	-996,198	-160,499	-219,343	-1 696,604	-229,157	-383,096	-1,822	-17 294,942	-75,875	-17 370,817
PRNT3 Produits nets des placements	3 980,242	182,190	33,985	7 309,986	83,021	205,211	44,364	175,923	8,789	44,604	152,836	2,322	42,266	48,856	5 725,595	45,766	5 771,361
CHNV3 Participation aux résultats	6,098	-74,269		-35,104			-126,126				-39,626				-269,027		-269,027
Solde Financier :	3 986,340	107,921	33,985	685,882	83,021	205,211	-81,762	175,923	8,789	44,604	113,210	2,322	42,266	48,856	5 456,568	0,046	5 502,334
PRNV11 Part des réassureurs dans les primes acquises	-13 216,413	-8 323,194	-498,963	-9 681,857	-269,136	-1 010,045	-1 349,903	-3 358,543	-744,390	-838,053	,000	,000	-679,442	,000	-39 969,939		-39 969,939
CHNV11 Part des réassureurs dans les prestations payées	4 450,160	599,164	,000	3 648,702	,106	130,904	294,823	525,272	,000	15,037	,000	,000	68,807	,000	9 732,974		9 732,974
CHNV12, PRNV12 Part des réassureurs dans les charges de provisions	4 758,105	379,515	,000	-3 817,199	,000	-173,970	-66,421	280,267	,000	85,613	,000	,000	11,291	,000	1 457,041		1 457,041
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	2 119,987	818,383	,000	2 222,816	98,906	122,416	208,037	1 081,135	180,816	298,556	,000	,000	167,516	,000	7 338,571		7 338,571
Solde de Réassurance (2014) :	-1 888,162	-6 526,132	-498,963	-7 627,538	-170,283	-930,696	-813,464	-1 471,869	-563,574	-438,843	-411,828	,000	-21 441,353	,000	-21 441,353		-21 441,353
Solde de Réassurance (2013) :	-22,062	-8 732,045	-519,029	-9 225,392	-160,271	-795,811	-549,659	-777,849	-608,307	-389,788	-564,217				-22 334,430		-22 334,430
Résultat technique (2014) :	7 442,268	298,305	-12,532	1 784,264	7,587	1 660,008	-175,012	280,094	57,745	100,732	-2 380,364	1 813,176	450,943	-10,178	11 317,035	259,682	11 622,437
Résultat technique (2013) :	3 202,948	995,559	-79,200	2 383,908	-36,023	954,520	-37,910	372,333	-36,368	-20,234	-1 506,896	1 665,025	602,683	-32,831	8 427,515	-116,635	8 310,879
Variation 2013 - 2012	4 239,320	-697,255	66,668	-599,644	43,610	705,488	-137,102	-92,239	94,113	120,966	-873,468	148,151	-151,740	22,653	2 889,520	376,318	3 311,558
	132,36%	-70,04%	84,18%	-25,15%	121,06%	73,91%	-361,65%	-24,77%	258,78%	597,83%	57,96%	8,90%	-25,18%	-69,00%	34,29%	-32,64%	39,85%
	Aug.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Perte	Dim.Bénéfice	Dim.Perte	Aug.Bénéfice	Aug. Perte	Dim.Bénéfice	Dim.Perte	Dim.Perte	Aug.Perte	Aug.Bénéfice	Dim.Bénéfice	Dim.Perte	Aug.Bénéfice	Dim.Perte	Aug.Bénéfice
Informations complémentaires :																	
Provisions pour primes non acquises à la clôture	17 711,936	1 257,004	123,531	4 485,093	1 748,325	728,671	690,360	1 636,689	207,536	341,209			292,417		29 222,771	486,382	29 709,153
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	15 511,514	1 699,770	116,412	4 113,278	1 512,842	636,208	314,130	1 154,526	221,541	326,239			690,323		26 296,783	643,951	26 940,734
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture	74 612,319	2 416,505	563,407	10 157,836	278,111	3 750,175	396,475	2 810,395	687,955	687,955	3 555,894	46,004	473,928	76,855	99 825,859	265,578	100 091,437
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture	73 008,634	1 892,180	563,407	11 588,036	267,830	4 292,700	499,183	2 454,727	687,955	687,955	3 322,200	35,530	,009	77,200	98 689,591	702,799	99 392,390
Provision pour PB et Ristournes à la Clôture	-7,015	775,690	100,169	3,345	,400	130,198	5,304	-13,211	1,028	1,028	78,358	-28,744	-2,424		1 043,096		1 043,096
Provision pour PB et Ristournes à l'ouverture	78,030	715,372	91,529	2,474		2,270	4,073	5,729	1,027	1,027	52,215	-1,501	1,525		940,116		940,116
Provision pour Equilibrage Crédit à la Clôture																	
Provision pour Equilibrage Crédit à l'ouverture										144,487							144,487
										,000							,000
Autres provisions techniques à la clôture :	2 717,841	1 648,652		,000	,000							32,747		1 036,442	2 717,841		2 717,841
- Provisions pour risques en cours	,000			,000	,000										,000		,000
- Provisions mathématiques de rentes	2 665,450	1 648,652												1 016,798	2 665,450		2 665,450
- Arrérages de rentes à payer	19,644													19,644	19,644		19,644
- Réserve des rentes d'invalidité	32,747											32,747			32,747		32,747
Autres provisions techniques à l'ouverture :	5 399,135	1 610,177		2 712,398	2 712,398							22,468		1 049,900	5 394,943		5 394,943
- Provisions pour risques en cours	2 712,398			2 712,398	2 712,398										2 712,398		2 712,398
- Provisions mathématiques de rentes	2 640,433	1 610,177												1 030,256	2 640,433		2 640,433
- Arrérages de rentes à payer	19,644													19,644	19,644		19,644
- Réserve des rentes d'invalidité	26,600											22,468			22,468		22,468

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2014**

Année d'inventaire	Exercice				
	2010	2011	2012	2013	2014
Participation aux résultats (état de résultat technique)	0	0	0	0	0
* Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)					
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	524 114	710 525	195 970	378 963	595 608
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie					
* Provisions mathématiques moyennes	59 198 283	73 603 802	85 458 880	94 131 263	105 782 505
* Montant minimum de participation	0	0	0	0	0
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	0	0	0	0	0

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2014**

	Raccordement	Total
Primes Acquises	PRV11	23 622 820
Charges de prestations	CHV11	<6 252 303>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22	<15 214 333>
Solde de souscription :		2 156 185
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<1 884 108>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<697 898>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<2 582 006>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	4 728 515
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	<595 608>
Solde Financier :		4 132 907
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<279 020>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	126 513
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	<13 846>
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	-
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	2 208
Solde de réassurance :		<164 145>
Résultat technique :		3 542 941
<u>Informations complémentaires :</u>		
Versements périodiques de rentes Vie		54 636
Montants des rachats Vie		85 209
Capitaux échus Vie		2 935 557
Provision d'égalisation Vie		128 011
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		113 918 464
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		97 646 545

**Annexe n° 16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2014**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	94 295 241
Variation des primes non acquises	PRNV12	<2 772 157>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<48 872 401>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	2 281 591
Solde de souscription :		44 932 274
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<4 652 348>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<12 718 469>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<17 370 817>
Produits nets de placements	PRNT3	5 771 361
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHNV3	<269 027>
Solde Financier :		5 502 334
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<39 969 939>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	9 732 974
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	1 457 041
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	7 338 571
Solde de Réassurance :		<21 441 353>
Résultat technique :		11 622 437
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		29 709 153
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		26 940 734
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		100 091 438
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		99 874 805
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		1 043 098
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		940 116
Provision pour Equilibrage Assurance Crédit à la Clôture		85 857
Provision pour Equilibrage Assurance Crédit à l'Ouverture		0
Autres provisions techniques à la clôture		2 717 841
Autres provisions techniques à l'ouverture		5 394 943

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les Actionnaires Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- L'audit des états financiers de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE», tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un total net de bilan de **414 493 131 dinars** et un résultat bénéficiaire de **11 653 587 dinars** ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE », comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction de la Compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons par ailleurs utile d'attirer votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Fait à Tunis, le 20 Avril 2015.

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS

Chiheb GHANMI
La Générale d'Audit & Conseil

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions Réglementées

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Un membre du personnel de la Banque de Tunisie est détaché auprès de sa filiale ASTREE. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2014 s'élève à 85 122 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors de la convention précitée, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance, une convention de location à titre gracieux de locaux d'archivage avec la Banque de Tunisie en contre partie de la mise à la disposition de cette dernière de locaux dans le cadre des contrats de bancassurance et une convention de location à titre onéreux d'un local avec la Banque de Tunisie.

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 03 février 2011, a arrêté la rémunération du Directeur Général à 150 KDT par année.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

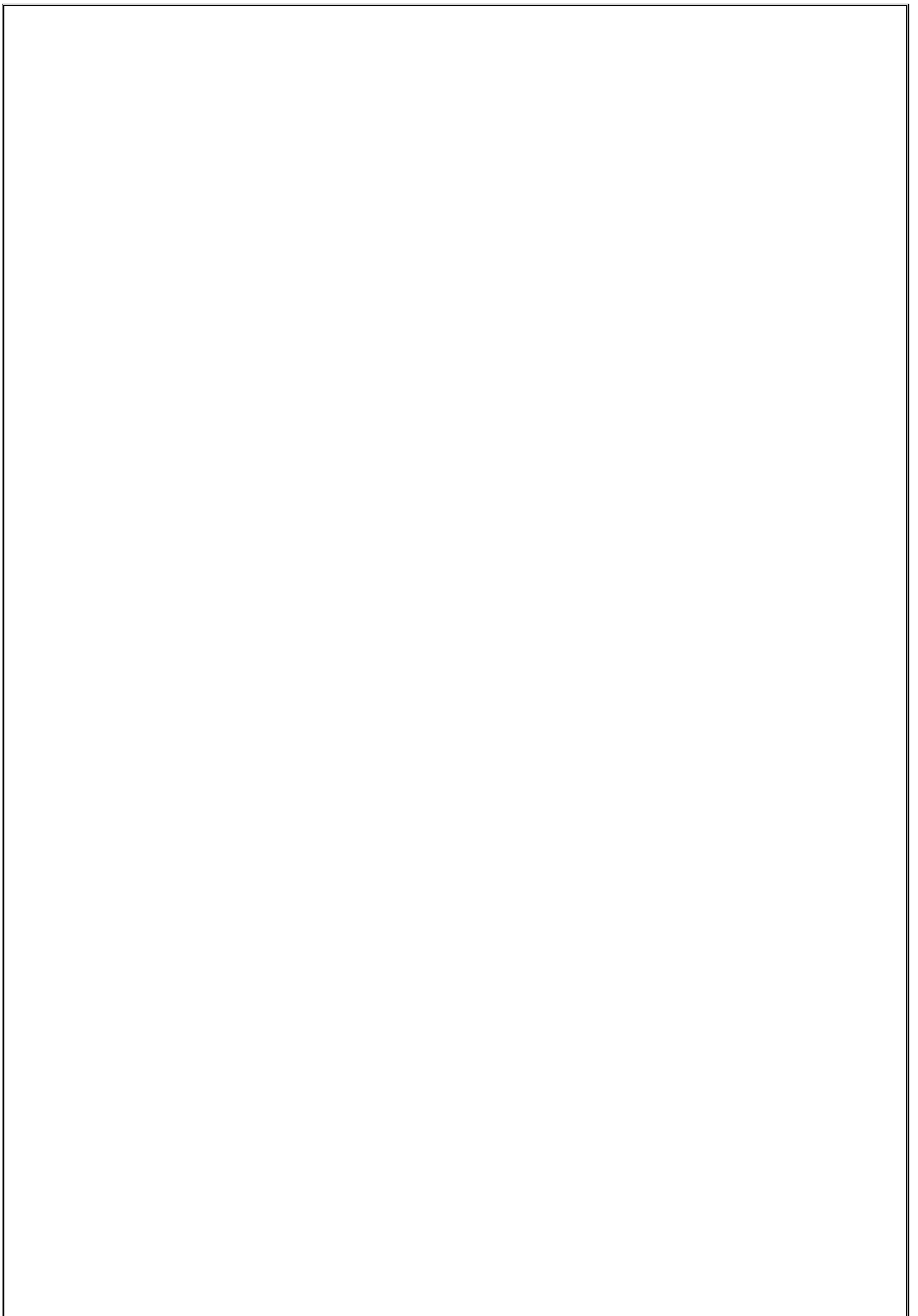
	DG	Administrateurs
	Charges de l'exercice	
Avantages à court terme	150 000	-
Jetons de présence	10 000	80 000
TOTAL	160 000	80 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 20 Avril 2015.
Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC Mazars

Chiheb GHANMI
La Générale d'Audit & Conseil



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed MEHDI (ECC MAZARS) et Mr Mourad GUELLATY (Cabinet Mourad GUELLATY).

BILAN : LES ACTIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 101 938	2 017 638
Moins: amortissements		-1 689 332	-1 367 482
	(1)	412 606	650 156
Immobilisations corporelles		103 283 698	101 689 580
Moins: amortissements		-69 044 406	-64 355 914
	(1)	34 239 292	37 333 666
Immobilisations financières		917 961	932 584
Moins: provisions		-92 837	-92 837
	(2)	825 124	839 747
Total des Actifs immobilisés		35 477 022	38 823 569
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		35 477 022	38 823 569
Actifs courants			
Stocks		4 637 575	3 948 091
Moins: provisions		-34 700	-99 876
	(3)	4 602 875	3 848 215
Clients et comptes rattachés		33 911 152	28 543 974
Moins: provisions		-462 595	-358 436
	(4)	33 448 557	28 185 538
Autres actifs courants		1 653 956	1 906 858
Moins: provisions		-50 058	-26 767
	(5)	1 603 898	1 880 091
Placements et autres actifs financiers		63 576	4 659
Moins: provisions			
	(6)	63 576	4 659
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	183 565	2 143 748
Total des actifs courants		39 902 471	36 062 251
TOTAL DES ACTIFS		75 379 493	74 885 820

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(modèle de référence)

(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Note	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Capitaux propres			
Capital social		32 805 550	30 282 050
Réserves		4 613 386	5 743 173
Subventions d'investissements		1 586 504	1 242 835
Fond Social		1 637	14 722
Résultats reportés			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		39 007 077	37 282 780
Résultat de l'exercice		7 827 773	8 963 662
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		1 230 000	2 345 000
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	46 834 850	46 246 442
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		158 058	768 853
Autres passifs financiers	(9)	11 807 123	11 859 559
Provisions		67 735	67 735
Total des passifs non courants		12 032 916	12 696 147
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	5 983 070	6 701 537
Autres passifs courants	(11)	4 245 501	2 984 710
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	6 283 156	6 256 984
Total des passifs courants		16 511 727	15 943 231
Total des passifs		28 544 643	28 639 378
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		75 379 493	74 885 820

ETAT DE RESULTAT
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 014	Au 31 décembre 2 013
Revenus	(13)	29 242 822	34 361 788
Coût des ventes	(14)	-20 331 686	-21 214 450
Marge brute		8 911 136	13 147 338
Autres produits d'exploitation	(15)	782 673	544 900
Frais de distribution	(16)	-886 236	-853 989
Frais d'administration	(17)	-2 026 672	-3 060 013
Autres charges d'exploitation	(18)	-641 391	-1 455 729
Résultat d'exploitation		6 139 510	8 322 507
Produits financiers nets	(19)	571 876	52 994
Produits des placements			
Produits des participations	(20)	2 437 630	1 949 858
Autres gains ordinaires		7 400	45 604
Autres pertes ordinaires			0
Dotation aux provisions pour risques et charges			
Reprise sur provisions pour risques et charges			
Résultat des activités ordinaires avant impôt		9 156 416	10 370 963
Impôt sur les sociétés	(21)	-1 328 643	-1 407 301
Résultat des activités ordinaires après impôt		7 827 773	8 963 662
Effet des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		7 827 773	8 963 662

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 014	Au 31 décembre 2 013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		37 332 519	44 006 335
Intérêts reçus		97	1
Encaissements provenant des placements à court terme		0	0
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		-27 078 473	-30 095 197
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	-2 835 372	-3 745 630
Intérêts payés	(23)	-543 108	-505 207
Décaissements provenant des placements à court terme			0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		6 875 663	9 660 302
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24)	-3 092 508	-5 528 163
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-50 480	-6 750
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-3 142 988	-5 534 913
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement dépôt de garantie			0
Décaissement dépôt de garantie			0
Dividendes et autres distributions payés	(25)	-7 502 973	-5 667 048
Dividendes et autres distributions reçus	(26)	2 437 630	1 950 000
Encaissement provenant des subventions d'Investissements		0	325 262
Encaissement d'emprunts	(27)	7 800 000	0
Remboursement d'emprunts	(28)	-5 333 333	-2 333 333
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-2 598 676	-5 725 119
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(29)	-57 309	66 368
Variation de trésorerie		1 076 690	-1 533 362
Trésorerie au début de l'exercice		-1 725 549	-192 187
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(30)	-648 859	-1 725 549

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2014

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 31 DECEMBRE		
				2014	2013	
Revenus et autres produits	29 242 822	Déstockage de production	2 255 475			
Total	29 242 822	Total	2 255 475	Production	26 987 347	32 208 286
Production	26 987 347	Achats consommés	10 228 439	Marge sur coût matières	16 758 908	21 190 820
Marge sur coût matières	16 758 908	Autres charges externes	3 185 570			
Total	16 758 908	Total	3 185 570	Valeur Ajoutée Brute	13 573 338	16 917 273
Valeur Ajoutée Brute	13 573 338	Impôts et taxes	119 358			
Total	13 573 338	Charges de personnel	3 923 166			
		Total	4 042 524	Excédent brut d'exploitation	9 530 814	12 370 128
Excédent brut d'exploitation	9 530 814	Autres charges ordinaires	6 358 352			
Autres produits d'exploitation	790 073	Dotations aux amortissements	3 854 225			
Produits des participations	2 437 630	et aux provisions ordinaires	319 752			
Produits des placements	0	Charges Diverses				
Produits Financiers	1 427 608	Charges Financières	855 732			
Reprise de provision pour risque	0	I. S.	1 328 643			
Autres gains	0					
Total	14 186 125	Total	6 358 352	Résultat des activités ordinaires	7 827 773	8963 662
Résultat positif des activités ordinaires	7 827 773	Effet négatif des modifications comptables		Résultat net après modifications comptables	7 827 773	8 963 662

. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2014.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2013	Acquisitions	Virements de compte à compte	Autres	Valeurs brutes au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	2 017 638	19 589	64 711	0	2 101938
Logiciels	1 997 638	19 589	64 711		2 081 938
Fonds de commerce	20 000				20 000
Immobilisations corporelles	101 689 580	2 462 611	<64 711>	<803 782>	103 283 698
Terrains	1 191 384				1 191 384
Constructions	2 860 887		679 819	<7 291>	3 533 415
Matériel et outillage	41 734 873	12 353	1 807 144	<226 224>	43 328 146
Matériel de transport	2 796 209	76 250	413 483	<103 850>	3 182 092
M.M.B & A.A.I	13 475 849	181 446	488 983	<387 708>	13 758 569
Emballages	34 790 221		2 307 202	<78 709>	37 018 714
Immobilisations encours	4 840 157	2 192 562	<5 761 342>		1 271 378
Total	103 707 218	2 482 200	0	<803 782>	105 385 636

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2013	Dotations 2014	Autres variations	Amortissements au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	1 367 482	321 850	0	1 689 332
Logiciels	1 367 482	321 850		1 689 332
Fonds de commerce	0			0
Immobilisations corporelles	64 355 914	5 460 506	<772 014>	69 044 406
Terrains				
Constructions	1 763 573	113 336	<7 291>	1 869 618
Matériel et outillage	25 417 736	2 416 996	<226 224>	27 608 508
Matériel de transport	2 287 665	229 602	<72 225>	2 445 042
M.M.B & A.A.I	7 915 575	1 118 833	<387 565>	8 646 842
Emballages	26 971 365	1 581 739	<78 708>	28 474 396
Immobilisations encours				
Total	65 723 396	5 782 356	<772 014>	70 733 738

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Souscription Emprunt National	50 000	-
Prêts au personnel (b)	625	65 727
Dépôts et cautionnements	113 290	112 811
Total brut	917 961	932 584
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<92 837>	<92 837>
Total net	825 124	839 747

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Matières premières	280 749	305 250
Matières consommables	3 372 433	2 901 108
Gaz fabriqués	740 660	642 820
Travaux en cours	7 379	48 193
Marchandises en transit	236 354	50 720
Total brut	4 637 575	3 948 091
Provision pour dépréciation des stocks	<34 700>	<99 876>
Total net	4 602 875	3 848 215

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Air Liquide Tunisie Services	30 651 397	24 794 269
Autres clients	3 259 755	3 749 705
Total brut	33 911 152	28 543 974
Provision pour dépréciation des clients	<462 595>	<358 436>
Total net	33 448 557	28 185 538

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Taxe de formation professionnelle	54 319	104 878
Charges payées ou comptabilisées d'avance	118 096	56 058
Sociétés du Groupe (a)	244 637	341 326
Consignations en douane	36 385	36 800
Produits à recevoir (b)	786 360	5 651
TVA	-	804 125
Impôt sur les sociétés	12 352	
Autres comptes d'actifs courants	401 807	558 020
Total brut	1 653 956	1 906 858
Provision pour dépréciation des autres actifs	(50 058)	(26 767)
Total	1 603 898	1 880 091

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

(b) Le solde de ce compte enregistre, essentiellement, une valeur de 786 347 DT relative à la subvention d'investissement obtenue suite à la clôture de notre troisième Programme de Mise à Niveau.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	61 576	2 659
Titres de placement	2 000	2 000
Total brut	63 576	4 659
Provision pour dépréciation des prêts		
Total net	63 576	4 659

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Banque de Tunisie	148 020	2 111 004
UBCI	3 192	3 541
Autres établissements bancaires	26 401	26 145
Caisses	5 952	3 058
Total	183 565	2 143 748

BILAN - PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 Décembre 2014 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2013 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2013 (conformément à l'AGO du 13 Juin 2014)	Autres variations	Au 31 décembre 2014 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	30 282 050		2 523 500	32 805 550
Réserve légale	2 775 855	252 350		3 028 205
Fond Social	14 722	60 000	<73 085>	1 637
Autres réserves	2 967 318	<1 203 637>	<178 500>	1 585 181
Subvention d'investissement	1 242 835		343 669	1 586 504
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice	8 963 662	<8 963 662>	7 827 773	7 827 773
Compte spécial d'investissement	0	2 345 000	<2 345 000>	0
Total	46 246 442	<7 509 949> (b)	8 098 357	46 834 850

(a) Le capital est divisé en 1 312 222 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2013.

Point 7 de l'article 19 de la Loi de finance 2014

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de la société que les sommes non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent au 31/12/2014 à 4 615 354 DT détaillées comme suit :

Rubriques	31 décembre 2014
Autres réserves	1 585 512
Réserve légale	3 028 205
Résultats reportés	0
Fonds social	1 637
Total	4 615 354

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	775 661	59,11%
Groupe Banque de Tunisie	310 496	23,66%
Groupe Banque Nationale Agricole	145 437	11,08%
Autres	80 628	6,14%
Total	1 312 222	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Fournisseurs d'exploitation	3 465 919	3 974 994
Fournisseurs d'immobilisation	842 942	264 837
Fournisseurs d'immobilisation Retenue de G	67 589	24 480
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	1 350 177	1 100 747
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	256 443	1 336 479
Total	5 983 070	6 701 536

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		2014	2013
Charges à payer	(a)	994 217	1 203 741
C.N.S.S		341 620	342 326
Compte courant actionnaires		72 458	63 366
Société du Groupe	(b)	4 963	133 919
Impôts et taxes		1 591 391	540 731
Autres créditeurs		1 240 852	700 627
Total		4 245 501	2 984 710

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des départs à la retraite et des bonus.

(b) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Banque de Tunisie	832 424	3 869 297
Echéance Emprunts à moins d'un an	5 450 732	2 387 687
Total	6 283 156	6 256 984

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS

Le solde de ce poste englobe notre chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2014.

Rubriques	2 014	2 013
Chiffre d'affaires	29 242 822	34 361 788

NOTE 14 : COÛT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 014	2 013
Achats consommés	12 419 128	13 068 873
Frais de personnel	2 995 600	2 448 154
Services extérieurs	2 106 361	2 790 756
Amortissements et provisions	2 810 597	2 906 667
Total	20 331 686	21 214 450

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 014	2 013
Location	43 709	42 592
Produits divers d'exploitation	296 285	220 678
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	442 678	281 630
Total	782 673	544 900

NOTE 16 : COÛTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 014	2 013
Achats non stockés	45 637	63 071
Frais de personnel	340 553	282 951
Services extérieurs	134 808	156 785
Amortissements et provisions	365 238	351 182
Total	886 236	853 989

NOTE 17 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 014	2 013
Frais du personnel administratif	584 585	1 465 178
Services extérieurs	809 838	972 336
Achats non stockés	19 149	39 023
Amortissements et provisions	613 100	583 476
Total	2 026 672	3 060 013

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 014	2 013
Redevance Air Liquide SA	388 691	562 133
Diverses charges ordinaires	155 445	549 463
Amortissements et provisions	65 291	295 000
Services extérieurs	31 964	49 133
Total	641 391	1 455 729

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 014	2 013
Charges financières	<855 732>	<969 028>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<243 307>	<360 566>
Intérêts des emprunts	<258 699>	<245 084>
Escompte	<29 730>	<24 996>
Pertes de change	<323 996>	<338 382>
Produits financiers	1 427 608	1 022 022
Intérêts de retard (a)	1 190 654	686 976
Intérêts créditeurs des comptes courants	97	1
Gain de change	236 857	335 045
Produits financiers nets	571 876	52 994

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2013.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus suite à la reconnaissance de dette pour le contrôle fiscal.

NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2014.

NOTE 25 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYÉS

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2013.

NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS REÇUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2013.

NOTE 27 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente le solde des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

NOTE 28 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

NOTE 29 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 30 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 014	2 013
Banque de Tunisie	<684 404>	<1 758 292>
UBCI	3 192	3 541
Autres établissements bancaires	26 401	26 144
Caisses	5 952	3 058
Total	<648 859>	<1 725 549>

NOTE 31 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2014	2013
Cautions douanières	10 100	11 438
Cautions sur marchés	12 035	12 035
Total	22 135	23 473

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 DECEMBRE 2014

Charges par destination	Montant	Ventilation				Observations
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	
Coût des ventes	20 331 686	12 419 128	2 995 600	2 810 596	2 106 362	
Frais de distribution	886 236	45 637	340 553	365 238	134 808	
Frais d'administration	2 026 672	19 149	584 585	613 100	809 838	
Autres charges d'exploitation	641 391		2 428	65 291	573 672	
I/S	1 328 643				1 328 643	
	25 214 628	12 483 914	3 923 166	3 854 225	4 953 323	

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- l'audit des états financiers de société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un total bilan de 75 379 493 DT et un résultat bénéficiaire de 7 827 773 DT,
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous

n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis le, 27/04/2015



ECC MAZARS

Mourad
Guellaty

Mohamed MEHDI

Mourad GUELLATY

RAPPORT SPECIAL - EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

La société AIR LIQUIDE TUNISIE SA a signé une convention de fournitures et de services avec AIR LIQUIDE SPECNA en date du 06 Octobre 2014 autorisée par votre Conseil d'administration du 17 Avril 2015 portant sur :

- la mise à disposition par la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA de l'unité de production FLOXFIL, et
- la fourniture de prestation par AIR LIQUIDE TUNISIE SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.

Le montant total facturé en 2014 à AIR LIQUIDE SPECNA s'est élevé à 368 041 DT hors taxes.

Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2014 s'élève à 434 239 DT TTC.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 dont voici les principaux volumes :

- Contrat de licence de technologie signé avec AIR LIQUIDE SA le 26 décembre 2005 tel que modifié par avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre conseil d'administration du 18 novembre 2000 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA et ses filiales.

Le montant total facturé par AIR LIQUIDE SA en 2014 au titre de cette convention s'est élevé à 1 849 843 DT.

- Contrat de licence de marques conclu avec AIR LIQUIDE SA le 28 mai 1998 tel que modifié par avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de AIR LIQUIDE TUNISIE SA et ses filiales. Le montant total facturé par AIR LIQUIDE SA en 2014 au titre de cette convention s'est élevé à 191 795 DT.

- Location à la société AIR LIQUIDE SPECNA des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans à partir du le 1^{er} décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40 000 DT hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3 % par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 21 Avril 2011. Le montant total facturé par AIR LIQUIDE TUNISIE SA en 2014 au titre de cette convention s'est élevé à 43 709 DT hors taxes.

- Convention de fournitures et de services signée avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en date du 2 Août 1993 telle que modifiée par les avenants du 1^{er} Janvier 2012 et du 06 Octobre 2014, autorisées respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993 , du 19 Novembre 2012 et 17 Avril 2015 portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés

ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par AIR LIQUIDE TUNISIE SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.

Le montant total facturé en 2014 à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA au titre de cette convention s'est élevé à 7 658 432 DT Hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2014 s'élève à 16 303 551 DT TTC relatif à la redevance au titre des exercices 2013 et 2014.

- Convention de crédit fournisseur signée le 1^{er} décembre 2006 avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA et autorisée par votre conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées. Le montant total facturé à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en 2014 au titre de cette convention s'est élevé à 1 190 654 DT hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2014 s'élève à 1 990 289 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

3. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

a) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de l'ancien Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 Août 2014 s'est élevée à 298 776 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général a bénéficié en outre d'une voiture de fonction.
- La rémunération du nouveau Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} Septembre 2014 au 31 décembre 2014 s'est élevée à 214 788 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La rémunération de l'ancien Directeur Général Adjoint de la société Air Liquide Tunisie Services SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 Aout 2014 s'est élevée à 187 632 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge d'un logement de fonction. Le Directeur Général adjoint bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La rémunération du nouveau Directeur Général Adjoint de la société Air Liquide Tunisie Services SA pour la période allant du 1^{er} décembre 2014 au 31 décembre 2014 s'est

élevée à 20 277 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge d'un logement de fonction. Le Directeur Général adjoint bénéficie en outre d'une voiture de fonction.

- La société a alloué en 2014 des jetons de présence au profit des administrateurs d'un montant total de 110 000 DT.
- La société a alloué en 2014 des jetons de présence au profit des membres du comité d'audit d'un montant total de 20 000 DT.

b) Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

	D.G		DGA		PCA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Salaires	390 439	43 598	142 434	-	-	-	-	-
Avantages à court terme	123 125	-	65 475	-	-	-	-	-
Jetons de présence	10 000	25 455	-	-	20 000	65 909	100 000	310 072
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	523 564	69 053	207 909	-	20 000	65 909	100 000	310 072

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis le, 27/04/2015



Mourad
Guellaty

Mohamed MEHDI

Mourad GUELLATY

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL-

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Abderrazek SOUEI .

Bilan
(Exprimé en dinars)

<u>Actifs</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		271 542	234 557
Moins: Amortissements		(220 496)	(211 617)
		<u>51 046</u>	<u>22 940</u>
Immobilisations corporelles		45 773 571	45 126 673
Moins: Amortissements et provisions		(32 347 948)	(30 350 885)
	4.1	<u>13 425 623</u>	<u>14 775 788</u>
Immobilisations financières		1 455 345	374 945
Moins: Provisions		(20 709)	(20 709)
	4.2	<u>1 434 636</u>	<u>354 236</u>
Total des actifs immobilisés		<u><u>14 911 305</u></u>	<u><u>15 152 964</u></u>
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		<u>14 911 305</u>	<u>15 152 964</u>
Actifs courants			
Stocks		698 841	632 354
Moins: Provisions		-	-
	4.3	<u>698 841</u>	<u>632 354</u>
Clients et comptes rattachés		4 669 884	5 240 227
Moins: Provisions		-	-
	4.4	<u>4 669 884</u>	<u>5 240 227</u>
Autres actifs courants		776 731	740 412
Moins: Provisions		(152 873)	(152 873)
	4.5	<u>623 858</u>	<u>587 539</u>
Placements et autres actifs financiers	4.6	13 550 588	11 870 757
Liquidités et équivalents de liquidités	4.7	4 024 427	3 121 458
Total des actifs courants		<u><u>23 567 598</u></u>	<u><u>21 452 335</u></u>
Total des actifs		<u>38 478 903</u>	<u>36 605 299</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Bilan

(Exprimé en dinars)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<hr/>			
Capitaux propres			
<hr/>			
Capital		18 738 720	17 697 680
Réserves		2 550 834	2 408 708
Autres capitaux propres		139 510	139 510
Résultats reportés		8 335 881	8 087 823
		<hr/>	<hr/>
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		29 764 945	28 333 721
		<hr/>	<hr/>
Résultat de l'exercice		3 192 749	3 510 918
		<hr/>	<hr/>
Total des capitaux propres	4.8	32 957 694	31 844 639
		<hr/>	<hr/>
Passifs			
<hr/>			
<u>Passifs non courants</u>			
Provisions pour risques et charges	4.9	1 222 460	741 313
		<hr/>	<hr/>
Total des passifs non courants		1 222 460	741 313
		<hr/>	<hr/>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.10	1 012 926	564 596
Autres passifs courants	4.11	3 280 058	3 448 986
Concours bancaires et autres passifs financiers		5 765	5 765
		<hr/>	<hr/>
Total des passifs courants		4 298 749	4 019 347
		<hr/>	<hr/>
Total des passifs		5 521 209	4 760 660
		<hr/>	<hr/>
Total des capitaux propres et des passifs		38 478 903	36 605 299
		<hr/>	<hr/>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat de résultat

(Exprimé en dinars)

(Modèle autorisé)	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Produits d'exploitation			
Revenus	5.1	11 164 610	10 897 008
Autres produits d'exploitation	5.2	913 655	1 052 705
Total des produits d'exploitation		12 078 265	11 949 713
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits à livrer		(57 774)	(2 286)
Achats consommés	5.3	777 473	685 883
Charges de personnel	5.4	4 081 354	4 037 033
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.5	2 516 178	2 233 508
Autres charges d'exploitation	5.6	1 057 889	922 925
Total des charges d'exploitation		8 375 120	7 877 063
Résultat d'exploitation		3 703 145	4 072 650
Charges financiers nettes	5.7	(909)	(18 596)
Produits des placements	5.8	1 030 279	793 313
Autres gains ordinaires	5.9	212 936	303 363
Autres pertes ordinaires	5.10	(2 755)	(32 890)
Résultat des activités ordinaires		4 942 696	5 117 840
Impôt sur les bénéfices		(1 749 947)	(1 606 922)
Résultat net de l'exercice		3 192 749	3 510 918
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
Résultat après modifications comptables		3 192 749	3 510 918

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en dinars)

(Modèle de autorisé)	<u>Notes</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		3 192 749	3 510 918
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions		2 487 089	2 039 489
Variation des :			
* Stocks		(66 487)	25 502
* Créances		570 343	(1 804 904)
* Autres actifs courants	6.1	(296 550)	(119 345)
* Fournisseurs et autres dettes	6.2	238 772	1 093 084
Plus ou moins value de cession		(7 733)	(106 094)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		6 118 183	4 638 650
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations Incorporelles		(36 985)	-
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations Corporelles		(606 268)	(981 901)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations Financières		(1 000 000)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		7 733	77 647
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(1 635 520)	(904 254)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(1 769 768)	(1 374 173)
Affectations Fonds social	6.3	(309 926)	(259 964)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(2 079 694)	(1 634 137)
Variation de trésorerie		2 402 969	2 100 259
Trésorerie au début de l'exercice		14 615 693	12 515 434
Trésorerie à la clôture de l'exercice		17 018 662	14 615 693

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Notes aux états financiers

Note 1 : Présentation de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines

La SOTRAPIL est une entreprise publique créée sous la forme d'une société anonyme au capital de **18 738 720 dinars**, ayant pour principal objet le transport des hydrocarbures par pipelines. La société a été créée le 26 septembre 1979 et a entamé les opérations d'exploitation en février 1984.

Le 13 décembre 2000, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'ouverture du capital de la société au public à concurrence de 32% et son introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Note 2 : Faits marquants de l'exercice

2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2014 s'est élevé à **11 164 610 dinars** par rapport à **10 897 008 dinars** enregistré au cours de l'exercice 2013, soit une évolution de l'ordre de **267 602 dinars**.

2.2 Profit litrage

Le solde de la position litrage a atteint au 31 décembre 2014 la somme de **913 655 dinars** contre **1 052 705 dinars** enregistré au 31 décembre 2013 soit une baisse de l'ordre de **137 950 dinars**.

2.3 Résultat comptable

La SOTRAPIL a enregistré au cours de l'exercice 2014 un résultat bénéficiaire de **3 192 749 dinars** contre un résultat également bénéficiaire au cours de l'exercice 2013 de l'ordre de **3 510 918 dinars**, soit une diminution de l'ordre de **318 169 dinars** provenant essentiellement de l'augmentation de la dotation aux provisions d'un montant de **282 670 dinars**.

2.4 L'arrivée du terme des conventions du droit de servitude

Pour la construction du pipeline sous-terrain de transport des hydrocarbures reliant la zone pétrolière de Bizerte à celle de Radés, la SOTRAPIL a conclu au cours des années 1982 et 1983 avec tous les propriétaires des parcelles de terrains figurant sur le tracé du pipeline, des conventions de servitude pour une durée de 30 années. Ces conventions permettent notamment à la société de bénéficier du droit de passage du pipeline à travers toutes les parcelles de terrains concernées, et elles sont arrivées à échéance au cours des années 2012 et 2013 et doivent par conséquent être renouvelées.

Ainsi, afin de fixer les prix de référence visant l'indemnisation des différents propriétaires et le renouvellement des conventions de servitude, la SOTRAPIL a effectué les démarches suivantes :

- Le recours en juillet 2012 à un ingénieur urbaniste expert auprès des tribunaux fonciers pour l'estimation des indemnités à verser aux propriétaires terriens ;
- La communication du rapport d'expertise aux services compétents du Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour avis et approbation.

La SOTRAPIL a reçu en date du 06 mars 2015 le rapport d'expertise de la direction générale d'évaluation rattachée au ministère des domaines de l'Etat et affaires foncières fixant l'indemnisation des propriétaires des parcelles se trouvant sur le tracé du pipeline de transport des produits pétroliers à **6 188 062 dinars**. Cependant, dans sa lettre du 12 mars 2015, la société a sollicité la révision à la baisse de l'évaluation de l'indemnisation de certaines parcelles. De ce fait, et jusqu'à la date de préparation du présent rapport, la société n'a pas entamé la campagne de renouvellement des conventions avec les différents propriétaires terriens.

Il n'en reste pas moins vrai que la société a inséré au niveau de son budget d'investissement pour l'exercice 2014 un montant approximatif qui servira au renouvellement des dites conventions.

D'un point de vue comptable, le montant total que supportera la SOTRAPIL pour le renouvellement des conventions de servitude est considéré comme un élément du coût de construction du pipeline de transport des produits pétroliers. Il sera réparti sous forme de dotations aux amortissements inscrites chaque année parmi les charges, sur toute la période couverte par la convention.

Note 3. Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 sont préparés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SOTRAPIL pour l'élaboration des états financiers sont les suivants :

3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions principales et annexes	5%	10%	20%
Installations techniques, matériels et outillages industriels			10%
Matériels de transport			20%
Installations générales, agencements et aménagements divers			10%
Equipements de bureaux			10%

- L'inspection interne du pipeline et les grosses réparations qui en découlent ont toujours été considérées comme des investissements renouvelables tous les cinq ans. Il s'agit d'une opération vitale pour le pipeline qui influe sur ses performances et sur sa durée de vie et procure bien évidemment des avantages économiques futurs à la société.
- Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du « Prorata Temporis ».

3.2 Charges à répartir

Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de 3 ans.

3.3 Stocks

3.3.1 - Stocks des pièces de rechange et autres approvisionnements

Les pièces de rechange et les matières consommables font l'objet d'un inventaire physique à la fin de l'année et sont valorisées au coût moyen pondéré après chaque entrée.

3.3.2 - Stocks de produits à livrer

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et les bacs de stockage de « contaminât » au 31 décembre 2014. Il est valorisé au prix de facturation de ces produits par la STIR.

3.4 Les placements à court terme

Les placements en bons de trésor et billets de trésorerie sont enregistrés à leur valeur nominale. Les produits à recevoir représentent la part des intérêts courus depuis la date d'acquisition à la date de clôture de l'exercice.

3.5 Le solde de la position litrage

Il représente les gains et les pertes découlant de la situation des comptes courants produits des sociétés clientes.

Cette situation est arrêtée à la fin de chaque exercice comptable ou à l'occasion d'un changement des prix des produits pétroliers.

Le solde de ces produits et pertes est comptabilisé dans le compte «autres produits d'exploitation».

NOTES 4 RELATIVES AU BILAN**4-1 Immobilisations corporelles**

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Terrains		625 640	625 640	-
- Constructions	4-1-1	36 047 646	35 916 630	131 016
- Installations techniques matériel et outillages industriels		3 524 478	3 394 923	129 555
- Matériel de transport		1 325 092	1 259 781	65 311
- Equipements de bureaux		1 118 284	972 503	145 781
- Installations Générales, Agencements et Aménagements divers		538 791	538 791	-
- Emballages récupérables identifiables		2 095	2 095	-
- Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet	4-1-2	2 591 545	2 416 310	175 235
Total brut		45 773 571	45 126 673	646 898
- Amortissements et provisions pour dépréciation		(32 347 948)	(30 350 885)	(1 997 063)
Total net		13 425 623	14 775 788	(1 350 165)

Pour plus d'amples explications sur la variation des immobilisations corporelles et des amortissements voir Annexe n°1.

4-1-1 Constructions

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Construction du Pipe multi produits pétroliers (Bizerte - Rades)		18 339 937	18 339 937	-
- Construction du Pipe JET		8 364 967	8 364 967	-
- Pièces de rechanges spécifiques		2 571 789	2 478 128	93 661
- Construction du siège social		3 259 609	3 259 609	-
- Bacs des contaminâts		713 416	713 416	-
- Construction du magasin des stocks à Rades		414 227	414 227	-
- Aménagement du laboratoire à Rades		35 957	35 957	-
- Aménagement des zones dangereuses à Rades		37 355	-	37 355
- Autres constructions		2 310 389	2 310 389	-
Total		36 047 646	35 916 630	131 016

4-1-2 Immobilisation en cours

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS EN COURS

(Exprimé en dinars)

Désignations		Valeurs Brutes				Provisions			VCN		
		31/12/2013	Entrées	Sorties	31/12/2014	31/12/2013	Dotations	Régularisations	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Etudes techniques et financières)	4-1-2-1	1 824 113	-	-	1 824 113	1 824 113	-	-	1 824 113	-	-
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Servitudes pour utilisations des terrains)	4-1-2-2	348 032	-	-	348 032	348 032	-	-	348 032	-	-
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet		2 172 145	-	-	2 172 145	2 172 145	-	-	2 172 145	-	-
Travaux de construction liés aux pompes du pipe Jet		12 800	12 880	-	25 680	-	-	-	25 680	-	12 800
Acquisition des portes pour filtres		27 031	-	(27 031)	-	-	-	-	-	-	27 031
Renouvellement des contrats de servitudes		5 782	-	-	5 782	-	-	-	5 782	-	5 782
Réaménagement terrain Bizerte-Tunis		36 797	-	(36 797)	-	-	-	-	-	-	36 797
Mission d'inspection interne du pipeline (ROSEN)		128 542	-	-	128 542	128 542	-	-	128 542	-	-
Acquisition d'Obturateurs		-	183 835	-	183 835	-	-	-	-	-	183 835
Acquisition de pièces de rechanges spécifiques		-	31 424	-	31 424	-	-	-	-	-	31 424
Avance pour acquisition d'immobilisations		23 813	-	-	23 813	23 813	-	-	23 813	-	-
Autres projets		9 400	10 924	-	20 324	-	-	-	-	-	20 324
Autres immobilisations encours		244 165	239 063	(63 828)	419 400	152 355	-	-	152 355	267 045	91 810
Total		2 416 310	239 063	(63 828)	2 591 545	2 324 500	-	-	2 324 500	267 045	91 810

4-1-2-1 Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Etudes techniques et financières)

La SOTRAPIL a réalisé en 2002 une étude technique et financière pour la construction d'un pipeline multi produits pétroliers reliant la Skhira à Menzel-Hayet (Région du grand sahel) pour une valeur totale de 1 824 113 dinars. Le coût élevé d'exécution du projet a amené le conseil interministériel réuni le 29 juillet 2008 à chercher une autre alternative pour la réalisation du projet du pipeline Skhira - Région du grand Sahel. La SOTRAPIL a envisagé alors d'adapter les composantes de l'étude technique et financière à la nouvelle configuration du projet. Les composantes de l'étude jugées caduques ont été provisionnées au cours de l'exercice 2008 à concurrence de 297 622 dinars. Des difficultés se sont apparues quand à la mise en exécution de la nouvelle configuration du projet. Le retour à la configuration initiale du projet est alors envisagé. Toutefois, et en l'absence de décision jusqu'au 31 décembre 2010 concernant l'alternative à retenir et la date de début des travaux, la SOTRAPIL a constaté par mesure de prudence au cours de l'exercice 2010 une provision complémentaire de l'ordre de 1 526 491 dinars sur l'ensemble des éléments de l'étude technique et financière du projet, et ce en l'absence d'informations précises sur les composantes qui peuvent être utilisées et celles qui devraient être reproduites. Il faut signaler, que jusqu'à la date de préparation de ces états financiers aucune décision n'a été prise concernant l'alternative du projet à retenir et la date de début des travaux.

4-1-2-2 Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Servitudes pour utilisations des terrains)

Les frais de servitude pour le passage du pipeline SKHIRA - Menzel Hayet d'un montant de 348 032 dinars ont été provisionnés en totalité au cours de l'exercice 2008.

4-2 Immobilisations financières

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Titres de participations	4-2-1	61 050	60 050	1 000
- Prêts à plus d'un an Fonds social	4-2-2	380 057	300 657	79 400
- Dépôts et cautionnements		14 238	14 238	-
- Participation à l'emprunt obligataire	4-2-3	1 000 000	-	1 000 000
Total brut		1 455 345	374 945	1 080 400
- Provisions pour dépréciation des prêts octroyés au personnel		(20 709)	(20 709)	-
Total net		1 434 636	354 236	1 080 400

4-2-1 Titres de participation

Titres		Nombre	Objet	Valeur
SNDP	4-2-1-1	5	Décision de la CAREPP du 12 Septembre 1996	50
Zone franche de Zarsis		600	Décision de la CAREPP du 12 février 2000	60 000
Société AGIL de gestion & de services (S.A.GE.S)		10	Décision de la commission technique du 11 Juin 2014	1 000
Total				61 050

4-2-1-1 Le nombre des actions gratuites s'élèvent au 23 décembre 2014 date de réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la SNDP, à 112 actions.

4-2-2 Prêts à plus d'un an Fonds social

	<u>Montant</u>
Solde au 31 décembre 2013	300 657
- Prêts accordés 2014	207 183
- Remboursement des prêts au cours de l'année 2014	(7 430)
- Reclassement à moins d'un an	(120 353)
Solde au 31 décembre 2014	<u>380 057</u>

4-2-3 Participation à l'emprunt Obligataire

	<u>Montant</u>
- BNA Capitaux	400 000
- STB Finance	400 000
- BH CIFIB	200 000
	<u>1 000 000</u>

4-3 Stocks

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Pièces de rechange non spécifiques et autres approvisionnements	4-3-1	146 315	137 603	8 712
- Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales	4-3-2	538 065	483 460	54 605
- Produits à livrer JET		14 461	11 291	3 170
Total		<u>698 841</u>	<u>632 354</u>	<u>66 487</u>

4-3-1 Pièces de rechange non spécifiques et autres approvisionnements

	<u>Montant</u>
Stock initial au 01 janvier 2014	137 603
- Les entrées de l'année 2014	23 981
- Les sorties de l'année 2014	(15 269)
Stock initial au 31 décembre 2014	<u>146 315</u>

4-3-2 Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et les bacs de stockage de contaminât au 31 décembre 2014. Il est valorisé au prix de facturation par la STIR :

	<u>Montant</u>
- Stock de produits à livrer-Canalisations banales au 31/12/ 2014 (1)	467 794
- Stock de produits existant au niveau des bacs de contaminats (2)	70 271
Stock au 31 décembre 2014 (1)+(2)	<u>538 065</u>

4-4 Clients et comptes rattachés

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- TOTAL Tunisie	135 770	389 462	(253 692)
- OIL LIBYA	282 278	448 952	(166 674)
- STAROIL	240 062	190 529	49 533
- SNDP	707 961	629 923	78 038
- VIVO Energy	576 355	531 706	44 649
- SHELL	461	461	-
- Clients, factures à établir	4-4-1 2 726 997	3 049 194	(322 197)
Total Brut	4 669 884	5 240 227	(570 343)

En effet, ces comptes enregistrent:

- les sommes facturées par la SOTRAPIL à chaque client contre le transport des produits pétroliers par pipelines, et qui demeurent non payées jusqu'au 31 décembre 2014;
- la valeur de la position de litrage de chaque client résultant du changement de la structure des prix des produits pétroliers;
- la valeur des produits pétroliers livrés par la SOTRAPIL à ses différents clients en sus des quantités qu'ils ont commandés auprès de la STIR, et ce en raison des capacités de stockage limitées d'autres clients au moment de l'opération de pompage.

4-4-1 Clients factures à établir

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Compte courant produit STAROIL	585 073	345 098	239 975
- Compte courant produit OIL LIBYA	523 906	419 930	103 976
- Compte courant produit SNDP	882 906	1 236 451	(353 545)
- Compte courant produit VIVO Energy	427 029	231 839	195 190
- Compte courant produit TOTAL Tunisie	-	621 590	(621 590)
- Factures à établir (transport de produits pétroliers)	308 083	194 286	113 797
Total	2 726 997	3 049 194	(322 197)

Ces comptes enregistrent les sommes que la SOTRAPIL n'a pas facturées jusqu'au 31 décembre 2014 à ses différents clients au titre :

- Des quantités des produits pétroliers livrées en sus des quantités qu'ils ont commandées;
- De la valeur de la position de litrage arrêtée au 31 décembre 2014;
- De la contre partie du transport des produits pétroliers par pipeline.

La variation négative qui égale à **322 197 dinars** enregistrée au niveau de cette rubrique est due à la diminution de la valeur non facturée des produits pétroliers livrées en 2014 par rapport aux valeurs enregistrées à la fin de l'année 2013.

4-5 Autres actifs courants

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Fournisseurs débiteurs		19 319	17 497	1 822
- Personnel, avances et acomptes		89 729	85 679	4 050
- Débiteurs divers	4-5-1	242 266	267 589	(25 323)
- Produits à recevoir	4-5-2	274 329	210 732	63 597
- Charges constatées d'avance	4-5-3	151 088	158 915	(7 827)
Total brut		776 731	740 412	36 319
- Provisions	4-5-4	(152 873)	(152 873)	-
Total net		623 858	587 539	36 319

4-5-1 Débiteurs Divers

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Raccordement TOTAL Tunisie	4-5-1-1	77 351	77 551	(200)
- Ministère de l'équipement	4-5-1-2	128 036	128 036	-
- Société de Promotion du Lac de Tunis	4-5-1-3	33 143	33 143	-
- Société STAROIL		-	28 447	(28 447)
- Autres débiteurs divers		3 736	412	3 324
Total		242 266	267 589	(25 323)

4-5-1-1 Raccordement TOTAL

Ce solde représente la prise en charge par la SOTRAPIL du coût du raccordement pour le transport du produit Jet A1 au dépôt du client Total Tunisie de Radès à ses dépôts de l'aéroport de Tunis Carthage en contre partie d'un droit de passage d'un montant de cinq cent millimes par mètre cube payé annuellement au profit de la SOTRAPIL.

4-5-1-2 Ministère de l'équipement

Cette créance représente le reliquat des impayés dus par le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire sur des travaux opérés par la SOTRAPIL.

4-5-1-3 Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT)

Cette créance a fait l'objet d'une provision pour son montant total.

4-5-2 Produits à recevoir

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Ministère de l'industrie -Salaires des détachés	252 553	191 438	61 115
- Autres produits à recevoir	21 776	19 294	2 482
	274 329	210 732	63 597

4-5-3 Charges constatées d'avance

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Software Management Solutions-Maintenance payée d'avance	7 843	-	7 843
- Facture OMMP payée d'avance	92 985	88 557	4 428
- Facture AE TECH payée d'avance	5 624	5 356	268
- SIMAC-Maintenance payée d'avance	19 635	24 144	(4 509)
- STAR- Assurance	-	16 233	(16 233)
- TRANSTU-Abonnements de Transport	4 496	4 876	(380)
- Bon des Carburant non consommé	17 167	19 668	(2 501)
- Autres charges constatées d'avance	3 338	81	3 257
Total	151 088	158 915	(7 827)

4-5-4 Provisions

	<u>31/12/2014</u>
- Provisions sur avances aux fournisseurs	7 308
- Provisions sur les produits à recevoir	112 422
- Provisions sur SPLT	33 143
Total	152 873

4-6 Placement et autres actifs financiers

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Prêts à moins d'un an Fonds social	120 353	98 054	22 299
- Placements financiers	4-6-1 13 000 000	11 500 000	1 500 000
- Intérêts courus sur placement à terme	4-6-2 430 235	272 703	157 532
Total	13 550 588	11 870 757	1 679 831

4-6-1 Placements financiers

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Placements financiers BTK	1 000 000	-	1 000 000
- Certificats de dépôt BTK	1 000 000	4 000 000	(3 000 000)
- Compte à terme AMEN BANK	6 000 000	3 000 000	3 000 000
- Certificats de dépôt AMEN BANK	-	2 500 000	(2 500 000)
- Compte à terme BTK	3 000 000	2 000 000	1 000 000
- Compte à terme STB	2 000 000	-	2 000 000
Total	13 000 000	11 500 000	1 500 000

4-6-2 Intérêts courus sur placement à terme

	<u>31/12/2014</u>
- Amen BANK (Lafayette)	212 176
- Banque Tuniso-Kweitienne (Centre Urbain Nord)	174 288
- Société Tunisienne de banque	11 084
- Intérêts sur les obligations	32 687
	<hr/> 430 235

4-7 Liquidités et équivalents de liquidités

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Comptes courant bancaires	4-7-1	4 024 377	3 121 344	903 033
- Caisses		50	114	(64)
Total		<hr/> 4 024 427	<hr/> 3 121 458	<hr/> 902 969

4-7-1 Comptes courant bancaires

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- BNA (Kheireddine Pacha)		29 225	24 517	4 708
- Banque de L'habitat		1 237 390	2 237	1 235 153
- UBCI El Menzah		7 021	1 916	5 105
- STB		39	39	-
- ATB		5 050	148	4 902
- STB (Cité AIMahrajène)		1 222 976	1 932	1 221 044
- BTK (Centre Urbain Nord)		377 926	725 411	(347 485)
- BTK (centrale)		221	217	4
- AMEN BANK (Lafayette)		74 425	1 145 216	(1 070 791)
- BTK Fonds Social		68 124	18 868	49 256
- UIB		18 810	1 200 547	(1 181 737)
- Zitouna		937 403	-	937 403
- ATB (Charguia)		45 371	-	45 371
- Autres comptes		396	296	100
Total		<hr/> 4 024 377	<hr/> 3 121 344	<hr/> 903 033

4-8 Capitaux propres

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Capital social	4-8-1	18 738 720	17 697 680	1 041 040
- Réserves	4-8-2	2 550 834	2 408 708	142 126
- Autres capitaux propres	4-8-3	139 510	139 510	-
- Résultats reportés	4-8-4	8 335 881	8 087 823	248 058
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		<hr/> 29 764 945	<hr/> 28 333 721	<hr/> 1 431 224
- Résultat net de l'exercice	4-8-5	3 192 749	3 510 918	(318 169)
Capitaux propres avant affectation		<hr/> 32 957 694	<hr/> 31 844 639	<hr/> 1 113 055

Pour plus de détail voir le tableau de variation des capitaux propres (Annexe 3).

4-8-1 : Capital social

L'assemblée générale extraordinaire en date du 05 juin 2014 a décidé d'augmenter le capital social par l'émission de 208 208 actions pour la valeur nominale de cinq dinars et ce selon la modalité suivante :

	Montant
- Incorporation de réserves spéciale de réinvestissement	895 879
- Incorporation de résultats reportés	145 161
Total	1 041 040

4-8-2 : Réserves

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Réserves légales	1 769 768	1 717 716	52 052
- Réserves extraordinaires	160 205	160 205	-
- Réserves pour fonds social	620 861	530 787	90 074
Total	2 550 834	2 408 708	142 126

4-8-2-1 : Réserves pour fonds social

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
1-Fonds social au début de période	530 787	490 751	40 036
2-Ressources de la période	432 537	333 714	98 823
- Quote-part résultat de l'exercice	400 000	300 000	100 000
- Intérêts des prêts au personnel	11 383	11 771	(388)
- Intérêts bancaires	783	1 532	(749)
- Contributions du personnel	20 371	20 411	(40)
3-Emplois de la période	(342 463)	(293 678)	(48 785)
- Restauration	(183 050)	(185 440)	2 390
- Cadeau fin d'année	(18 060)	(17 780)	(280)
- Quote-part vacances annuelles	(42 810)	(30 826)	(11 984)
- Quote-part colonie de vacance	(49 925)	(36 397)	(13 528)
- Octroi Cadeaux de passage des 30 ans sur SOTRAPIL	(17 550)	-	(17 550)
- Dons Omra	(10 855)	(9 675)	(1 180)
- Subventions divers	(13 213)	(9 560)	(3 653)
- Autres dons	(7 000)	(4 000)	(3 000)
4-Fonds social à la fin de la période	620 861	530 787	90 074

4-8-3 Autres capitaux propres

Le solde de cette rubrique enregistre une plus value sur des titres SICAV devenue disponible, elle s'élève à 139 510 dinars.

4-8-4 : Résultats reportés

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Résultats bénéficiaires reportés	8 335 881	8 087 823	248 058
	<u>8 335 881</u>	<u>8 087 823</u>	<u>248 058</u>

Le solde de la rubrique des résultats reportés se détail comme suit :

	<u>Montant</u>
- Résultat net de l'année 2013	3 510 918
- Résultats reportés au 31 décembre 2013	<u>8 087 823</u>
Résultat avant affectation	11 598 741
- Réserves spéciale de réinvestissement	(895 879)
- Dividendes 2013 (500 millimes par action)	(1 769 768)
- Dotation annuelle au fonds social	(400 000)
- Incorporation de résultats reportés au capital social	(145 161)
- Dotation au titre de la réserve légale	(52 052)
Résultats reportés au 31 décembre 2014	<u>8 335 881</u>

4-8-5 : Résultat de l'exercice

Le montant des investissements ayant bénéficiés des avantages fiscaux prévus par l'article 7 du code des incitations aux investissements s'est élevé à **572 573 dinars**. La société a procédé à ce titre :

- A la préparation d'un programme d'investissement ;
- Au dépôt d'une déclaration d'investissement auprès des instances sectorielles concernées;
- A l'identification des bénéfices à déduire du résultat de l'exercice 2014 qui doivent être inscrits dans un "compte de réserve spécial d'investissement" après approbation de cette affectation par l'AGO. Cette réserve sera incorporée dans le capital de la société au plus tard à la fin de l'année 2015.

4-9 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique enregistre le montant des provisions pour risques et charges constatées par SOTRAPIL. Elles se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Affaire de servitude Société de promotion Immobilière BELDIAR		58 590	58 590	-
- Affaire juridique de Comete et Trapil	4-9-1	467 713	433 973	33 740
- Charges d'amortissement des droits de servitudes	4-9-2	696 157	248 750	447 407
Total		<u>1 222 460</u>	<u>741 313</u>	<u>481 147</u>

4-9-1 Affaire juridique de Comete et Trapil

La provision au titre de l'affaire de Comete et Trapil a été constaté suite à une action en justice lancée par ce groupement pour le règlement du reliquat du montant du marché de l'étude du pipeline SKHIRA-Grand SAHEL. La SOTRAPIL a alors constaté une provision à hauteur de 20% du montant des trois premières phases du marché initial qui n'a pas fait l'objet de décompte.

4-9-2 Charges d'amortissement des droits de servitude

La provision pour charges d'amortissement des droits de servitudes correspond à l'estimation de la consommation au titre des exercices 2012, 2013 et 2014 de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline.

4-10 Fournisseurs et comptes rattachés

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Fournisseurs, achats de biens et de services	623 031	287 332	335 699
- Fournisseurs, achats d'immobilisations	48 454	29 266	19 188
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garanties	190 486	169 045	21 441
- Fournisseurs, factures non encore parvenues	150 955	78 953	72 002
Total	1 012 926	564 596	448 330

4-11 Autres passifs courants

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Clients autres avoirs	4-11-1	2 023 132	2 086 424	(63 292)
- Personnel, Cotisations sociales		373 016	357 193	15 823
- Personnel, oppositions sur salaires		1 399	1 800	(401)
- Personnel, charges à payer		367 418	386 831	(19 413)
- Etat, impôts et taxes retenues à la source		113 672	137 918	(24 246)
- Débiteurs divers et créditeurs divers		23 771	15 896	7 875
- Comptes transitoires ou d'attente		54	54	-
- Charges à payer	4-11-2	63 209	79 607	(16 398)
- Etat, taxe sur chiffre d'affaires		1 782	1 475	307
- Dividende à distribuer		4 237	3 072	1 165
- Etat Impôts à payer		288 923	297 631	(8 708)
- Produits constatés d'avance	4-11-3	19 445	81 085	(61 640)
Total		3 280 058	3 448 986	(168 928)

4-11-1 Clients autres avoirs

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Compte courant produit TOTAL Tunisie	90 389	3 107	87 282
- Compte courant produit OIL Libya	512 734	726 448	(213 714)
- Compte courant produit STAROIL	645 363	149 842	495 521
- Compte courant produit SNDP	513 167	1 085 665	(572 498)
- Compte courant produit VIVO Energy	248 621	106 508	142 113
- Nouvelle répartition-STAROIL	-	4 756	(4 756)
- Nouvelle répartition-SNDP	-	10 098	(10 098)
- Nouvelle répartition- OIL Libya	3 934	-	3 934
- Nouvelle répartition- Total Tunisie	8 924	-	8 924
Total	2 023 132	2 086 424	(63 292)

Ces comptes enregistrent, la valeur des quantités des produits pétroliers commandées par les clients de la SOTRAPIL auprès de la STIR, qui ne lui ont pas été livrées à cause de leurs capacités de stockage au moment de l'opération de pompage des produits. Notez que la détermination des soldes des comptes courants produits débiteurs et créditeurs et les facturations conséquentes se font à la fin de chaque exercice comptable.

4-11- 2 Charges à payer

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Provisions Jetons de présence-Conseil d'administration	22 000	22 000	-
- Provisions Jetons de présence -Comité d'audit Interne	6 000	12 000	(6 000)
- Provisions Honoraires du Commissaire aux comptes	19 900	15 000	4 900
- TFP à restituer	-	30 607	(30 607)
- Charges à payer TT	6 500	-	6 500
- Autres charges à payer	8 809	-	8 809
Total	63 209	79 607	(16 398)

4-11- 3 Produits constatés d'avance

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Loyer Office National de Télédiffusion	2 215	2 109	106
- Loyer BTK	17 230	16 409	821
- Certificats de dépôt-AMEN BANK	-	62 567	(62 567)
Total	19 445	81 085	(61 640)

NOTE 5 RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

5-1 Revenus

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Transport par pipeline	5-1-1	10 104 244	9 926 163	178 081
- Transport par conduites banales	5-1-2	502 807	495 282	7 525
- Frais de stockage	5-1-3	96 427	96 427	-
- Transport pipe JET	5-1-4	461 132	379 136	81 996
Total		11 164 610	10 897 008	267 602

5-1-1 Transport par pipeline

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2014 à **10 104 244 dinars** contre un solde de **9 926 163 dinars** au 31 décembre 2013 soit une variation de **178 081 dinars**. Il enregistre le chiffre d'affaires provenant du transport des quatre produits pétroliers au niveau du pipe multi-produits Bizerte-Radés.

Les produits pétroliers sont : Le gasoil, Le pétrole domestique, Le pétrole industriel et L'essence sans plomb.

	<u>Volume transporté</u> <u>(En m³)</u>	<u>Prix de transport</u> <u>du m³</u>	<u>Chiffre</u> <u>d'affaires</u>
- Gasoil	979 388	5,823	5 702 978
- Essence sans plomb	541 885	6,473	3 507 622
- Gasoil 50	117 369	5,823	683 440
- Pétrole	37 383	5,623	210 205
Total	1 676 025		10 104 244

5-1-2 Transport par conduites banales

Le solde de ce compte s'élève à **502 807 dinars** au 31 décembre 2014 contre **495 282 dinars** au 31 décembre 2013 soit une variation positive de **7 525 dinars**.

Cette variation peut être expliquée par l'augmentation des quantités transportées. Le prix du transport est fixée à **0,300 dinars** par mètre cube selon le contrat conclu avec les clients.

	<u>Volume transporté</u> <u>(En m³)</u>	<u>Prix de transport</u> <u>du m³</u>	<u>Chiffre</u> <u>d'affaires</u>
- Gasoil	979 388	0,3	293 816
- Sans Plomb	541 885	0,3	162 566
- Gasoil 50	117 369	0,3	35 211
- Pétrole	37 383	0,3	11 214
	1 676 025		502 807

5-1-3 Frais de stockage

Ce compte enregistre les revenus provenant des frais de stockage de gasoil au niveau du pipeline multi-produits en dehors des périodes de pompage.

La facturation des frais de stockage est effectuée mensuellement selon un montant fixe qui est réparti entre les clients en fonction des quantités transportées de l'année dernière.

	<u>Volume stocké</u> <u>(En m³)</u>	<u>Prix de</u> <u>Stockage (En m³)</u>	<u>Revenus liés</u> <u>au</u> <u>stockages</u>
- Frais de stockage au titre de l'année 2014	46 673	2,066	96 427

5-1-4 Transport pipe JET

Ce compte enregistre le revenu provenant du transport du kérosène du port de Radès à l'aéroport Tunis Carthage par le pipe jet pour les deux clients TOTAL Tunisie et SNDP.

Le prix de transport du Jet A1 par le pipeline Radès -Tunis Carthage a été modifié au cours de l'année 2014 comme suit :

1^{ère} période : Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014 le tarif est de 4,447 dinars le mètre cube.

2^{ème} période : Du 1^{er} octobre 2014 le tarif est passé de 4,447 dinars le mètre cube à 4,669 dinars le mètre cube.

<u>Période</u>	<u>Volume transporté (En m³)</u>	<u>Prix de transport du m³</u>	<u>Chiffre d'affaires</u>
- Du 01 ^{er} janvier 2014 au 30 septembre 2014	73 212	4,447	325 573
- Du 01 ^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014	29 034	4,669	135 559
Total	102 246		461 132

5-2 Autres produits d'exploitation

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Profit net sur position de litrage	5-2-1 913 655	1 051 605	(137 950)
- Vente des cahiers des charges	-	1 100	(1 100)
Total	913 655	1 052 705	(139 050)

5-2-1 Profit net sur position de litrage

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Compte courant SNDP	681 723	(79 677)	761 400
- Compte courant TOTAL	(264 343)	743 497	(1 007 840)
- Compte courant STAROIL	228 315	186 886	41 429
- Compte courant OIL LIBYA	(625 652)	(440 291)	(185 361)
- Compte courant VIVO Energy	893 612	641 190	252 422
- Nouvelle répartition- TOTAL Tunisie	(8 924)	4 814	(13 738)
- Nouvelle répartition- VIVO Energy	704	6 811	(6 107)
- Nouvelle répartition- SNDP	5 167	(10 098)	15 265
- Nouvelle répartition- OIL Libya	(3 934)	3 229	(7 163)
- Nouvelle répartition- STAROIL	6 987	(4 756)	11 743
Total	913 655	1 051 605	(137 950)

5-3 Achats consommés

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>	
- Achats stockés	23 635	23 746	(111)	
- Variation des approvisionnements stockés	(8 712)	27 789	(36 501)	
- Achats non stockés d'énergies	5-3-1	537 249	442 191	95 058
- Carburants	101 490	98 751	2 739	
- Petits outillages	1 292	3 887	(2 595)	
- Electricité	5-3-2	72 384	46 042	26 342
- Eau	11 771	11 542	229	
- Fournitures de bureau	37 980	31 079	6 901	
- Achats divers	384	856	(472)	
Total	777 473	685 883	91 590	

5-3-1 Achats non stockés d'énergies

Les achats consommés d'énergie ont connu une augmentation de l'ordre de **95 058 dinars** due à la hausse des tarifs de l'énergie au cours de l'année 2014 de 20% et à l'augmentation de la quantité transporté dans la pipe de 2%.

5-3-2 Electricité

Les achats consommés d'Electricité ont connu une augmentation de l'ordre de **26 342 dinars** due à la hausse de la consommation d'électricité au cours de l'année 2014 de 37% et à l'augmentation des tarifs de 20%.

5-4 Charges de personnel

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Salaires	2 990 809	2 947 134	43 675
- Charges Sociales-CNSS	684 773	666 553	18 220
- Régime complémentaire	62 660	58 289	4 371
- Assurance groupe	277 075	271 833	5 242
- Autres Charges de Personnel	66 037	93 224	(27 187)
Total	4 081 354	4 037 033	44 321

5-5 Dotations aux amortissements et aux provisions

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Amortissements des immobilisations incorporelles	8 880	3 700	5 180
- Amortissements des immobilisations corporelles	2 024 124	1 951 653	72 471
- Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-	128 542	(128 542)
- Dotations aux provisions sur amortissement des contrats de servitudes & autres charges	481 147	148 750	332 397
- Dotations aux amortissements liées à une modification comptable	2 027	863	1 164
Total	2 516 178	2 233 508	282 670

5-6 Autres charges d'exploitation

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Redevance pour utilisation d'immobilisations concédées	126 698	120 665	6 033
- Entretien et réparations	98 050	138 730	(40 680)
- Primes d'assurance	148 081	114 951	33 130
- Etudes et divers services extérieurs	148 827	188 520	(39 693)
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5-6-1 197 494	150 505	46 989
- Publicités, publications, relations publiques	66 059	75 890	(9 831)
- Transports et déplacements	70 335	64 551	5 784
- Frais de P.T.T	48 829	50 595	(1 766)
- Services bancaires et assimilés	6 438	5 289	1 149
- Impôts, taxes et versements assimilés	5-6-2 281 670	137 265	144 405
- Jetons de présences	28 000	28 000	-
- Autres charges antérieures	2 265	7 519	(5 254)
- Transfert des charges	(164 857)	(159 555)	(5 302)
Total	1 057 889	922 925	134 964

5-6-1 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

Cette rubrique a connu une variation positive de l'ordre de 46 989 dinars expliquée par l'augmentation des actions de formation au profit du personnel de la SOTRAPIL.

5-6-2 Impôts, taxes et versements assimilés

Cette rubrique a connu une augmentation de 144 405 dinars qui est due à la contribution conjoncturelle payé au cours de l'année 2014.

5-7 Charges financiers nettes

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Pertes de changes	(1 266)	(18 812)	17 546
- Gains de changes	562	992	(430)
- Intérêts des comptes courants bancaires	(205)	(776)	571
Total	(909)	(18 596)	17 687

5-8 Produits des placements

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Intérêts perçus sur Bons de trésor et valeurs assimilées	1 027 524	793 281	234 243
- Dividendes perçus (Actions SNDP)	45	32	13
- Dividendes perçus (Actions Zone industrielle Zarzis)	2 710	-	2 710
Total	1 030 279	793 313	236 966

5-9 Autres gains ordinaires

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Vente de biens (Voitures)	7 733	106 094	(98 361)
- Revenus de location des immeubles	204 214	168 257	35 957
- Pénalités de retards	-	23 473	(23 473)
- Autres gains ordinaires liés à des modifications comptables	989	5 539	(4 550)
Total	212 936	303 363	(90 427)

5-10 Autres pertes ordinaires

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Variation</u>
- Redressement TFP 2012	-	29 841	(29 841)
- Autres	2 755	3 049	(294)
Total	2 755	32 890	(30 135)

NOTE 6 RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

6-1 Autres actifs

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
- Variation des autres actifs courant	(36 319)	(74 339)
- Variation des autres actifs financiers	(183 076)	(28 986)
- Variation des prêts sur fonds social	(77 155)	(16 020)
Total	<u>(296 550)</u>	<u>(119 345)</u>

6-2 Fournisseurs et autres dettes

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
- Variation des fournisseurs et comptes rattachés	448 330	(128 849)
- Variation des autres passifs courants	(168 928)	1 183 761
- Variation des fournisseurs d'immobilisation	(40 630)	38 172
Total	<u>238 772</u>	<u>1 093 084</u>

6-3 Affectation du fonds social

Ce solde représente la variation du fonds social qui s'est élevée en 2014 à 309 926 dinars contre 259 964 dinars en 2013.

Note 7: Engagements hors bilan

7-1 Engagements financiers

Engagements donnés	<u>4 190 972</u>
- Cautions données	170 505
- Caution pour stocks de remplissage	4 020 467
Engagements reçus	<u>872 121</u>
- Cautions reçues	872 121

7-2 Engagements réciproques (non financiers)

Il est stipulé dans la convention de servitude qui lie la SOTRAPIL à la Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT) et les engagements suivants qui en découlent, que la première s'oblige de transférer à ses frais et au plus tard le 31 décembre 2012, l'itinéraire des deux pipelines qu'elle exploite et qui traversent un terrain propriété de la deuxième. Le transfert concerne un tronçon de 1 200 m et il se fera vers une parcelle que la SPLT s'engage à mettre à la disposition de la SOTRAPIL.

Jusqu'à la date de clôture de l'exercice 2014, aucune notification n'a été faite par la SPLT à la SOTRAPIL concernant ce transfert pour cela aucune provision sur la valeur nette comptable n'a été constaté au cours de l'exercice 2014.

Annexes

Annexe 1

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
(Exprimé en dinars)

Désignations	Valeurs Brutes				Amortissements & Provisions				VCN	
	31/12/2013	Entrées	Sorties	31/12/2014	31/12/2013	Dotations	Régularisations	31/12/2014	31/12/2014	31/12/2013
Terrains	625 640	-	-	625 640	-	-	-	-	625 640	625 640
Constructions	35 916 630	131 016	-	36 047 646	23 917 886	1 552 742	-	25 470 628	10 577 018	11 998 744
Inst. tech matériels et outillages industriels	3 394 923	129 555	-	3 524 478	2 034 631	272 805	2 027	2 309 463	1 215 015	1 360 292
Matériels de transport	1 259 781	94 400	(29 089)	1 325 092	790 050	136 218	(29 089)	897 179	427 913	469 731
Equipements de bureaux	972 503	145 781	-	1 118 284	804 012	49 684	-	853 696	264 588	168 491
Installations Agencements et Aménagements	538 791	-	-	538 791	479 806	12 676	-	492 482	46 309	58 985
Emballages récupérables	2 095	-	-	2 095	-	-	-	-	2 095	2 095
Total Immobilisations corporelles	42 710 363	500 752	(29 089)	43 182 026	28 026 385	2 024 125	(27 062)	30 023 448	13 158 578	14 683 978
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet	2 172 145	-	-	2 172 145	2 172 145	-	-	2 172 145	-	-
Autres Immobilisation en cours	244 165	239 063	(63 828)	419 400	152 355	-	-	152 355	267 045	91 810
Total Immobilisations encours	2 416 310	239 063	(63 828)	2 591 545	2 324 500	-	-	2 324 500	267 045	91 810
Total	45 126 673	739 815	(92 917)	45 773 571	30 350 885	2 024 125	(27 062)	32 347 948	13 425 623	14 775 788

Annexe 2SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2013(Exprimé en dinars)

Produits 2014		Charges 2014		Soldes	2014	2013
Revenus	11 164 610					
Stockage de production	57 774					
Total	11 222 384	Total		- Production	11 222 384	10 899 294
Production	11 222 384	Achats consommés	14 923			
Total	11 222 384	Total	14 923	Marge sur coût matières	11 207 461	10 846 903
Marge sur coût matières	11 207 461	Autres charges externes	1 703 626			
Autres produits d'exploitation	913 655					
Total	12 121 116	Total	1 703 626	Valeur ajoutée brute	10 417 490	9 955 297
Valeur ajoutée brute	10 417 490	Impôts et taxes	281 670			
		Charges de personnel	4 081 354			
Total	10 417 490	Total	4 363 024	Excédent brut d'exploitation	6 054 466	5 736 673
Excédent brut d'exploitation	6 054 466	Autres charges ordinaires	2 755			
Autres produits ordinaires	212 936	Charges financières	909			
Produits financiers	1 030 279	Dotations aux amortissements	2 516 178			
Transfert et reprise de charges	164 857	Impôts sur le résultat	1 749 947			
Total	7 462 538	Total	4 269 789	Résultat des activités ordinaires	3 192 749	3 510 913
Résultat des activités ordinaires	3 192 749	Effet négatif des modifications comptables		-		
Effet positif des modifications comptables						
Total	3 192 749	Total		Résultat net après modifications comptables	3 192 749	3 510 913

Annexe 3

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(Exprimé en dinars)

Désignation	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Réserves spéciales de réinvestissement	Fonds social	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Soldes au 31 décembre 2013	17 697 680	1 717 716	160 205	139 510	530 787	3 510 918	8 087 823	31 844 639
Affectation du résultat de l'exercice 2013		52 052				(3 510 918)	3 458 866	-
Augmentation du capital	1 041 040						(1 041 040)	-
Dividendes à distribuer							(1 769 768)	-
Affectation pour fonds social					400 000		(400 000)	-
Ressources fonds social					32 537			32 537
Emplois fonds social					(342 463)			(342 463)
Résultat de l'exercice (*)						3 192 749		3 192 749
Soldes au 31 décembre 2014	18 738 720	1 769 768	160 205	139 510	620 861	3 192 749	8 335 881	32 957 694

(*) Le résultat net par action pour l'année 2014 vaut huit cent cinquante-deux millimes.

Annexe 4

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

(Exprimé en dinars)

Exercice clos au 31 décembre 2014

Désignations	A réintégrer	A déduire	Résultat
Résultat des activités ordinaires			3 192 749
A réintégrer	2 625 482		
Impôts sur les Bénéfices	1 749 947		
Provision pour congés au 31 décembre 2014	242 475		
Charges à réintégrer	7 290		
Provisions pour risques et charges	481 147		
Contribution conjoncturelle	144 623		
A déduire		245 809	
Provision pour congés au 31 décembre 2013		245 809	
Résultat fiscal 2014			5 572 422
Réinvestissement Physique			572 573
Base imposable			4 999 849
Impôts sur les bénéfices			1 749 947
Acomptes Provisionnels versés			(1 446 230)
Retenues à la source			(14 794)
Impôt à payer au titre de l'exercice 2014			288 923

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société
de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL-SA»**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL-SA» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

1. Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les organes de direction et d'administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines, arrêtés au 31 décembre 2014, dont le total net du bilan s'élève à 38 478 903 dinars, et qui font ressortir un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 3 192 749 dinars et une variation positive des flux de trésorerie de l'ordre de 2 402 969 dinars, sont sincères et réguliers dans tous leurs aspects significatifs, et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

4.1 La SOTRAPIL a reçu en date du 06 mars 2015 le rapport d'expertise de la direction générale d'évaluation rattachée au ministère des domaines de l'Etat et affaires foncières fixant l'indemnisation des propriétaires des parcelles se trouvant sur le tracé du pipeline de transport des produits pétroliers à **6 188 062 dinars**. Cependant, dans sa lettre du 12 mars 2015, la société a sollicité la révision à la baisse de l'évaluation de l'indemnisation de certaines parcelles. De ce fait, et jusqu'à la date de préparation du présent rapport, la société n'a pas entamé la campagne de renouvellement des conventions avec les différents propriétaires terriens.

Ainsi, et en attente de l'aboutissement final du dossier des servitudes par la signature des conventions avec les différents propriétaires terriens et la fixation avec certitude de la valeur globale des indemnités à capitaliser dans le coût de construction du pipeline, le conseil d'administration, dans sa réunion du 27 mars 2015, a retenu les prix de référence, indiqués au niveau du rapport d'expertise précité, comme base pour l'estimation de la provision pour amortissements relative à la consommation progressive de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline au 31 décembre 2014.

4.2 Contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, la SOTRAPIL n'a pas, achevé les travaux d'inventaire physique de certaines immobilisations (pièces de rechanges spécifiques, installations techniques et aménagements, outillages industriels et matériels de bureau) et le rapprochement de leurs résultats avec les données comptables de l'exercice 2014.

5. Vérifications et informations spécifiques

5.1 Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration.

5.2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société à la réglementation en vigueur.

5.3 Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 27 avril 2015

International Management & Auditing Company « I.M.A.C »

Membre de « The Leading Edge Alliance »

Abderrazek SOUEI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société
de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL-SA »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Société, relative à l'exercice clos le 31 décembre 2014, et en application des dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence au titre de l'exercice 2014 de nouvelles conventions entrant dans le champs des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- La convention du 31 décembre 1984, signée par la STIR, la SOTRAPIL et les clients (SNDP, TOTAL, Vivo Energie, Oil Libya et STAROIL) portant sur les conditions de transport des produits pétroliers a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2014. Les quantités transportées durant cet exercice et les chiffres réalisés sont détaillés comme suit :

Produits pétroliers	Volume transporté (En m ³)	Chiffre d'affaires (En dinars)	
		Pipeline	Conduites banales
Gasoil	979 388	5 702 978	293 816
Sans Plomb	541 885	3 507 622	162 566
Gasoil 50	117 369	683 440	35 211
Pétrole	37 383	210 205	11 214
Jet	102 246	461 132	-
Total	1 676 025	10 104 244	502 807

- La convention du 09 mai 1986, signée par la SOTRAPIL et les clients (SNDP, TOTAL, Vivo Energie, Oil Libya et STAROIL) relative au stockage de 3 889 mètres cube de gazoil après chaque cycle de pompage a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2014. Les quantités stockées durant cet exercice et les chiffres réalisés sont détaillés comme suit :

Volume stocké (En m ³)	Chiffre d'affaires (En dinars)
46 673	96 427

- La convention de détachement conclue entre la SOTRAPIL et le Ministère de l'Industrie et de la Technologie, en date du premier août 2012 a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2014. Cette convention est relative au détachement d'un sous directeur faisant-partie du personnel permanent au poste de chargé de mission auprès de Monsieur le Ministre de l'Industrie et de la Technologie.

La SOTRAPIL a continué de verser l'intégralité des éléments de salaire et des avantages du détaché. Les montants versés par la SOTRAPIL et facturés au ministère sont détaillés comme suit :

	Versés par la SOTRAPIL	Facturés au Ministère	Remboursés par le Ministère
Exercice 2012	19 449	19 449	-
Exercice 2013	63 733	63 733	-
Exercice 2014	61 115	61 115	-
Total	144 297	144 297	-

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

3-1- Obligations et engagements envers la direction tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales :

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément au décret n°187-2009 du 31 juillet 2009 du Ministre de l'Industrie et de la Technologie. Elle se détaille comme suit :

(En dinars)

	Montant
Un salaire annuel brut	57 496
Dont un ensemble d'avantages en nature composé de :	
- Une voiture de fonction Audi A4 acquise le 22 juillet 2013	71 980 ^(*)
- Des bons d'essence	450-Litres par mois
Des cotisations à la charge de la société	15 803
Des frais de communication	2 000 pulsations (120 ^{dt} / trimestre)

^(*)Prix d'acquisition en toutes taxes comprises et amortissement annuel de l'ordre de 14 396 dinars.

3-2- Obligations et engagements de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

(En dinars)

	Ex Président Directeur Général ayant occupé la fonction du 1 ^{er} janvier au 10 juillet 2014		Président Directeur Général ayant occupé la fonction du 08 août au 31 décembre 2014	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	59 316	-	29 269	2 163 ⁽¹⁾
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	59 316	-	29 269	2 163

⁽¹⁾ Il s'agit de l'estimation de la valeur des congés à payer au 31 décembre 2014.

3-3- Obligations et engagements de la société de transport des hydrocarbures par pipelines envers les membres du conseil d'administration et du comité d'audit , tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

(En dinars)

	Charges de l'exercice		Passif au 31/12/2014	
	Conseil d'administration	Comité d'audit	Conseil d'administration	Comité d'audit
Jetons de présence 2014	22 000	6 000	22 000	6 000
Total	22 000	6 000	22 000	6 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 avril 2015
International Management & Auditing Company « I.M.A.C »
Membre de « The Leading Edge Alliance »
Abderrazek SOUEI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Le Groupe AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

Le Groupe Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed MEHDI (ECC MAZARS) et Mr Mourad GUELLATY (Cabinet Mourad GUELLATY).

BILAN : LES ACTIFS
Exercice clos au 31/12/2014

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	(1)	3 215 855	3 131 555
Moins: amortissements		-2 021 762	-1 645 593
		1 194 093	1 485 962
Immobilisations corporelles	(1)	106 815 747	104 813 437
Moins: amortissements		-70 766 337	-65 554 623
		36 049 410	39 258 814
Immobilisations financières	(2)	248 994	268 646
Moins: provisions		-92 837	-92 837
		156 157	175 809
Total des Actifs immobilisés		37 399 660	40 920 585
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		37 399 660	40 920 585
Actifs courants			
Stocks	(3)	13 475 094	13 590 627
Moins: provisions		-347 204	-274 978
		13 127 890	13 315 649
Clients et comptes rattachés	(4)	33 046 158	28 262 800
Moins: provisions		-4 725 234	-4 128 717
		28 320 924	24 134 083
Autres actifs courants	(5)	5 265 592	5 104 032
Moins: provisions		-91 639	-68 348
		5 173 953	5 035 684
Placements et autres actifs financiers	(6)	76 436	10 815
Moins: provisions		0	0
		76 436	10 815
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	2 263 541	4 992 923
Total des actifs courants		48 962 744	47 489 154
TOTAL DES ACTIFS		86 362 404	88 409 739

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
Exercice clos au 31/12/2014

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Capitaux propres			
Capital social		32 805 550	30 282 050
Réserves		4 613 386	5 743 173
Réserves Consolidées		1 551 285	1 078 792
Subventions reçues		1 586 505	1 242 835
Fonds social		1 637	14 722
Intérêts Minoritaires		255 882	100 081
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		40 814 245	38 461 653
Résultat de l'exercice		8 424 588	9 660 915
<i>Part du groupe</i>		8 381 107	9 504 912
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>		43 481	156 003
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		1 230 000	2 345 000
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	49 238 833	48 122 568
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	(9)	1 034 337	1 905 397
Autres passifs financiers	(10)	13 013 214	13 229 138
Provisions		88 335	88 335
			15 222
Total des passifs non courants		14 135 886	870
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	8 474 379	10 964 987
Autres passifs courants	(12)	6 878 478	5 177 220
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	7 634 828	8 922 094
			25 064
Total des passifs courants		22 987 685	301
			40 287
Total des passifs		37 123 571	171
			88 409
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		86 362 404	739

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2014
(modèle de référence)

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	Notes	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Revenus	(14)	73 859 951	73 733 376
Coût des ventes	(15)	-44 355 313	-43 081 844
Marges brute		29 504 638	30 651 532
Autres produits d'exploitation	(16)	806 676	830 248
Frais de distribution	(17)	-4 047 979	-3 730 426
Frais d'administration	(18)	-11 041 791	-10 747 125
Autres charges d'exploitation	(19)	-2 941 544	-3 396 556
Résultat d'exploitation		12 280 000	13 607 673
Charges financières nettes	(20)	-1 150 943	-1 415 942
Produits des placements		0	0
Produits des participations		0	0
Autres gains ordinaires		37 513	82 089
Autres pertes ordinaires		0	0
Dotation aux provisions pour risques et charges		0	0
Reprise sur provisions pour risques et charges		0	0
Résultat des activités ordinaires avant impôt		11 166 570	12 273 820
Impôt sur les bénéfices	(21)	-2 741 982	-2 612 905
Résultat des activités ordinaires après impôt		8 424 588	9 660 915
Effet des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		8 424 588	9 660 915

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31/12/2014
(modèle de référence)

(Chiffres en Dinars)

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	74 386 973	78 306 823
Intérêts reçus	3 189	2 434
Encaissements provenant des placements à court terme		
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel	-58 321 617	-58 489 425
Encaissements provenant de l'Etat (TVA)		47 928
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	-5 029 781	-5 929 879
Intérêts payés	-858 485	-706 719
Décaissements provenant des placements à court terme		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	10 180 279	13 231 162
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 433 082	-5 674 945
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-63 230	-11 475
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	7 850	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-3 488 462	-5 686 420
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement dépôt de garantie	92 835	24 455
Décaissement dépôt de garantie	-50 339	-55 335
Dividendes et autres distributions payés	-7 502 973	-5 667 049
Dividendes et autres distributions reçus		
Encaissement Emprunts		
Encaissement provenant des subventions d'Investissements		325 262
Encaissement Emprunts	7 800 000	
Remboursement d'emprunts	-5 333 333	-2 333 333
Encaissement provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-4 993 810	-7 706 000
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	- 46 962	152 042
Variation de trésorerie	1 651 045	-9 216
Trésorerie au début de l'exercice	-1 260 803	-1 251 587
Effet périmètre		
Trésorerie à la clôture de l'exercice	390 242	-1 260 803

Présentation du Groupe

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
Air Séparation Tunisie	Vente et location de matériel de soin à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

(En milliers de dinars)

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	75 379	46 835	7 828
Air Liquide Tunisie Services	44 583	3 917	3 089
Air Séparation	588	54	<1>
Air Liquide SPECNA	1 951	446	65

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750 000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

Air Séparation Tunisie est une société à responsabilité limitée au capital de 50 000 dinars divisé en cinq mille parts de dix dinars chacune. Air Liquide Tunisie Services a pris une participation de 75% dans le capital de cette société en octobre 2008 et a racheté les 24.99% restant en juillet 2011.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150 000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA _____ 50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Maroc–SA _____ 50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL _____ 50 000 Dinars

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend :

- Air Liquide Tunisie : société mère,
- Air Liquide Tunisie Services : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- Air Séparation Tunisie : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- Air Liquide Specna: filiale détenue à hauteur de 33.33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée est la méthode d'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

■ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

■ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

■ Revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

■ Stocks

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux en cours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

■ Opérations libellées en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2013	Acquisitions	Virements de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	3 131 555	19 589	64 711	0	3 215 855
Survaleur (1)	1 059 266				1 059 266
Logiciels	2 012 289	19 589	64 711		2 096 589
Fonds de commerce	60 000				60 000
Immobilisations corporelles	104 813 437	2 870 802	<64 711>	<803 781>	106 815 747
Terrains	1 191 384				1 191 384
Constructions	2 860 887		679 819	<7 291>	3 533 415
Matériel et outillage	42 873 907	12 788	2 254 616	<226 224>	44 915 087
Matériel de transport	4 594 266	122 349	413 482	<103 850>	5 026 249
M.M.B & A.A.I	13 503 992	181 446	488 983	<387 708>	13 786 713
Emballages	34 790 222		2 307 202	<78 708>	37 018 715
Immobilisations encours	4 998 779	2 554 219	<6 208 813>		1 344 185
Total	107 944 992	2 890 391	-	<803 781>	110 031 602

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société Air Séparation Tunisie.

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2013	Dotations 2014	Autres variations	Amortissements au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	1 645 593	376 169	0	2 021 762
Survaleur	264 818	52 963		317 781
Logiciels	1 380 775	323 206		1 703 981
Fonds de commerce	0			0
Immobilisations corporelles	65 554 623	5 983 727	<772 013>	70 766 337
Terrains				
Constructions	1 763 573	113 336	<7 291>	1 869 618
Matériel et outillage	26 076 500	2 561 945	<226 224>	28 412 221
Matériel de transport	2 800 804	607 438	<72 225>	3 336 017
M.M.B & A.A.I	7 942 381	1 119 269	<387 565>	8 674 085
Emballages	26 971 365	1 581 739	<78 708>	28 474 396
Total	67 200 216	6 359 896	<772 013>	72 788 099

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Souscription Emprunt National	50 000	-
Prêts au personnel (b)	10 900	74 432
Dépôts et cautionnements	174 539	180 659
Total brut	248 994	268 646
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<92 837>	<92 837>
Total net	156 157	175 809

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie « IMTT ».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Gaz	2 982 167	2 773 773
Matériel de soudage	2 442 958	2 052 625
Matériel médical	3 322 847	4 098 544
Matières premières	282 441	306 942
Matières consommables	3 472 878	2 976 088
Marchandises en transit	305 604	1 038 676
Travaux en-cours	666 199	343 979
Total brut	13 475 094	13 590 627
Provision pour dépréciation des stocks	<347 204>	<274 978>
Total net	13 127 890	13 315 649

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Clients	25 997 125	23 103 969
Clients, effets à recevoir	2 323 799	1 042 136
Clients douteux ou litigieux	4 725 234	4 116 695
Total brut	33 046 158	28 262 800
Provision pour dépréciation des comptes clients	<4 725 234>	<4 128 717>
Total net	28 320 924	24 134 083

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Etat, crédit de TVA	3 468 719	3 588 781
Impôt sur les sociétés	0	433 319
Taxe de formation professionnelle	54 319	104 878
Consignations en douane	244 657	176 034
Charges comptabilisées d'avance	118 096	56 058
Produits à recevoir	786 360	5 651
Autres actifs courants	593 441	739 311
Total brut	5 265 592	5 104 032
Provision pour dépréciation des autres actifs	<91 639>	<68 348>
Total net	5 173 953	5 035 684

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	74 436	8 815
Titres de placement	2 000	2 000
Total brut	76 436	10 815
Provision pour dépréciation des prêts	-	-
Total net	76 436	10 815

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Banque de Tunisie	2 184 807	4 808 756
UBCI	23 902	28 006
BIAT	37 590	139 238
Caisses	12 524	12 204
Autres établissements bancaires	4 718	4 719
Total	2 263 541	4 992 923

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2013 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2013	Autres variations	Au 31 décembre 2014 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	30 282 050		2 523 500	32 805 550
Réserve légale	2 775 855	252 350		3 028 205
Autres réserves	2 967 318	<1 203 637>	<178 500>	1 585 181
Réserves consolidées	1 078 792	108 631	363 862	1 551 285
Subvention d'investissement	1 242 835		343 670	1 586 505
Fond social	14 722	60 000	<73 085>	1 637
Intérêts des minoritaires	100 081	155 807	<6>	255 882
Résultat de l'exercice	9 660 915	<9 660 915>	8 424 588	8 424 588
Compte spécial d'investissement		2 523 500	<2 523 500>	
Total	48 122 568	<7 764 264>	8 880 529	49 238 833

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1 312 222 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	775 661	59,11%
Banque de Tunisie	251 684	19,18%
Banque Nationale Agricole	145 132	11,06%
Autres	139 745	10,65%
Total	1 312 222	100,00%

NOTE 9 : EMPRUNTS

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme des emprunts, ainsi que montant à terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Rubriques	2014	2013
Dépôt de garantie bouteilles (a)	11 807 123	11 859 559
Dépôt fondant (b)	1 206 091	1 369 579
Total	13 013 214	13 229 138

(a) Il s'agit des dépôts de garantie emballages. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

(b) Le solde de ce poste représente les dépôts reçus de nos clients qui seront amortis sur la durée du contrat.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Fournisseurs d'exploitation	4 105 069	4 967 163
Fournisseurs d'immobilisation	953 405	369 066
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	3 091 872	4 267 799
Fournisseurs d'immobilisation factures non parvenues	256 444	1 336 479
Fournisseurs retenue de garantie	67 589	24 480
Total	8 474 379	10 964 987

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Charges à payer (a)	1 536 024	2 187 897
Produits constatés d'avance	589 900	540 073
C.N.S.S.	721 728	654 609
Compte courant d'associés (b)	72 458	63 366
Autres impôts et taxes	2 015 639	931 630
Autres créditeurs	1 942 729	799 645
Total	6 878 478	5 177 220

a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer au des départs à la retraites et des bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Banque de Tunisie	1 860 791	6 253 245
Autres	5 774 037	2 668 849
Total	7 634 828	8 922 094

ETAT DE RESULTAT

NOTE 14 : REVENUS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Ventes de gaz	56 189 102	56 467 266
Ventes de matériel	17 670 849	17 266 110
Total	73 859 951	73 733 376

NOTE 15 : COÛT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Achats consommés	30 355 402	30 210 368
Frais de personnel	4 921 823	4 138 011
Dotation aux provisions et amortissements	4 988 818	4 306 364
Autres charges directes	4 089 270	4 427 101
Total	44 355 313	43 081 844

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Produits divers d'exploitation	363 998	548 618
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	442 678	281 630
Total	806 676	830 248

NOTE 17 : COÛTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Achats non stockés	156 729	174 651
Frais de personnel	470 863	483 641
Services extérieurs	2 590 243	2 251 259
Dotations aux provisions et amortissements	830 144	820 875
Total	4 047 979	3 730 426

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Frais de personnel	5 047 921	5 734 934
Services extérieurs	4 626 268	3 901 504
Achats non stockés	339 658	242 271
Dotations aux provisions et amortissements	1 027 944	868 416
Total	11 041 791	10 747 125

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Redevances groupe	388 691	562 133
Services extérieurs	619 813	595 416
Diverses charges ordinaires	1 557 749	1 944 007
Dotations aux provisions et amortissements	375 291	295 000
Total	2 941 544	3 396 556

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2014	2013
Charges financières	1 698 146	2 060 448
Intérêts débiteurs des comptes courants	366 536	360 734
Pertes de change	776 826	1 009 802
Autres charges financières	554 784	689 912
Produits financiers	<547 203>	<644 506>
Intérêts créditeurs des comptes courants	<3 189>	<2 434>
Gain de change	<544 014>	<642 072>
Autres produits financiers	-	-
Charges financières nettes	1 150 943	1 415 942

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales, ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et de réinvestissement.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2014	2013
Cautions douanières	964 368	106 113
Cautions sur marchés	3 990 422	3 257 739
Total	4 954 790	3 363 852

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES-
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier, et dans le cadre des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06 décembre 2001, nous vous présentons ci-dessous notre rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de AIR LIQUIDE TUNISIE, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Ces états financiers consolidés qui font apparaître au 31 décembre 2014 un total net de bilan de 86 362 403 dinars tunisiens et un résultat bénéficiaire de 8 424 588 dinars tunisiens ont été arrêtés par votre conseil d'administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société AIR LIQUIDE TUNISIE et de ses filiales au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

1- Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

Tunis le, 27/04/2015



ECC MAZARS

Mourad
Guellaty

Mohamed MEHDI

Mourad GUELLATY

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nourra -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 7 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil) et Mr.Moncef Boussanouga ZAMMOURI (FMBZ KPMG/CMC DFK).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2014

(Unité: en 1000 DT)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	94 676	111 580
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	160 591	459 990
Créances sur la clientèle	3	3 121 771	2 693 423
Portefeuille-titres commercial	4	1 134 910	1 132 308
Portefeuille d'investissement	5	322 531	278 858
Titres mis en équivalence	6	71 819	66 467
Valeurs immobilisées	7	69 859	64 932
Autres actifs	8	94 674	83 367
TOTAL ACTIF		5 070 831	4 890 925
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	766 639	469 564
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 526 003	3 674 884
Emprunts et ressources spéciales	11	188 100	204 025
Autres passives	12	62 221	49 267
TOTAL PASSIF		4 542 963	4 397 740
CAPITAUX PROPRES			
	13		
Capital		100 000	100 000
Réserves groupe		365 514	356 876
Modifications comptables		-	(17 215)
Résultats consolidé de l'exercice		55 195	47 990
TOTAL CAPITAUX PROPRES		520 709	487 651
Part des minoritaires dans les réserves		5 497	4 053
Part des minoritaires dans le résultat		1 662	1 481
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		5 070 831	4 890 925

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2014

(Unité : en 1000 DT)

	31.12.2014	31.12.2013
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	310 931	246 618
Crédits documentaires	344 720	207 485
Actifs donnés en garantie	627 000	260 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 282 651	714 103
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	270 170	375 659
Engagements sur titres	4 368	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	274 538	380 027
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	1 023 490	1 009 155

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2014
(Unité: en 1000 DT)

	Note	Exercice 2014	Exercice 2013
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	14	206 134	184 864
Commissions (en produits)	15	48 098	43 309
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	66 894	61 731
Revenus du portefeuille d'investissement	17	12 294	12 699
Total produits d'exploitation bancaire		333 420	302 603
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	18	148 876	125 477
Commissions encourues		8 793	7 981
Total charges d'exploitation bancaire		157 669	133 458
PRODUIT NET BANCAIRE		175 751	169 145
<i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</i>	19	(13 022)	(22 614)
<i>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</i>	20	(3 539)	(3 038)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		3 649	3 766
Autres produits d'exploitation		105	101
Frais de Personnel		(60 521)	(55 175)
Charges générales d'exploitation		(32 592)	(29 468)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(11 608)	(10 630)
RESULTAT D'EXPLOITATION		58 223	52 087
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(826)	(282)
Impôt sur les bénéfices		(2 192)	(2 334)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		56 857	49 471
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		56 857	49 471
<i>Part des minoritaires</i>		1 662	1 481
RESULTAT NET DU GROUPE		55 195	47 990
<i>Effets des modifications comptables (net d'impôts)</i>		-	(17 215)
RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		55 195	30 775

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2014
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2014	Exercice 2013
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		541 391	515 910
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(141 217)	(334 829)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(49 684)	(92 375)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(5 644)	(237 056)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(128 913)	203 167
Titres de placement		(1 716)	(212 907)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(53 385)	(46 001)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(75 623)	(24 025)
Impôt sur les sociétés		(1 421)	1 754
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		83 788	(226 362)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		14 529	12 268
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(18 195)	(35 221)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(13 477)	(6 213)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(17 143)	(29 166)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		(7 514)	(7 514)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(35 390)	(17 064)
Dividendes versés		(21 874)	(21 874)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(64 778)	(46 452)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(43)	(209)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		1 824	(302 189)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		213 261	515 450
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	21	215 085	213 261

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2014, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013..

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- ***Intégration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,96%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,80%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,77%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	43,24%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,02%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	87,46%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,46%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,23%
Axis Prudent	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,20%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,33%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	19,95%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,77%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	17,69%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	17,42%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	41,60%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2014, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001 et par la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

- **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2014, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2013.

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2014 sur la même proportion en 2013. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la banque a considéré le retraitement suivant afin d'éliminer les biais qui peut affecter la détermination du facteur scalaire : Les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

➤ ***Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :***

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2014 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- ***40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.***
- ***70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.***
- ***100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.***

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- ***des agios réservés ;***
- ***des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;***
- ***des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;***
- ***des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.***

➤ ***Provisions sur éléments d'actifs :***

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;

- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 94 676 KDT au 31 décembre 2014 contre 111 580 KDT au 31 décembre 2013 soit une diminution de 16 904 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Caisse	28 177	31 088
Compte courant BCT	66 474	80 438
I B S Transport de fonds	-	31
Compte courant postal	21	19
Traveller's Chèques	4	4
Total	94 676	111 580

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 160 591 KDT au 31 décembre 2014 contre 459 990 KDT au 31 décembre 2013 soit une diminution de 299 399 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
DAV auprès des banques	46 345	65 324
Prêts BCT	-	123 344
Prêts interbancaire	24 000	7 500
Prêts en devises	23 353	202 104
Prêts accordés aux établissements financiers	45 420	41 189
C.C.ste de leasing	7 459	7 868
Autres créances	13 972	12 524
Créances rattachées	42	137
Total	160 591	459 990

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2014 un solde net de 3 121 771 KDT contre 2 693 423 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 428 348 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Comptes ordinaires débiteurs	407 942	385 233
Portefeuille Escompte	296 850	251 374
Crédits à la clientèle non échus	2 298 700	1 960 379
Créances douteuses et litigieuses	152 314	168 317
Produits à recevoir	14 919	11 166
Produits perçus d'avance	(6 072)	(3 850)
Créances impayées	150 952	152 898
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 315 605	2 925 517

Avances sur placements à terme	33 098	23 536
Créances rattachées sur avances placements à terme	3 032	7 320
Autres valeurs à imputer	(67)	(15)
Autres créances	5 736	3 927
Total Autres créances	41 799	34 768

Total brut des créances sur la clientèle	3 357 404	2 960 285
---	------------------	------------------

A déduire couverture :

Agios réservés	(46 591)	(48 511)
Provisions	(189 042)	(218 351)

Total Provisions et agios	(235 633)	(266 862)
----------------------------------	------------------	------------------

Total net des créances sur la clientèle	3 121 771	2 693 423
--	------------------	------------------

Note 4: Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2014 à 1 134 910 KDT contre 1 132 308 KDT à fin 2013, soit une augmentation nette de 2 602 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Bons de Trésor	1 070 266	1 060 518
Décote	(3 422)	(4 309)
Primes	6 456	3 312
Titres de placement	38 578	53 125
Créances et dettes rattachées	23 032	19 662
Total	1 134 910	1 132 308

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 322 531 KDT au 31 décembre 2014 contre 278 858 au 31 décembre 2013, soit une augmentation nette de 43 673 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Titres d'investissement	117 778	101 158
SICAR Fonds gérés	11 484	12 062
Titres de participations	205 269	171 803
Participation en rétrocession	1 630	1 630
Créances rattachées	4 973	10 138
Total brut du portefeuille d'investissement	341 134	296 791
Provisions	(13 907)	(13 698)
Plus-value réservées	(4 696)	(4 235)
Total provisions et plus-value réservées	(18 603)	(17 933)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	322 531	278 858

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 71 819 KDT à la date du 31 décembre 2014 contre 66 467 KDT au 31 décembre 2013.

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Titres A T L	24 073	24 182
Titres A T I	2 219	2 064

Titres A F C	1 601	1 540
Titres UNIFACTOR	2 625	2 371
Titres Arabia Sicav	5 410	5 421
Titres Sanadett Sicav	26 887	22 110
Titres Axis Trésorerie	444	450
Titres Axis Prudent	153	161
Titres CODIS	460	386
FCP IRADETT 20	91	192
FCP IRADETT 50	132	189
FCP IRADETT 100	122	132
FCP IRADETT CEA	104	107
FCP SALAMETT PLUS	1 412	1 374
FCP SALAMETT CAP	6 086	5 788
Total Titres mis en équivalence	71 819	66 467

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2014 à 69 859 KDT contre 64 932 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 4 927 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.13	Acquisition	Cession	VB au 31.12.14	Amortissements cumulés au 31.12.2014	Reprises 2014	V Nette au 31.12.14
Terrains	5 011	-	35	4 976	-	-	4 976
Immeubles	25 645	2 277	313	27 609	12 670	125	15 064
Matériels et Mobiliers	6 692	962	-	7 654	4 567	-	3 087
Matériels informatiques	25 751	5 652	752	30 651	23 203	746	8 194
Matériels roulants	7 843	3 190	1 347	9 686	6 523	1 339	4 502
Matériels de sécurité	4 072	133	-	4 205	1 686	-	2 519
Logiciels informatiques	16 412	1 600	-	18 012	14 307	-	3 705
AAI	39 484	4 732	1	44 215	26 021	-	18 194
Autres Immobilisations	9 140	197	2 703	6 634	64	-	6 570
Ecart d'acquisition	3 253	0	205	3 048	-	-	3 048
Total	143 303	18 743	5 356	156 690	89 041	2 210	69 859

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 94 674 KDT contre 83 367 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 11 307 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Crédits & Avances aux Personnels	30 411	16 113
Impôts Actif	3 889	6 437
Impôts différer Actif	912	135
Stocks Imprimés & Fournitures	548	682
Charges à répartir	608	557
Comptes d'attente	63 599	64 619
Crédits pris en charge par l'Etat	338	355
Provision sur autres actifs	(5 631)	(5 531)
Total	94 674	83 367

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 608 KDT au 31 décembre 2014 contre un montant de 557 KDT à fin 2013 soit une augmentation de 51 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2013	Résorptions cumulées Déc-13	Résorption Exercice 2014	Résorptions cumulées Déc-14	V.Netto Déc 2014
Autres charges à répartir	1 193	397	188	585	608
Total	1 193	397	188	585	608

3.2 PASSIF

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 469 564 KDT au 31 décembre 2013 à 766 639 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Dépôts à vue	3 088	7 859
Emprunts	763 316	461 594
Dettes rattachées	233	109
Autres dépôts à affecter	2	2
Total	766 639	469 564

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 526 003 KDT au 31 décembre 2014 contre 3 674 884 KDT au 31 décembre 2013.

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Dépôts à vue	1 275 738	1 393 284
Dépôts à Terme	1 360 898	1 489 525
Comptes d'épargne	731 874	658 367
Autres sommes dues à la clientèle	142 942	121 577
Dettes rattachées	14 551	12 131
Total	3 526 003	3 674 884

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 188 100 KDT au 31 décembre 2014 contre 204 025 KDT au 31 décembre 2013 soit une diminution de 15 925 KDT.

Désignation	31.12.2014	31.12.2013
Dotation FOPRODI	290	290
Dotation FONAPRA	1 478	1 618
Lignes de crédit extérieures	76 062	86 597
Emprunt obligataire	68 454	75 968
Autres ressources	38 705	36 163
Intérêts courus	3 111	3 389
Total	188 100	204 025

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2014 à 62 221 KDT contre 49 267 KDT à fin 2013, soit une augmentation de 12 954 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2014	31.12.2013
Frais liés au Personnel	16 275	14 645
Divers frais à payer	9 358	7 923
Impôts Passifs	12 231	12 965
Provisions pour risques et charges	3 386	3 367
Comptes D'attente	20 971	10 367
Total	62 221	49 267

3.3 CAPITAUX PROPRES**Note 13: Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2014, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 527 868 KDT à fin 2014 contre 493 185 KDT à fin 2013, soit une augmentation de 34 683 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2014	avant affectation	Solde au 31.12.2013
			avant affectation
Capital	100 000		100 000
Réserves consolidés	365 514		356 876
Modifications Comptables	-		(17 215)
Résultat consolidé	55 195		47 990
Total capitaux propres groupe	520 709		487 651
Part des minoritaires dans les réserves	5 497		4 053
Part des minoritaires dans le résultat	1 662		1 481
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	527 868		493 185

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	55 311	348 395
Arab Tunisian Lease	1 378	7 796
Arab Tunisian Invest	110	302
Arab Tunisian Develop	-3 559	3 662
A F C	121	1 190
UNIFACTOR	347	1 276
Arabia Sicav	77	-1 428

Sanadett Sicav	1 067	1 927
Axis Trésorerie	14	230
Axis Prudent	3	121
FCP IRADETT 20	2	19
FCP IRADETT 50	2	60
FCP IRADETT 100	1	51
FCP IRADETT CEA	2	32
FCP SALAMETT PLUS	50	345
FCP SALAMETT CAP	196	1 455
CODIS	73	81
Total	55 195	365 514

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 14 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 206 134 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 184 864 au cours de l'exercice 2013.

Désignation	2014	2013
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	5 950	8 345
Intérêts sur crédit CT & MLT	168 386	147 289
Intérêts sur comptes courants débiteurs	37 414	28 855
Profit / Perte vente et achat à terme devises	(5 616)	375
Total	206 134	184 864

Note 15: Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 48 098 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 43 309 KDT au cours de l'exercice 2013:

Désignation	2014	2013
Commissions sur comptes et moyens de paiement	25 529	22 954
Commissions sur opérations internationales	8 641	2 729
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	10 131	8 715
Récupérations et autres commissions	3 797	8 911
Total	48 098	43 309

Note 16 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 66 894 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 61 731 KDT au cours de 2013.

Désignation	2014	2013
Produits sur Bons de Trésor	56 650	40 636
Décote sur titres de transactions	(1 238)	(827)
Prime sur titres de transactions	3 142	10 308
Produits sur placements	(90)	(42)

Gains sur portefeuille-titres commercial	58 464	50 075
Profit/ Perte sur opérations de change	1 429	1 115
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	15 089	52 209
Profit/ Perte sur position de change à terme	(8 088)	(41 668)
Gains sur opérations financières	8 430	11 656
Total	66 894	61 731

Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 12 294 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 12 699 KDT au cours de l'exercice 2013:

Désignation	2014	2013
Produits de valeurs mobilières	6 062	6 324
Produits sur participations en portage et fonds gérés	6 232	6 375
Total	12 294	12 699

Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 148 876 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 125 477 KDT au cours de 2013.

Désignation	2014	2013
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	30 270	27 684
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	6 668	7 031
Intérêts sur dépôts à terme	77 428	62 250
Intérêts sur comptes d'épargne	24 261	18 867
Intérêts sur dépôts à vue	10 249	9 645
Total	148 876	125 477

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 13 022 KDT au cours de 2014 contre un montant de 22 614 KDT au cours de 2013 se détaillant ainsi:

Désignation	2014	2013
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	29 237	28 846
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	747	1 633
Dotations aux provisions collectives	(710)	3 129
Perte sur créances	42 605	2 343
Reprises provisions	(58 857)	(13 337)
Total	13 022	22 614

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 539 KDT au cours de 2014 contre un montant de 3 038 KDT au cours de 2013 se détaillant ainsi:

Désignation	2014	2013
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	4 147	3 881
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(608)	(843)
Total	3 539	3 038

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2014 un solde de 215 085 KDT contre un solde de 213 261 KDT au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

Désignation	2014	2013
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	(195 884)	(99 359)
Dépôts et avois auprès des correspondants étrangers	385 462	284 457
Titres des sociétés cotées et des sicav	82 759	87 915
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(57 252)	(59 752)
Total	215 085	213 261

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 520 709 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 55 195 KDT.

1 Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2 Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3 Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4 Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus indiquée, nous attirons votre attention que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du groupe, ne sont pas audités.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 27 Avril 2015
Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil

Chiheb GHANMI

Pour le Consortium

FMBZ KPMG / CMC DFK

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

Le groupe Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mustapha MEDHIOUB.

BILAN CONSOLIDE AU 31 Décembre 2014 (exprimé en dinars)

	Notes	31 décembre			Notes	31 décembre	
		2014	2013			2014	2013
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Liquidités et équivalent de liquidités	6	15 874 557	16 105 973	PASSIFS			
Créance sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : encours financier		772 545 415	749 425 052	Concours bancaires	15	17 864 457	22 555 920
Moins : provisions		(19 395 748)	(18 862 170)	Emprunts et dettes rattachées		617 705 917	588 200 122
	7	753 149 667	730 562 882	Total Emprunts et ressources spéciales		635 570 374	610 756 042
Créances de leasing : Impayés		29 661 494	26 130 663				
Moins : provisions		(18 482 462)	(16 359 143)	Autres Passifs			
	8	11 179 032	9 771 520	Fournisseurs et comptes rattachés		25 189 864	29 226 304
Intérêts constatées d'avance		(5 619 206)	(5 350 968)	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	9	41 149 836	37 208 864
Total des créances sur la clientèle		758 709 493	734 983 434	Provisions pour passifs et charges	16	5 014 421	4 754 849
Acheteurs factorés		126 704 117	119 422 099	Passifs impôts différés	13	1 048 341	1 428 311
Moins : provisions		(5 153 774)	(4 184 646)	Dettes envers la clientèle	17	21 627 352	21 548 774
	9	121 550 343	115 237 453	Autres passifs	18	20 081 379	19 332 930
Portefeuille titres de placement		3 429 445	2 039 036	Total des autres passifs		114 111 193	113 500 032
Portefeuille d'investissement							
Titres mis en équivalence		8 044 592	9 509 669	CAPITAUX PROPRES			
Autres immobilisations financières		29 393 649	25 292 611 *	Capital social		43 000 000	41 500 000
Moins : provisions		(1 268 216)	(1 268 216) *	Réserves consolidées		98 328 879	93 187 751
Total portefeuille d'investissement	10	36 170 025	33 534 064 *	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		141 328 879	134 687 751
Valeurs immobilisées				Résultat consolidé		14 560 067	14 655 918
Immobilisations incorporelles		14 102 000	13 352 322	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	19	155 888 946	149 343 669
Moins : amortissements		(9 594 588)	(7 594 975)	INTERETS MINORITAIRES	20	86 232 785	84 338 416
	11	4 507 411	5 757 347	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		242 121 731	233 682 085
Immobilisations corporelles		48 604 545	43 244 899				
Moins : amortissements		(16 734 901)	(14 490 942)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		991 803 297	957 938 159
	12	31 869 644	28 753 957				
Total des valeurs immobilisées		36 377 056	34 511 304				
Actifs d'impôts différés	13	1 040 685	987 002				
Autres actifs	14	18 651 694	20 539 893 *				
TOTAL DES ACTIFS		991 803 297	957 938 159				

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2014
(Montants exprimés en dinars)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	89 923 379	83 875 828
Engagements de financement en faveur de la clientèle	83 918 579	75 822 228
Engagements sur titres	6 004 800	8 053 600
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	139 116 025	136 858 757
Garanties reçues	16 155 937	20 711 109
Intérêts à échoir sur contrats actifs	122 960 088	116 147 648
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	75 898 199	59 550 203
Emprunts extérieurs	75 898 199	59 550 203

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2014
(exprimé en dinars)

	Notes	31 décembre	31 décembre	
		2014	2013	2013
			Proforma	Publié
Revenu de crédit bail	21	87 427 979	78 878 348	78 878 348
Revenu du factoring	22	12 431 570	12 228 975	12 228 975
Revenu des opérations de location longue durée		10 246 922	8 559 577	8 559 577
Autres produits d'exploitation		838 809	575 045	575 045
Total des Produits d'exploitations		110 945 280	100 241 945	100 241 945
Charges financières nettes	23	(40 575 599)	(35 451 766)	(35 451 766)
Coût des opérations de location longue durée		(5 855 107)	(4 886 939) *	-
Produits des placements		643 933	1 629 123	1 629 123
PRODUITS NETS		65 158 506	61 532 363 *	66 419 302
Charges de personnel		(14 076 085)	(12 841 964)	(12 841 964)
Autres charges d'exploitation		(10 707 355)	(10 798 809) *	(12 699 374)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 939 165)	(4 503 740)	(4 503 740)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(3 174 968)	(3 703 475) *	(6 689 849)
Dotations aux provisions pour risques divers	25	(203 483)	(3 001 078)	(3 001 078)
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 057 450	26 683 297	26 683 297
Autres gains ordinaires		434 244	784 307	784 307
Autres pertes ordinaires		(489 174)	(147 747)	(147 747)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		34 002 521	27 319 857	27 319 857
Impôts différés		431 425	(334 988)	(334 988)
Impôts exigibles		(9 805 469)	(8 124 795)	(8 124 795)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		24 628 477	18 860 074	18 860 074
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	10	1 478 122	3 278 117	3 278 117
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		26 106 599	22 138 191	22 138 191
Part revenant aux intérêts minoritaires	20	(11 546 532)	(7 482 273)	(7 482 273)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		14 560 067	14 655 918	14 655 918
Résultat par action		1,693	1,742	1,742

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	31 décembre	
	2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	598 940 776	541 359 023
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(497 403 588)	(492 089 576)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	321 543 518	323 082 716
Financements des adhérents	(312 299 872)	(313 836 348)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(17 652 357)	(15 142 645) *
Intérêts payés	(34 994 658)	(34 807 124)
Impôts et taxes payés	(44 214 184)	(37 919 244)
Autres flux de trésorerie	(6 252 079)	(4 418 124)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>7 667 555</u>	<u>(33 771 322) *</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13 049 989)	(13 404 165)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 061 583	3 125 402
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(4 222 909)	(5 651 537) *
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	1 521 409	4 061 429 *
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(12 689 906)</u>	<u>(11 868 871) *</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'action	-	22 000 000
Dividendes et autres distributions	(14 551 188)	(14 652 017)
Encaissements provenant des emprunts	428 646 216	341 717 899
Remboursement d'emprunts	(378 217 934)	(299 029 540)
Flux liés au financement à court terme	(26 422 506)	(7 758 157)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>9 454 588</u>	<u>42 278 185</u>
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>(56 061)</u>	<u>-</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>83 871</u>	<u>309 326</u>
Variation de trésorerie	<u>4 460 047</u>	<u>(3 052 682)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	(6 449 947)	(3 397 265)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(1 989 900)	(6 449 947)

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2014**

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 décembre 2014 à la somme de 43.000.000 dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** », est une société de droit algérien, créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2014, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 décembre 2014 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 décembre 2014 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

- **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : est une société de droit tunisien, constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: est une société de droit tunisien, constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: est une société de droit tunisien, constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: est une société de droit tunisien, constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée, de droit tunisien, constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

1-2 : Evolution du périmètre de consolidation

La modification du périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 par rapport à celui du 31 décembre 2013, est due à :

- ✓ La cession par Tunisie Leasing de 1.231 actions détenues dans « Tunisie Valeurs »,

Ce qui a eu pour effet de ramener sa participation au capital de cette dernière de 30,00% à 28,77%.

- ✓ Le changement du pourcentage de participation de Tunisie Leasing dans la capital de la SPCS qui a été ramené de 30,00% à 13,64%, suite à l'augmentation du capital de celle-ci à laquelle Tunisie Leasing n'a pas participé,

De ce fait, la SPCS ne fait plus partie du périmètre de consolidation.

1-3 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2014

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	28 769	28,77%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%				
Tunisie SICAR																		
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International SICAR																		
Tunisie Factoring																		
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%						
Autres	71 231	71,23%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%

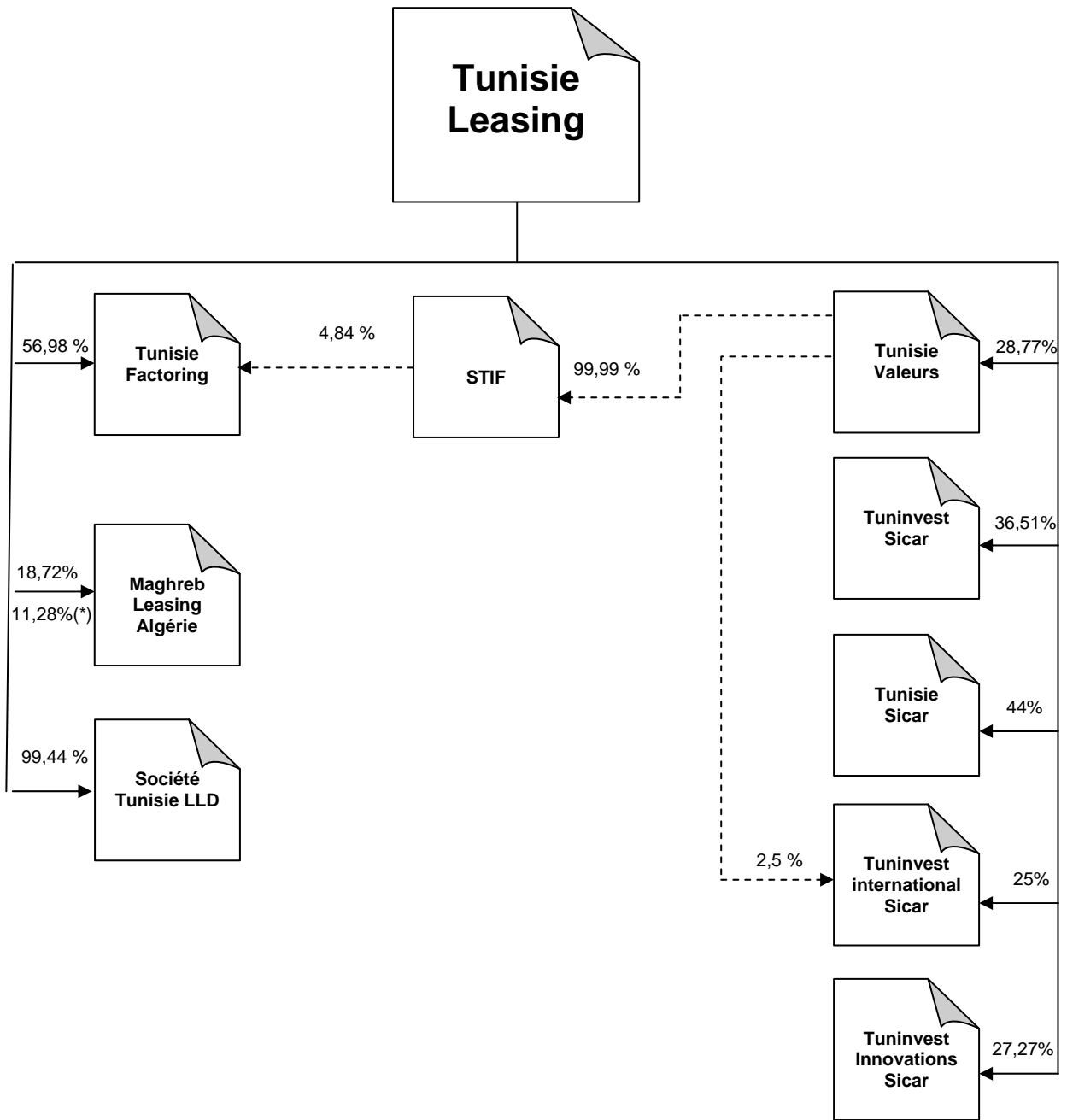
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2014

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	28,77%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%				99,44%		18,72%	11,28%
Tunisie Valeurs								0,72%						28,76%				
Tunisie SICAR																		(*)
Tuninvest SICAR																		
Tuninvest International SICAR																		
Tunisie Factoring																		
Société d'Ingénierie Financière (STIF)												1,39%						
Autres																		
Total	28,77%	0,00%	36,51%	0,00%	44,00%	0,00%	25,00%	0,72%	27,27%	0,00%	56,98%	1,39%	0,00%	28,76%	99,44%	0,00%	18,72%	11,28%
Total participation	28,77%		36,51%		44,00%		25,72%		27,27%		58,37%		28,76%		99,44%		30,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2014**



———— Participations directes

- - - - - Participations indirectes

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Degré de contrôle	Méthode retenue
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ **Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- **Ecart d'acquisition:** l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- **Ecart d'évaluation :** L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- **Résultats inter-sociétés:** les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- **Présentation des intérêts minoritaires:** ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19 mars 1999, n°2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION

Par rapport au 31 décembre 2013, les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 traduisent des changements de méthodes de présentation du bilan, l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie.

- 5.1** Les prêts au personnel et les dépôts et cautionnements versés, présentés en 2013 parmi le portefeuille d'investissement, ont été reclassés en 2014 au niveau des autres actifs. Le bilan et l'état de flux de trésorerie arrêtés au 31 décembre 2013, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(2 219 454)	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Autres actifs	2 219 454	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(580 358)	Prêts accordés au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	580 358	Prêts accordés au personnel
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(202 622)	Dépôts et cautionnements versés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	202 622	Dépôts et cautionnements versés
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(469 499)	Remboursement des prêts au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(469 499)	Remboursement des prêts au personnel

- 5.2** Les charges rattachées directement aux opérations de location longue durée étaient classées selon leur nature parmi les charges d'exploitation. En 2014, elles sont présentées sous la rubrique « Coût des opérations de location longue durée », en déduction des produits d'exploitation.

Ce changement dans les méthodes de présentation traduit de manière plus fiable la substance et la réalité économique des opérations du groupe, eu égard à l'optique retenue pour l'établissement des états financiers consolidés.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2013	Commentaires
Coût des opérations de location longue durée	2 986 374	Reclassement des amortissements des véhicules loués, figurant initialement parmi les dotations aux amortissements, sous la rubrique indiquée
Dotations aux amortissements	2 986 374	Reclassement des amortissements des véhicules loués, figurant initialement parmi les dotations aux amortissements, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	1 353 509	Reclassement des frais d'entretien des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	1 353 509	Reclassement des frais d'entretien des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	319 686	Reclassement des frais d'assurances des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	319 686	Reclassement des frais d'assurances des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Coût des opérations de location longue durée	227 366	Reclassement des vignettes des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée
Autres charges d'exploitation	227 366	Reclassement des vignettes des véhicules loués, figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation, sous la rubrique indiquée

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
-Banques	15 854 068	16 092 558
-Caisses	20 489	13 415
<u>Total général</u>	<u>15 874 557</u>	<u>16 105 973</u>

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Créances de leasing (encours financiers)	768 427 389	737 349 852
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	453 389	624 580
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	3 664 637	11 450 620
<u>Total brut</u>	<u>772 545 415</u>	<u>749 425 052</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 720 325)	(15 985 607)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(3 668 533)	(2 869 975)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 890)	(6 589)
<u>Total des provisions</u>	<u>(19 395 748)</u>	<u>(18 862 170)</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	<u>753 149 667</u>	<u>730 562 882</u>

L'analyse par maturité de l'encours financier des contrats de leasing se détaille comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>870 475 714</u>	<u>830 923 447</u>
A recevoir dans moins d'1 an	369 663 763	354 469 631
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	488 552 556	466 382 740
A recevoir dans plus de 5 ans	12 259 396	10 071 075
Produits financiers non acquis	<u>122 960 088</u>	<u>116 147 648</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>747 515 626</u>	<u>714 775 798</u>
A recevoir dans moins d'1 an	303 410 705	292 735 998
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	432 907 888	412 805 176
A recevoir dans plus de 5 ans	11 197 032	9 234 624
Créances en cours (2)	<u>3 664 637</u>	<u>11 450 620</u>
Créances échues (3)	<u>453 389</u>	<u>624 580</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>20 911 763</u>	<u>22 574 054</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>772 545 415</u>	<u>749 425 052</u>

NOTE 8 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	13 927 953	12 764 410
- Intérêts de retard à facturer	86 044	50 000
<u>Montant brut</u>	<u>14 013 997</u>	<u>12 814 410</u>
A déduire :		
- Provisions	(2 637 723)	(2 054 596)
- Produits réservés	(1 669 538)	(1 109 991)
<u>Montant net</u>	<u>9 706 736</u>	<u>9 649 823</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	15 498 938	13 167 695
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>15 647 496</u>	<u>13 316 253</u>
A déduire :		
- Provisions	(11 680 391)	(10 697 270)
- Produits réservés	(2 344 213)	(2 345 537)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>1 474 335</u>	<u>124 887</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(2 039)	(3 191)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>11 179 032</u>	<u>9 771 520</u>

NOTE 9 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2014, comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	118 300 837	109 417 115
Comptes des acheteurs export	3 109 204	4 024 241
Comptes des acheteurs import	5 294 076	5 980 742
<u>Sous total</u>	<u>(A) 126 704 117</u>	<u>119 422 099</u>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(4 385 016)	(3 738 569)
Provisions collectives sur compte adhérents	(754 619)	(424 144)
Provisions sur compte acheteurs	(14 139)	(21 933)
<u>Montant net</u>	<u>121 550 343</u>	<u>115 237 453</u>
Comptes des adhérents		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	208 941	454 084
Fonds de garantie	12 406 689	12 059 854
Compte import	5 294 076	5 980 742
Disponible	23 240 130	18 714 184
<u>Sous total</u>	<u>(B) 41 149 836</u>	<u>37 208 864</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	<u>(A) - (B) 85 554 281</u>	<u>82 213 235</u>

NOTE 10 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Titres mis en équivalence	8 044 592	9 509 669
Titres immobilisés	34 838 449	32 036 211
<u>Total brut</u>	<u>42 883 041</u>	<u>41 545 880</u> *
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(5 444 800)	(6 743 600)
<u>Montant libéré</u>	<u>37 438 241</u>	<u>34 802 280</u> *
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 268 216)	(1 268 216)
<u>Total net</u>	<u>36 170 025</u>	<u>33 534 064</u> *

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

NOTE 10 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Ecart d'acquisition</u>	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u>
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(29 736)	58 118	149 928	699 394	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(181 625)	27 519	65 884	44,00%
* Tunisie Valeurs	2 913 773	-	1 802 332	1 067 223	5 783 327	28,77%
* Tuninvest International Sicar	128 596	-	177 281	587	306 464	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	820 298	232 866	1 189 524	27,27%
	<u>3 919 802</u>	<u>(29 736)</u>	<u>2 676 404</u>	<u>1 478 122</u>	<u>8 044 592</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- SPCS	149 990	10,000	9,751	1 462 578			2009	
- B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	
- S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	
- Alios Finance	44 762	18,160	18,160	812 886			2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100,000	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100,000	100,000	560 000			2009	(*)
- Amen Santé	65 401	10,000	10,000	654 010			2009/2010/2013/2014	
- M.B.G	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,500	61 605			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,000	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10,000	10,000	100 000			2008	(*)
- Société Almes	150 000	10,000	10,000	1 500 000			2014	(*)
- Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	100,000	8 400			2010	
- Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	
- Société YASMINE	400 000	10,000	10,000	4 000 000			2011/2013	
- Serts	40 000	10,000	10,000	400 000			2011	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	100,000	3 500 000			2011/2013	
- Ennakl	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 074 806	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	3 750 000		2012	
- Tayssir	5 000	100,000	166,660	833 300			2013/2014	
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 694 800		2013	
				<u>34 838 449</u>	<u>5 444 800</u>	<u>1 268 216</u>		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(Exprimés en dinars)

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de déconsolidation	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de déconsolidation	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33%	11 529 451	1 500	659 254	32 102	-	12 219 307	7 524 067	536	1 994 852	-	9 518 383	2 700 924
Logiciels (en cours)		1 580 076		92 401	(32 102)	-	1 640 375	-		-	-	-	1 640 375
Ecart d'acquisition		242 795	-	-	-	477	242 318	70 908	-	5 297	-	76 205	166 113
TOTAUX		13 352 322	1 500	751 655	-	477	14 102 000	7 594 975	536	2 000 149	-	9 594 588	4 507 411

NOTE 12 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de déconsolidation	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de déconsolidation	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		1 143 058	-	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	6 318 571	-	-	2 113 818	-	8 432 389	1 737 574	-	312 779	-	2 050 353	6 382 036
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	24 498 272	123 629	9 235 697	-	5 460 711	28 149 629	6 431 560	88 612	4 401 501	2 766 934	7 977 514	20 172 115
Mobilier de bureau	10% et 20%	2 070 761	35 606	185 749	-	-	2 220 904	986 348	13 808	71 558	-	1 044 098	1 176 806
Matériel informatique	15% et 33%	2 878 741	24 661	346 195	2 587	-	3 202 862	2 501 859	14 089	172 563	-	2 660 333	542 529
Installations générales	10% et 15%	5 318 674	8 407	114 766	-	-	5 425 033	2 802 931	3 113	172 115	-	2 971 933	2 453 100
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		986 152	-	1 130 253	(2 116 405)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		43 244 899	192 303	11 012 660	-	5 460 711	48 604 545	14 490 942	119 622	5 130 515	2 766 934	16 734 901	31 869 645

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 13 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(855 754)	(1 167 019)
- Passif d'impôt différé, MLA	(192 587)	(261 292)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(1 048 341)</u>	<u>(1 428 311)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	310 369	329 569
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	459 759	411 129
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	270 557	246 304
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>1 040 685</u>	<u>987 002</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(7 656)</u>	<u>(441 309)</u>

NOTE 14 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
-Stocks	-	887 368
- Clients autres sociétés du groupe	349 603	414 428
- Fournisseurs, avances	1 584 753	2 459 925
- Avances et acomptes au personnel	63 429	156 806
- Prêts au personnel	1 708 702	1 631 724 *
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	516 957	355 792 *
- Dépôts et cautionnements versés	54 086	231 938 *
- Crédit TVA	978 363	-
- Crédit d'impôt	6 058 386	7 004 326
- Autres comptes débiteurs	1 823 648	2 350 755
- Produits à recevoir des tiers	2 578 374	1 780 016
- Produits à recevoir sur contrats de portages	-	251 675
- Charges constatées d'avance	1 873 180	1 109 604
- Frais d'émission des emprunts à long terme	1 619 330	2 455 230
<u>Total brut</u>	<u>19 208 812</u>	<u>21 089 587 *</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(23 645)	(19 001)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(44 161)	(44 161)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(187 900)	(171 322)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteur	(301 413)	(315 210) *
<u>Total net</u>	<u>18 651 693</u>	<u>20 539 893 *</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 5)

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Emprunts		
- Banques locales	178 637 167	161 353 672
- Banques étrangères	127 038 906	111 335 182
- Emprunts obligataires	241 550 000	223 292 000
- Crédits à court terme	2 235 007	3 065 900
- Lignes d'avance	8 000 000	11 000 000
- Billets de trésorerie	44 000 000	64 250 000
- Amen Bank (Portages titres MLA)	2 240 378	2 943 693
<u>Total emprunts</u>	<u>603 701 459</u>	<u>577 240 446</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	2 232 767	1 442 693
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	2 775 720	1 256 381
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 218 264	7 115 515
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	3 675	68 133
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	774 031	1 076 955
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>14 004 458</u>	<u>10 959 677</u>
<u>Total</u>	<u>617 705 917</u>	<u>588 200 122</u>

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	161 353 672	293 005 683	275 722 188	178 637 167	62 317 387	116 319 780
* AMEN BANK 2012	1 597 157	-	1 597 157	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	14 062 500	-	3 750 000	10 312 500	6 562 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	11 584 603	-	5 792 301	5 792 302	-	5 792 302
* AMEN BANK 2014/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/2	-	15 000 000	15 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/3	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* AL BARAKA BANK	25 000 000	130 000 000	110 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* CITIBANK	9 000 000	11 500 000	20 500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2009	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2010	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	9 000 000	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	500 000	-	500 000	-	-	-
* BIAT 2009/2	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
* BIAT 2010	3 000 000	-	2 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* BIAT 2011	2 500 000	-	2 500 000	-	-	-
* BIAT 2013/1	9 000 000	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	3 750 000	-	2 500 000	1 250 000	-	1 250 000
* A.B.C TUNISIE 2013/1	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/2	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/3	9 500 000	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/2	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* BTK 2013	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	-	53 000 000	41 000 000	12 000 000	-	12 000 000
* BNP (MLA)	8 949 111	-	4 840 500	4 108 611	-	4 108 611
* CITIBANK (MLA)	4 936 616	8 245 683	13 182 299	-	-	-
* AL BARAKA BANK (MLA)	14 812 024	42 260 000	9 281 735	47 790 289	28 769 381	19 020 908
* AMEN BANK (factoring)	2 500 000	-	2 000 000	500 000	-	500 000
* AMEN BANK (factoring)	-	5 000 000	432 331	4 567 669	3 673 070	894 599
* BTE (factoring)	7 000 000	-	2 174 759	4 825 241	2 495 586	2 329 655
* AMEN BANK 2012-I (LLD)	261 274	-	171 642	89 632	-	89 632
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	713 541	-	246 083	467 458	206 296	261 162
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	1 703 019	-	471 208	1 231 811	727 578	504 233
* AMEN BANK 2014-I (LLD)	-	2 000 000	603 041	1 396 959	723 322	673 637
* AMEN BANK 2014-II (LLD)	-	2 000 000	207 569	1 792 431	1 116 449	675 982
* A.T.B 2012-I (LLD)	316 312	-	168 318	147 994	1 358	146 636
* A.T.B 2012-II (LLD)	356 566	-	165 413	191 153	15 789	175 364
* A.T.B 2013-I (LLD)	310 949	-	137 832	173 117	26 058	147 059
BANQUES ETRANGERES	111 335 182	59 466 114	43 762 390	127 038 906	93 080 337	33 958 569
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	862 812	-	666 401	196 411	-	196 411
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	39 699 806	-	13 975 386	25 724 420	17 102 959	8 621 461
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	-	22 577 161	-	22 577 161	20 964 507	1 612 654
* PROPARCO	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* BIRD 2012	7 989 445	1 510 553	-	9 499 998	8 929 323	570 675
* BAD	5 944 071	-	-	5 944 071	5 944 071	-
* BERD	-	11 600 500	-	11 600 500	11 600 500	-
* SANAD	-	17 016 300	-	17 016 300	15 125 626	1 890 674
* HSBC	6 927 537	-	4 812 198	2 115 339	-	2 115 339
* FRANSABANK	5 548 311	6 761 600	3 605 119	8 704 792	4 477 393	4 227 399
* ABC	20 455 520	-	10 169 325	10 286 195	2 891 998	7 394 197
* TRUST BANK	19 753 281	-	6 533 961	13 219 320	5 889 561	7 329 759
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	272 688 854	352 471 797	319 484 578	305 676 073	155 397 724	150 278 349

NOTE 15 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 2008 III	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	26 482 000	-	3 518 000	22 964 000	16 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	2 930 000	17 070 000	14 140 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	30 000 000	-	2 484 000	27 516 000	25 032 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	18 810 000	1 190 000	-	20 000 000	18 234 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	-	30 000 000	-	30 000 000	26 702 000	3 298 000
* Emprunt obligataire 2014 II	-	30 000 000	-	30 000 000	27 620 000	2 380 000
* Emprunt obligataire 2014 (Tunisie Factoring)	-	15 000 000	-	15 000 000	15 000 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	223 292 000	76 190 000	57 932 000	241 550 000	183 692 000	57 858 000
TOTAL GENERAL	495 980 854	428 661 797	377 416 578	547 226 073	339 089 724	208 136 349

NOTE 16 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 181 771	1 188 123
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 508 350	1 259 250
- Provisions pour risques divers, MLA	2 324 300	2 307 476
<u>Total général</u>	<u>5 014 421</u>	<u>4 754 849</u>

NOTE 17 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	14 860 895	15 539 786
- Dépôts et cautionnements reçus	6 766 457	6 008 988
<u>Total général</u>	<u>21 627 352</u>	<u>21 548 774</u>

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Personnel, remunerations dues	775 482	797 992
- Personnel, provisions pour congés payés	970 060	897 942
- Personnel, autres charges à payer	809 799	743 150
- Fonds social	257 297	245 314
- Etat, retenues sur salaires	159 141	232 657
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	795 443	550 836
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	37 800	81 936
- Etat, impôts sur les bénéfices	6 517 444	4 906 302
- Etat, TVA à payer	3 235 588	2 769 171
- Etat, autres impôts et taxes à payer	149 312	41 601
- Actionnaires, dividendes à payer	31 587	31 603
- Avance sur titres immobilisés	429 648	270 000
- Associés, opérations sur le capital	-	-
- C.N.S.S	880 810	673 606
- Autres comptes créditeurs	3 037 381	4 884 874
- Diverses charges à payer	1 785 196	2 045 703
- Produits constatés d'avance	209 393	160 244
<u>Total</u>	<u>20 081 379</u>	<u>19 332 930</u>

NOTE 19 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc	
		2014	2013
- Capital social	(A)	43 000 000	41 500 000
- Réserve légale		4 300 000	4 150 000
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	39 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		11 161 525	9 492 000
- Réserves affectée à l'augmentation du capital	(A)	2 000 000	3 500 000
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		3 964 079	3 518 305
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 676 404	2 221 950
- Dividendes reçus des filiales		6 003 759	3 037 008
- Résultats reportés		23 833 987	22 879 363
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		141 328 879	134 687 751
- Résultat net des sociétés intégrées		24 628 477	18 860 074
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 478 122	3 278 117
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(11 546 532)	(7 482 273)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		14 560 067	14 655 918
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	155 888 946	149 343 669
Nombre d'actions (2)	(D)	8 600 000	8 413 889
Résultat par action	(1) / (2)	1,693	1,742

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc.-2014

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectées à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	3 500 000	6 992 000	22 500 000	-	4 889 125	1 966 036	2 218 564	6 489 709	22 792 081	11 860 909	118 208 424
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013		650 000	2 500 000						(6 489 709)	7 333 167	(3 993 458)	-
Affectations des résultats des filiales								3 386	1 222 640	6 568 483	(7 867 451)	(72 942)
Dividendes reçus des filiales intégrées									1 814 368	(1 814 368)		-
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000			17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000					(5 000 000)		-
Ecart de conversion							1 552 269					1 552 269
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012										(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2013											14 655 918	14 655 918
Solde au 31 décembre 2013	41 500 000	4 150 000	9 492 000	39 500 000	3 500 000	4 889 125	3 518 305	2 221 950	3 037 008	22 879 363	14 655 918	149 343 669
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014		150 000	1 669 525						(3 037 008)	7 532 042	(6 314 559)	-
Affectations des résultats des filiales								536 252	2 699 865	5 035 248	(8 341 359)	(69 994)
Dividendes reçus des filiales intégrées									3 303 894	(3 303 894)		-
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)							-
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(81 798)		(8 772)		(90 570)
Ecart de conversion							445 774					445 774
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013										(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2014											14 560 067	14 560 067
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	4 300 000	11 161 525	39 500 000	2 000 000	4 889 125	3 964 079	2 676 404	6 003 759	23 833 987	14 560 067	155 888 946

NOTE 20 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	4 163 132	4 157 175
- Dans les réserves	3 799 309	3 314 373
- Dans le résultat	(A) 723 676	741 401
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	9 797 595	8 781 683
- Dans les réserves	13 030 074	13 213 060
- Dans le résultat	(A) 10 813 801	6 821 574
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	1 400	1 400
- Dans les réserves	15 278	8 886
- Dans le résultat	(A) 9 055	6 392
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS		
- Dans le capital	-	3 500 100
- Dans les réserves	-	-
- Dans le résultat	-	(87 094)
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>86 232 785</u>	<u>84 338 416</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>11 546 532</u>	<u>7 482 273</u>

NOTE 21 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- intérêts conventionnels	85 076 060	76 688 297
- Intérêts intercalaires	669 909	970 141
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>85 745 969</u>	<u>77 658 438</u>
- Intérêts de retard	(B) 2 239 082	1 697 103
<u>Total des autres produits</u>	<u>2 239 082</u>	<u>1 697 103</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(752 647)	(495 686)
. Intérêts de retard	(1 141 923)	(1 013 032)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	592 416	497 948
. Intérêts de retard antérieurs	745 082	533 577
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(557 072)</u>	<u>(477 193)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>87 427 979</u>	<u>78 878 348</u>

NOTE 22 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 Décembre 2014, se présente ainsi :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Commissions de factoring	4 480 901	4 648 217
- Intérêts de financement	7 950 669	7 580 758
<u>Total</u>	<u>12 431 570</u>	<u>12 228 975</u>

NOTE 23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	14 314 841	12 334 957
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	10 500 591	7 991 495
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	9 854 913	8 353 605
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	436 452	440 058
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>35 106 797</u>	<u>29 120 115</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	973 845	1 218 820
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	3 102 509	3 586 772
- Autres	1 392 448	1 526 059
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>5 468 802</u>	<u>6 331 651</u>
<u>Total général</u>	<u>40 575 599</u>	<u>35 451 766</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	9 296 855	7 705 870
- Dotations aux provisions collectives	1 116 617	34 680
- Reprises sur provisions collectives (MLA)	-	(108 056)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(8 491 030)	(5 644 718)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	1 014 537	1 388 232
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(359 305)	(460 145)
- Créances radiées (Tunisie Leasing)	13 950	7 133
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Tunisie Leasing)	(13 950)	(7 133)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	1 429 192	2 035 510
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(950 668)	(447 633)
- Encaissement sur créances radiées	(117 034)	-
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>2 939 165</u>	<u>4 503 740</u>

NOTE 25 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc	
	2014	2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	8 157	461 565
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 796)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	879 100	2 555 202
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(33 627)	(1 894)
- Reprise de provisions pour risques et charges	(636 352)	-
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>203 483</u>	<u>3 001 078</u>

NOTE 26 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2014, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 2 000 KDT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rez de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardienage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 266 248 DT au titre de l'exercice 2014.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2014, TL a mis en force 74 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 6 470 KDT.

La marge brute réalisée en 2014 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 827 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 11 498 KDT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2014, à 3 185 860 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2014, à 512 264 DT.

Location du siège

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Ce contrat a pris fin en mai 2014.

La TL a facturé à Tunisie Location Longue durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 39 237 DT au titre de l'exercice 2014.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2014 sont au nombre de 20.

Les charges supportées au titre de l'année 2014 s'élèvent à 187 KDT.

Personnel détaché

Au cours de l'année 2014, la société Tunisie Leasing a facturé à la société TLLD la somme de 207 KDT représentant les rémunérations du gérant.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 26 Février 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,61%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 31 993 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Avril 2014 et échéant le 25 Décembre 2014, au taux facial de 6,72%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 42 879 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Décembre 2014 et échéant le 26 Août 2015, au taux facial de 6,93%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 534 DT.

Tunisie Leasing (TL) – Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1er avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1er avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2014 dans ce cadre, s'élèvent à 402 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2014 s'élèvent à 537 KDT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 88 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 2 751 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

- Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 15 Avril 2014 et échéant le 04 Juin 2014, au taux facial de 6,50%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 13 421 DT.
- Un billet de trésorerie de 4 000 000 DT, émis le 09 Juillet 2014 et échéant le 28 Aout 2014, au taux facial de 6,35%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 34 969 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 1er Septembre 2014 et échéant le 10 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 34 788 DT.
- Un billet de trésorerie de 2 000 000 DT, émis le 26 Décembre 2014 et échéant le 26 Mars 2015, au taux facial de 7,03%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 2 229 DT.

Tunisie Leasing (TL) - TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 35 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 1 419 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie SICAV

Financement en billets de trésorerie

Tunisie Leasing a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 71 000 KDT.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 855 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 51 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 989 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - AMEN BANK

Au 31 décembre 2014, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 1 930 282 DT débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 16 104 802 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré au niveau des emprunts, une dette d'un montant de 2 240 378 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 2 643 444 DT.

Tunisie Leasing (TL) - PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2014 s'élève à 150 KDT (HT).

Tunisie Factoring (TF) – Tunisie Valeurs

Portage

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2014 au titre de l'exercice 2013, s'élève à 5.188 DT.

Billets de Trésorerie

TF a souscrit à un billet de trésorerie émis par Tunisie Valeurs pour un montant de 450 000 DT et échéant le 23 juillet 2015. Les produits constatés au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 9 797 DT.

Tunisie Factoring (TF) – Tunisie SICAV

Financement en billets de trésorerie

TF a réalisé en 2014 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2014 s'élève à 1.129.427 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 13.500.000 DT au 31 décembre 2014.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Factoring

Financement en billets de Trésorerie

TF a réalisé en 2014 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2014 s'élève à 51.206 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 1.000.000 DT au 31 décembre 2014.

Location de voitures

TF a loué des voitures auprès de Tunisie Location Longue Durée, la charge subie par TF au titre de l'exercice 2014 s'élève à 26 116 DT HTVA.

NOTE 27 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 991 803 297 DT et un résultat consolidé de 14 560 067 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Tunisie Leasing comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 28 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB